

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.  
Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

La Fée persane. A propos de l'Exposition d'art persan de Londres, par B. NIKITINE .....	114
La monnaie d'argent dans la Chine et l'Inde actuelles, par François HERBETTE .....	126
Les Pays-Bas empire moderne, par LATRON .....	128
Indochine. — La crise morale et la famille annamite. — La protection du caoutchouc colonial. — Incidents révolutionnaires en Cochinchine. — La situation politique en Annam. — La cause des troubles. — Le commerce du bétail au Laos. — Découverte de bombes au Tonkin. — Un projet d'amélioration du port de Kouang-tcheou-wan .....	133
Levant. — Le commerce en pays de mandat français en 1930. — Le reboisement du Liban. — L'instruction publique au Liban. — Le Krak des Chevaliers. — L'oléiculture dans l'Etat de Syrie. — La Commission des Mandats et l'Irak. — La fin de la Grande Assemblée Nationale. — Un accord avec les Soviets au sujet de la mer Noire. — Un accord commercial soviéto-turc. — La question de l'instruction primaire. — L'agitation pro-hellénique en Chypre .....	138
Extrême-Orient. — Généralités. — Un coup d'œil d'ensemble sur la situation .....	145
Chine. — Vers une nouvelle constitution. — Situation des finances publiques. — La réorganisation ferroviaire .....	146
Japon. — M. Wakatsuki président du Conseil. — Les suites du différend soviéto-japonais .....	148
Asie anglaise. — Les débuts de l'Assemblée Législative Centrale. — Libération de Gandhi. — Négociations entre le vice-roi et Gandhi .....	149
Bibliographie .....	152

## A NOS LECTEURS

*L'exposition d'Art persan qui a eu lieu à Londres du 7 janvier au 7 mars dernier a présenté une telle importance aux points de vue archéologique et historique comme au point de vue artistique même, elle a obtenu un tel succès et reçu de si nombreux visiteurs (quelque 295.000), elle semble enfin devoir engendrer tant de travaux que, dès maintenant, elle marque vraiment une date. L'Asie française se devait donc d'entretenir ses lecteurs de l'exposition de Burlington House, et de leur en montrer l'intérêt et la beauté comme aussi l'utilité. Aussi lui consacrer-elle la majeure partie du présent numéro en regrettant de ne pouvoir en parler plus longuement, ni reproduire un plus grand nombre des merveilles qui faisaient l'admiration des visiteurs de l'exposition d'Art persan.*

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE MARS

MM. de Rothschild frères, à Paris.....	500
Société des Chargeurs Réunis, à Paris.....	300
Marquis de Moustier, sénateur, à Paris.....	200
Université de Lwow, à Paris; Noetzlin, à Paris; Chambre de commerce de Nantes; Duraffourd, à Beyrouth; chacun 100 fr. ....	400
Réunion des Officiers, à Marseille; Le Médecin- Chef de l'Hôpital consulaire de Yunnanfou; L. Reynaud, Consul de France, à Kharbine; Com- mandant Hognon, à Batna; *P. Préa, à Haï- phong; *Cercle des Officiers de la garnison d'Alep; Les Fils de Prost Aîné, à Saint-Vallier; Victor Bérard, à Paris; Faculté des Lettres de Nancy; *Colonel Chevreau, à Damas; Bibliothè- que de garnison de Lyon; *Caisse nationale de Crédit agricole, à Paris; Salle d'honneur du 1 <sup>er</sup> bataillon du 10 <sup>e</sup> R. T. S., à Tunis; L. Mellier, à	
A reporter.....	1.400 »



Report..... 1.400 »

Paris; Bibliothèque des Officiers du 4 <sup>e</sup> R. T. S., à Toulon; Cercle militaire de Bordeaux; Chambre de Commerce Française de Chine, à Changhaï; Emile Bey Tabet, à Beyrouth; Chambre de Commerce de La Rochelle; R. Clouet, Consul de France, à Stamboul; Docteur Gasser, à Neuilly-sur-Seine; Colonel Mallet, à Nantes; *Cercle des Officiers de Homs; *Bibliothèque du 27 <sup>e</sup> R. T. M., à Avignon; Société Asiatique Française, à Paris; Bibliothèque des Officiers de Philippeville; J. Guillemain, à Paris; Général de Trémont, à Nogent-le-Rotrou; Eug. Schneider, à Paris; Colonel Boris, à Paris; Bibliothèque de garnison de Soueïda; Comte Roger de Gontaut-Biron, à Paris; Wels, à Chahal; Baron L. de Contenson, à Paris; Saint-Germain, à Paris; Ed. Payen, à Paris; Lieutenant-Colonel Gillier, à Paris; Bibliothèque des Officiers de Sétif; R. Père Poidebard, à Beyrouth; Le Président Millerand, à Paris; P. Bart, à Beyrouth; Ed. Rabbath, à Alep; Conte-Delvoix, à Salon; chacun 50 fr. ....	2.150
Ingénieur général Bourgoïn, à Saint-Servan; Gaudetroy Demonbynes, à Paris; Capitaine Chiaroni, à Hama; Lieutenant Zigmann, en Syrie; *Général Debailleul, à Bac-Ninh; chacun 45 fr. ....	225

Total : 3.775 francs

*Nota.* — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

## LA FÉERIE PERSANE

A propos de l'Exposition d'art persan à Londres

(7 janvier-7 mars 1931)

Il n'est pas besoin de présenter à nos lecteurs notre collaborateur M. B. Mékitine, ni de dire ici combien il connaît l'Asie antérieure et l'Asie russe. Il a naguère séjourné en Perse; il a eu la bonne fortune d'y voir, en place et dans leur cadre, un certain nombre d'œuvres caractéristiques de l'art persan; il connaît l'ambiance, les civilisations avoisinantes; enfin, ses études orientalistes le mettent à même d'apprécier parfaitement l'intérêt d'une exposition et d'en dégager les enseignements. Aussi, à son retour de Londres, où il avait été étudier l'Exposition d'Art persan du Burlington House, n'avons-nous pas hésité à le prier de parler dans *l'Asie française* de cette exposition et d'en montrer la beauté, le puissant intérêt et l'utilité au point de vue de l'Orientalisme. Tel est le but des pages qui suivent et qu'illustrent quelques-uns des objets ayant figuré à l'exposition de Londres. (*Rédaction.*)

*It was a glimpse into something like the fairyland of our childhood...*

(D'une lettre au *Times.*)

A moins d'avoir le don — si rare — de savoir évoquer par écrit le jeu fugace et charmeur des couleurs avec toutes leurs nuances — leur attrait principal, — ou de faire revivre les con-

tours et le galbe des objets avec toute leur expression et toute leur plasticité, c'est une tâche quelque peu ingrate de tenter la description d'une manifestation d'art de l'importance de celle qui a eu lieu à Londres au début de l'année 1931 (1).

Cette réserve, nécessaire à formuler à propos de tout art, l'est encore plus dès qu'il s'agit d'un art émanant d'une civilisation moins familière, paraissant étrange et exigeant de nous un réel effort préalable pour sa compréhension, même superficielle.

Dès qu'on aborde un pareil sujet, en effet, on comprend combien il est difficile de le traiter d'une façon tant soit peu satisfaisante. Deux critères se présentent à l'esprit et font valoir leurs droits: la sensibilité et le raisonnement; couleurs, lignes, images, volumes, « toute cette splendeur d'une puissance chromatique inégalable » que le visiteur enchanté — le qualificatif n'est pas exagéré — a rapportée du Burlington House et dont le souvenir hante sa mémoire, relèvent de notre perception sensorielle, la seule organique, vraie, profonde, émouvante, mais, en même temps, individuelle, inaliénable.

Fasciné, ébloui par un véritable choc de lumière et de couleur, inévitable après une première promenade à travers les salles à la recherche d'une vision d'ensemble, puis, peu à peu, émergeant de ce chaos ensoleillé, se ressaisissant, dégustant chaque détail de ce tableau général, scrutant les vitrines, meublant la mémoire d'une infinité de petits traits et points caractéristiques, voilà la sensation qu'on éprouvait en quittant l'exposition. Occasion unique d'enrichir nos connaissances au contact des trésors de l'art iranien, présentés à Londres avec une méthode et une abondance sans précédents. Véritable révélation, même pour ceux qui ont eu déjà l'occasion d'admirer quelques œuvres de l'art persan, mais qui ne se doutaient pas de l'effet que peut produire un pareil ensemble. Voilà franchie une étape dans l'étude du génie artistique de l'Iran; désormais il ne sera plus

(1) L'Exposition internationale d'Art persan est due à l'initiative de M. Arthur Upham Pope, conservateur de la section d'Art oriental de l'Institut d'Art de Chicago et directeur de l'Institut américain d'Art et d'Archéologie de Perse. Soumise à un comité de spécialistes anglais, parmi lesquels il faut faire une place à part à l'Orientaliste Sir Thomas Arnold, décédé à Londres en juin 1930 sans avoir pu jouir du succès d'une entreprise pour laquelle il avait fait beaucoup, l'idée fut approuvée et réalisée à Londres sous la responsabilité d'un Comité exécutif anglais qui a recouru à la collaboration étrangère et a sollicité la collaboration de tous ceux qui s'intéressent particulièrement à la Perse et à l'art persan. Les gouvernements étrangers et les collectionneurs ont répondu à cet appel; et c'est ainsi qu'ont pu être groupées à Londres des séries aussi complètes et solidement constituées que possible. — Au cours de l'Exposition a été organisé un Congrès d'Art persan, et de nombreuses conférences ont fait ressortir la valeur et l'intérêt des collections mises ainsi pour un temps sous les yeux des visiteurs.

Un des membres du Comité de l'Asie française, M. Raymond Koechlin, était un des vice-présidents du Comité de patronage de l'Exposition, à la préparation de laquelle avait participé, dans chaque pays, un comité national. Le Comité français était présidé par notre confrère M. Paul Pelliot. Quant au Comité exécutif anglais, il avait à sa tête Sir Arnold Wilson.



permis de le méconnaître, de le confondre avec l'art assyrien, grec, musulman. Des jalons sûrs viennent d'être posés et faciliteront les recherches ultérieures.

Ainsi, sans nous en apercevoir, du domaine de la sensibilité, — critère insaisissable, — nous nous transportés dans celui du raisonnement. Guide plus froid, plus sûr aussi, et qui ramène à la réalité des choses. Devant une œuvre d'art, il explique son histoire, fixe sa chronologie en démontrant savamment les procédés techniques, dégage sa valeur, découvre des influences, établit des comparaisons. Bref, à l'image tissée par nos sens, il substitue un docte document prêt à être classé et à faire mûrir, en compagnie de ses semblables, quelque ouvrage faisant autorité en la matière.

Loin de nous le désir d'amoindrir ou de déprécier la valeur de toute cette analyse scientifique, de cet esprit critique nécessaire à toute étude sérieuse. Nous ne voulons nullement confondre ces deux ordres d'idées entièrement différents. Ce n'est point pour les opposer que nous les avons confrontés, mais, d'abord, pour justifier nos hésitations premières. Tout en ayant très fortement subi l'attrait de l'Exposition et très attentivement étudié ses collections, nous les avons considérées surtout comme autant de « Realia » complétant nos études iraniennes. Nous ne nous sentons pas l'autorité d'en parler autrement qu'en amateur. Cette attitude exacte qui est la nôtre vis-à-vis de l'art persan est à peine atténuée par certaines connaissances de la langue et du pays de Perse, où il nous a été donné de faire un séjour de quelques années.

Une fois formulées ces réserves, — que notre lecteur voudra bien comprendre, nous l'espérons, — pénétrons au cœur même de notre sujet.

\*  
\*\*

Il importe de débiter par le définir.

En présence de toutes les richesses exposées à Burlington House et qui, par les archers des frises de Persépolis et par l'argenterie représentant les monarques Sassanides, amènent de la céramique de Suse au portail de la Mosquée Royale d'Ispahan, quel fil conducteur, quelle idée-maîtresse est-il possible de dégager? Devant l'Acropole, Renan a pu s'exclamer : « la Grèce a créé la Beauté comme elle a créé la Raison... » Ainsi a été donnée une définition que reprendront plus tard d'autres penseurs pour indiquer la différence entre la civilisation méditerranéenne, occidentale, et les conceptions orientales de la vie.

Aucun équivalent de la formule renanienne ne nous a été légué par un philosophe frappé de la majesté de quelque monument de l'époque des Achéménides. Faut-il en déduire que la synthèse, possible pour le patrimoine de l'antiquité classique, ne l'est pas encore pour cette civi-

lisation iranienne que nous commençons toutefois à mieux connaître? L'unité du génie iranien est cependant un fait acquis dans les autres domaines de culture. Faute de cette définition générale, force est de constater que l'art dont nous avons admiré les diverses manifestations à Londres, s'étend sur une période d'environ cinq mille ans. Nous pouvons, en effet, en suivre les phases, qui ne sont pas toutes également bien représentées et étudiées, depuis le troisième millénaire avant notre ère (céramique de Suse, dont le « premier style » serait à rapprocher de la civilisation mise à jour par les fouilles récentes d'Ur) jusqu'à la brillante renaissance séfévide qui date du XVI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Au cours de cette longue suite de siècles, la Perse a d'ailleurs connu plusieurs renaissances, réactions de l'esprit iranien et preuve de sa grande vitalité. Après la première grande époque historique, celle des Achéménides, l'Iran a subi (ce fut la conséquence de la conquête d'Alexandre) une forte influence hellénique. Il a réagi contre elle dès la période parthe (à la veille et au début de notre ère). Cette réaction a mûri sous les Sâsânides et s'est achevée au début de la période musulmane de l'histoire persane. Le génie national iranien (on peut le constater dans tous les autres domaines de la vie spirituelle persane) a eu tôt fait ensuite de se soustraire à l'emprise musulmane en donnant à l'Islam persan une empreinte très particulière. Cette lutte entre les conceptions de style et d'inspiration iraniennes, d'un côté, et les influences musulmanes, de l'autre, se manifeste nettement dans les œuvres d'art de la période, ce qui permet de distinguer, dans leurs traits généraux, trois grandes époques d'art persan, parallèles aux trois époques principales de la vie historique iranienne : l'époque impériale des Achéménides ; la renaissance nationale sâsânide ; l'ère musulmane, dont chacune comporte à son tour des subdivisions et n'offre pas toujours des contours bien tranchés.

L'historien de l'art étudiera séparément ces époques ; mais il n'en dégagera pas moins, dans ses conclusions d'ensemble, les traits communs et caractéristiques du génie artistique iranien, comme on le verra plus bas.

Dès l'époque Achéménide, on nous dira que l'art perse est un art composite né de la fantaisie royale, qui a ramassé en une unité artificielle et puissante, comme son empire même, toutes les formes artistiques qui l'ont frappé dans ses provinces d'Assyrie, d'Égypte et de Grèce asiatique ; c'est le caprice d'un dilettante tout-puissant et qui a le goût du grand (J. Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*, p. 8).

Mais, en même temps, voici que des précisions sont apportées :

Le colossal et le chatoyant, le faste et l'éclat caractérisent l'art de l'Orient. Néanmoins, dans cet art, la Perse a des traits distinctifs. Elle aime le gigantesque, mais elle l'allège. La particularité de son architecture est la colon-



nade... colonnes minces et sveltes... La Perse est éprise des couleurs, mais elle les fonde harmonieusement. L'art de la Perse est oriental et il est aryen : comme celui de la Grèce — duquel il relève pour la sculpture, — il manifeste, jusqu'à un certain point, le sentiment de la mesure et le goût de l'ordre (Henry Berr, dans son Avant-Propos à *La Perse antique*, de Clément Huart).

L'opinion du professeur Rostovtzeff sur l'art achéménide se rapproche de celle de James Darmesteter :

Que savons-nous de l'art perse ? Ce que les capitales de l'empire babylonisé et hellénisé nous ont transmis ? Mais cet art est un art impérial, mixte, le vrai reflet d'un empire mondial, il n'est pas national (*L'art chinois de l'époque de Han*, dans la *Revue des Arts asiatiques*, octobre 1924).

Par contre, pour M. René Grousset (*Les civilisations de l'Orient*, vol. I),

L'art achéménide est un art spiritualiste comme l'art roman... il a adouci, allégé, mais aussi vidé de leur contenu et desséché la plastique des paganismes antérieurs... (p. 110).

L'art achéménide se présente à nous comme de l'assyrien apaisé, moins mouvementé, moins varié que l'art sargonide, comme un art large, calme, respirant la grandeur (p. 115).

Après les Achéménides et les Séleucides, les Parthes. Mais, dit le professeur Rostovtzeff dans l'étude déjà citée :

...Que savons-nous de l'art. Parthe ? Presque rien. On ne fait que commencer d'attaquer la couche parthe dans les ruines de Mésopotamie. Taxila n'est qu'un poste avancé. Les vrais centres de la vie parthe n'ont jamais été explorés.

C'est à partir de l'époque sâsânide que nous commençons à mieux connaître l'art persan. Voici, à son sujet, quelques observations de M. R. Grousset :

L'empire sâsânide fut uniquement iranien ; l'alliance étroite de la monarchie et de l'orthodoxie mazdéenne (pp. 119, 120).

En effet :

Un des thèmes les plus volontiers traités sur les reliefs rupestres est celui du dieu Ahûramazd donnant l'investiture au roi (p. 122)... le Dieu et le roi presque identiques... cette disposition traduit bien l'idée de « droit divin » d'une dynastie autoritaire et piétiste.

D'après le professeur Rostovtzeff aussi :

...Les grandes, les vraies traditions de l'art iranien se sont révélées dans cet art national et vigoureux et ont eu une influence énorme sur Byzance et même sur l'Europe occidentale.

A partir du VII<sup>e</sup> siècle enfin, c'est l'Islam qui s'implante sur le sol historique iranien, dans lequel toutefois ses racines ne semblent pas plon-

ger à une grande profondeur. L'époque musulmane trouve sa division naturelle dans l'invasion mongole, suivie précisément de la dernière grande renaissance séfévide du XVI<sup>e</sup> siècle.

Quelques dates, pour fixer la chronologie persane, d'après ces larges périodes, ne seront pas déplacées ici. Les voici :

612 av. J. C., avènement du pouvoir mède ;  
550, soumission des Mèdes par les Perses ;  
de 334 à 331, conquête de la Perse par Alexandre ;  
de 330 à 250, les dynasties hellénistiques ;  
de 250 av. J. C. à 224 de notre ère, les Parthes ;  
de 224 à 652, les Sâsânides.

Dans la période musulmane, qui date de 652, mentionnons, entre autres, les Seldjoukides (1037-1193), les Djenghiskhanides (1199-1355), les Timourides (1387-1478), les Séfévides (1485-1722).

\*  
\*\*

Nombreux sont les points de contact de la civilisation iranienne avec le domaine méditerranéen dont, dans un certain sens, elle fait partie. Dans l'art notamment. D'après le professeur Strzygowski, la grande autorité de Vienne, le mazdaïsme, « état d'esprit tendu vers le bien et le mal », aurait fait sentir son influence sur l'art plastique du christianisme ; cette tendance le fait aboutir à l'au-delà et à la rédemption, surtout par l'emploi symbolique de l'animal et de la plante, que M. Strzygowski relève sur le célèbre vase de Maïkop, dont le paysage recèle pour lui une idée symbolique et philosophique. On sait par ailleurs que, sur le plan plus spécialement religieux, le professeur Reitzenstein poursuit des recherches parallèles, rapprochant du christianisme les valeurs spirituelles iraniennes. Les récentes découvertes faites à Doura-Europos, site hellénistique, où les civilisations grecque et orientale (c'est-à-dire iranienne) se sont pénétrées profondément

attestent un singulier retour au hiératisme oriental qui, sous l'influence du christianisme syrien, gagnera bientôt l'Occident pour donner à l'art roman son caractère propre (René Dussaud, dans son introduction au *Catalogue de l'Exposition d'antiquités orientales*, oct.-nov. 1930) (1).

Le manichéisme, à la fois religion et école de peinture iranienne, a connu également une singulière expansion en Occident (Albigéois ou Catharins). Faut-il, enfin, rappeler ici les savants travaux du professeur Cumont sur le mithraïsme iranien chez les Romains ?

Toutes ces observations, que nous nous bornons à indiquer, tendent néanmoins à montrer que, de tout temps, un courant d'idées a mis en

(1) A cet égard, après l'Exposition persane, une visite au Musée de sculpture comparée du Trocadéro est des plus suggestives. A noter également qu'on a pu voir à la récente exposition des fresques et icônes byzantines deux curieuses icônes de l'époque manichéenne (cf. l'article de M. Sava Povitch dans la *Yougoslavie* du 8 février 1931).



communication le monde iranien avec la civilisation méditerranéenne. Aussi le domaine de l'art persan que nous abordons ici ne doit-il pas être considéré comme nous étant entièrement étranger quant à ses origines et à son inspiration initiale. Cette considération ne semble pas devoir être atténuée sensiblement par l'évolution musulmane de l'art persan. Sa production, dans ce qu'elle montre de meilleur, n'est qu'une ingénieuse conciliation du génie iranien avec les nouvelles formes d'expression que l'Islam lui a imposées. La technique, les formes, le style peuvent évoluer, mais seul le *pathos iranien*, en tant qu'il subsiste, nous attire et nous paraît digne d'intérêt. Tout comme dans l'expression verbale iranienne, dans la langue persane actuelle, le vocabulaire pour trois quarts arabe importe peu. La façon de prononcer, l'accent, la construction de la phrase restent iraniennes. Elles seules comptent. Dans l'art musulman persan, c'est l'accent iranien qui lui attribue sa vraie valeur.

\*  
\*\*

Ces observations préliminaires sont utiles pour poser le problème dans son cadre historique et faire saisir le véritable caractère de l'art persan, l'atmosphère dans laquelle il s'est développé.

Pour la description matérielle de l'Exposition, à laquelle nous pouvons passer maintenant, nous envisagerons successivement chacune des grandes catégories de l'art persan en suivant, dans leur examen successif, l'ordre chronologique.

## I. — ARCHITECTURE

On ne devait pas s'attendre à voir à l'Exposition d'art persan de Londres des monuments d'architecture qui, par définition, s'ils ne restent pas fixés au sol, ne peuvent trouver leur place que dans un musée (p. ex. les gigantesques chapiteaux de Suse au Louvre). Nous avons cité plus haut une opinion selon laquelle l'art impérial des Achéménides était un art composite. Il devait à l'influence assyrienne la présence dans l'architecture de la terrasse et du revêtement en briques émaillées. L'Égypte lui a inspiré l'idée de l'*apadana* et la corniche concave. Il tient, enfin, la colonne élancée du style ionien. Le *British Museum*, avec sa salle consacrée au temple d'Ephèse, permettait précisément de se rendre mieux compte de ces affinités. On pouvait examiner au Burlington House certains détails de l'architecture achéménide qu'on a eu d'ailleurs l'occasion de voir à l'exposition de l'Orangerie (oct-nov 1930) avec un ensemble plus riche. Quelques moulages de ce genre provenaient au reste du Musée du Louvre. A noter, cependant, le bas-relief (catal., n° 2) du Musée Fitzwilliam à Cambridge, représentant deux courtisanes, en pied, du costume desquels certains détails méritent une mention : le chapeau

haut et arrondi, notamment, que jusqu'à nos jours on voit porté par le peuple en Perse (trait curieux de survivance relevé par le Prof. A. Christensen); d'autre part, la tunique et les pantalons de ces personnages font songer à cette distinction fondamentale qu'il y a lieu de faire avec l'archéologie du drapé. Plus frappant encore le capuchon que portent les guerriers achéménides du bas-relief n° 4, aussi de Persépolis, offrant une ressemblance évidente avec le *bachlyk* des Caucasiens actuels. Les restes archéologiques de l'époque achéménide font d'ailleurs sentir très vivement le fait que

les Scythes, les Sarmates et les Perses appartenant au même groupe iranien de peuples avaient des attaches aussi bien ethniques que culturelles. La moitié environ de l'empire perse de Darius se composait de tribus nomades et semi-nomades qui fournissaient des contingents à la cavalerie perse... Sur les bas-reliefs perses de Naqchi-Roustem et à Persépolis, les représentants de toutes les satrapies de la partie N.-O. de la monarchie achéménide portent le costume nettement scythe et nomade : capuchons (*bachlyk*) pointus, caftans bien ajustés au corps, pantalons longs et bottes souples; ils sont armés d'arcs scythes en corne et de glaives scythes courts. Les nomades ont vraisemblablement joué dans la Perse des Achéménides un rôle bien plus grand qu'on ne le croit généralement.

D'autre part, l'antique culture scythe a été dans une forte mesure imprégnée d'influence perse... Des objets et ornements nombreux en or et en argent, de style perse, ont été extraits en grand nombre des tumuli (*kourganes*) scythes. Les plus anciennes sépultures scythes, du vi<sup>e</sup> siècle (Kelermes, à Kouban, et Melgounovski Kourgane, près d'Elisabethgrade), portent encore les traces de l'influence des formes artistiques assyriennes. Plus tard, aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles, l'influence assyrienne est remplacée par une vague presque ininterrompue d'objets et de goûts iraniens introduits de Perse dans les steppes du Midi russe. On peut observer que les objets d'art industriel persan convenaient mieux aux goûts des nomades que les articles grecs qui inondèrent le Midi russe du iv<sup>e</sup> au ii<sup>e</sup> siècle. La vague de l'influence artistique venant de l'Iran ne s'est pas seulement étendue sur la vaste région steppique des abords des mers Noire et d'Aral, mais a probablement pénétré dans la Mongolie actuelle (N. P. Toll, *Scythes et Huns*, en russe, édit. eurasiennes, 1928).

Pour en revenir à l'architecture, mentionnons plus particulièrement une belle tête en bronze (n° 19, Galerie Brummer, N.-Y.) se rattachant par son expression plastique aux bas-reliefs de Persépolis. On voyait aussi quelques fragments de sculpture sâsânide, notamment des ruines du palais de Mchatta, en Transjordanie (fin du vi<sup>e</sup> s.). La grosse majorité des objets se rapportant à l'architecture revenait d'ailleurs à l'époque musulmane et touchait plutôt à la céramique, dont nous parlerons plus bas.

Parmi les questions relatives à l'architecture persane, l'évolution du dôme et l'origine de l'ogive ont été abordées par le grand connaisseur qu'est M. A. Creswell. Comme il l'a exposé déjà dans une étude parue dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* (1914-1915), il faut distinguer, en Perse notamment, trois catégories de



dômes : 1) le dôme antéislamique, de forme elliptique (Firouzabad ; Servistan) (1) ; 2) le dôme islamique jusqu'à 1400 qui, en évoluant, devient pointu (Soultaniyeh en offrant le premier exemple) ; 3) le double dôme, enfin, introduit en Perse par Timour après son séjour à Damas ; ce dôme accusa, très lentement d'ailleurs, une tendance à gonfler, qui se dessina nettement vers 1700 et aboutit à la forme exagérément bulbeuse représentée à Chiraz. Remarquons à ce propos que la plus ancienne mosquée de Perse, celle de Nayin, date du début du x<sup>e</sup> s. et que, entre autres, la très belle mosquée de Veramine (xiv<sup>e</sup> s.), avec un dôme d'envolée splendide, a été étudiée avec autant de minutie que de sens du beau par notre compatriote, l'architecte-peintre V. Morozov ; deux dessins la représentant figuraient à l'Exposition de Londres. Quant à l'ogive, enfin, M. Creswell lui attribuerait une origine syrienne. En Perse, en effet, ou plus exactement dans la zone artistique persane indiscutable, à Bagdad, on ne voit apparaître l'ogive qu'en 722 alors que la Syrie la connaît dès 561. De l'Orient, l'ogive serait venue en Europe par la Sicile, notamment par Palerme. Cette dernière question est d'ailleurs toujours discutée, mais — avec l'expansion du dôme — elle offre un incontestable intérêt qui dépasse même le cadre de l'art persan, tout en s'y rattachant par certaines considérations.

## II. — CÉRAMIQUE

Mieux que l'architecture, la céramique se prêtait à une exposition ; aussi en avait-on constitué une série très complète pour la joie et l'instruction des visiteurs du Burlington House. Les plus anciens objets de cette catégorie remontent à une époque antérieure aux Achéménides. La céramique de Suse, on le sait, est en quelque sorte l'apanage de la science française. Remarquons, cependant, que voici déjà plus de deux ans, au dix-septième Congrès des Orientalistes à Oxford, le Prof. Herzfeld, dans un remarquable exposé relatif aux plus anciennes civilisations de l'Asie païenne, a signalé de très intéressantes découvertes préhistoriques qui nous manquaient précisément encore pour le plateau iranien. D'après lui, à une époque fort reculée et qui se caractérise par une céramique peinte, plus ancienne que Suse I, Elam et Sumer, qu'il a trouvée et dont il attribue le dessin géométrique à quelque destination magique, la Perse et la région hittite auraient été le domaine d'une civilisation commune.

Quoiqu'il en soit de l'art d'une époque aussi lointaine, que les étonnants succès enregistrés par l'archéologie d'après-guerre nous font connaître de mieux à mieux, bornons-nous à cette

(1) On lit dans l'ouvrage déjà cité de M. R. Grousset que sous les Sâsânides a eu lieu la consécration d'un élément nouveau : la voûte. La grande voûsure (du Taq-i-Kisra (III<sup>e</sup> siècle) évoque... les belles voûsures des mosquées persanes ultérieures.

brève mention et regrettons que les collections Herzfeld n'aient pas été exposées à Londres. Le style de Suse était bien représenté grâce aux beaux spécimens envoyés par la France. On sait que

En poussant au-dessous de la couche des Perses Achéménides (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C.) et des Néo-Babyloniens (VII<sup>e</sup> siècle), la mission de Morgan a reconnu plusieurs strates qui représentent le développement de la civilisation élamite. Comme il n'est pas rare, car ce sont alors des ateliers royaux, la céramique la plus belle et la plus fine correspond à l'époque la plus ancienne qu'on dénomme, d'après le classement établi par M. Edm. Pottier, *Suse I*. Ces vases, aux formes simples, mais élégantes, sont ornés d'une peinture monochrome dont le décor géométrique résulte généralement de la forte stylisation des êtres vivants représentés : bouquetins, mouflons, oiseaux, etc...

Avec la céramique du style *Suse II*, on revient à un sens plus net de la nature, mais la forme des vases, souvent sphérique, est plus lourde, le décor plus banal et souvent négligé. La peinture est généralement polychrome (1).

L'époque parthe était représentée par quelques spécimens d'une poterie grossière d'un bleu verdâtre. Nous sommes, d'ailleurs, assez mal renseignés sur cette période de recueillement et de transition, si intéressante à plus d'un point de vue pour l'évolution de la civilisation iranienne et offrant malheureusement une lacune. Le cimetière Warka, découvert par Loftus en 1854, a fait connaître un mode particulier de sépulture dans des cuves funéraires, vernissées en bleu de mauvaise qualité, ornées de panneaux à images humaines primitives. Cette « poterie » à destination spéciale a trouvé aussi sa place à l'exposition. Plus expressive, d'un dynamisme condensé qui nous en dit long sur ces *Parthi sagittiferi*, farouches cavaliers dignes adversaires des légionnaires romains et rebâtisseurs de la patrie iranienne, était une terre cuite représentant un sagittaire parthe à cheval (Kaiser Friedrich Museum, Berlin). Il y aurait une étude très instructive à faire (disons-le en passant) sur les attitudes que prend à travers les siècles, dans les œuvres d'art persan, un tireur d'arc ; à la chasse, dans une mêlée de bataille, que ce soit sur un tapis, un tissu, une miniature, une plaque de revêtement, le mouvement est toujours très bien observé et rendu. Un geste persistant et très caractéristique pour cette humanité, nous dira la géographie humaine, d'où la fréquence et la fidélité de l'image.

Il y aurait beaucoup à dire sur la céramique persane de l'époque musulmane. C'est dans cet art surtout, affirment les spécialistes, que le génie persan a pu s'extérioriser le mieux et donner toute la mesure du goût iranien. D'autres contestent par contre l'originalité créatrice persane en se servant justement de cet argument que, après les Achéménides, sous qui la terre vernissée était un élément très répandu de l'ar-

(1) Introduction de M. R. Dussaud, déjà citée, p. 21-22.



chitecture, la brique émaillée disparaît complètement. La Perse ne la retrouvera plus tard que sous l'influence étrangère. La céramique s'épanouira à l'âge musulman.

Nous n'avons pas d'opinion personnelle sur ce sujet qui divise les spécialistes, mais nous serions plutôt portés à nous rallier à ceux qui exaltent le goût iranien dans la céramique. Nous croyons, en effet, que, pour beaucoup de raisons d'ordre matériel et moral, le don de création artistique peut subir une éclipse chez une nation qui n'en conservera pas moins le potentiel. Il couvrera longtemps pour s'épanouir un jour, grâce au concours de circonstances favorables. Nous attachons moins d'importance au fait, purement matériel, de la continuité d'une certaine technique (rien ne dit d'ailleurs que la découverte d'un « chaînon manquant » soit impossible) qu'au fait moral, représentatif de la mentalité d'un peuple reproduisant le même geste, spirituellement parlant, dans une création d'art. Et ce geste, cet accent, nous l'avons qualifié au début, nous le constatons dans la céramique, comme dans toute autre manifestation.

Il s'agit, notamment, de ce trait si caractéristique du tempérament artistique iranien, déjà mentionné à propos de l'architecture (colonne qui donne de la légèreté) et qui se laisse apercevoir dans tous les autres domaines d'expression : la mesure, le choix, la grande facilité d'adaptation du sujet à traiter avec la surface (volume, dans l'architecture) qui lui est réservée, l'essence même du génie d'ornement. Nous pouvons appuyer cette constatation sur l'autorité de M. Strzygowski qui dit, en parlant de l'Asie, mais en ayant surtout en vue l'Iran :

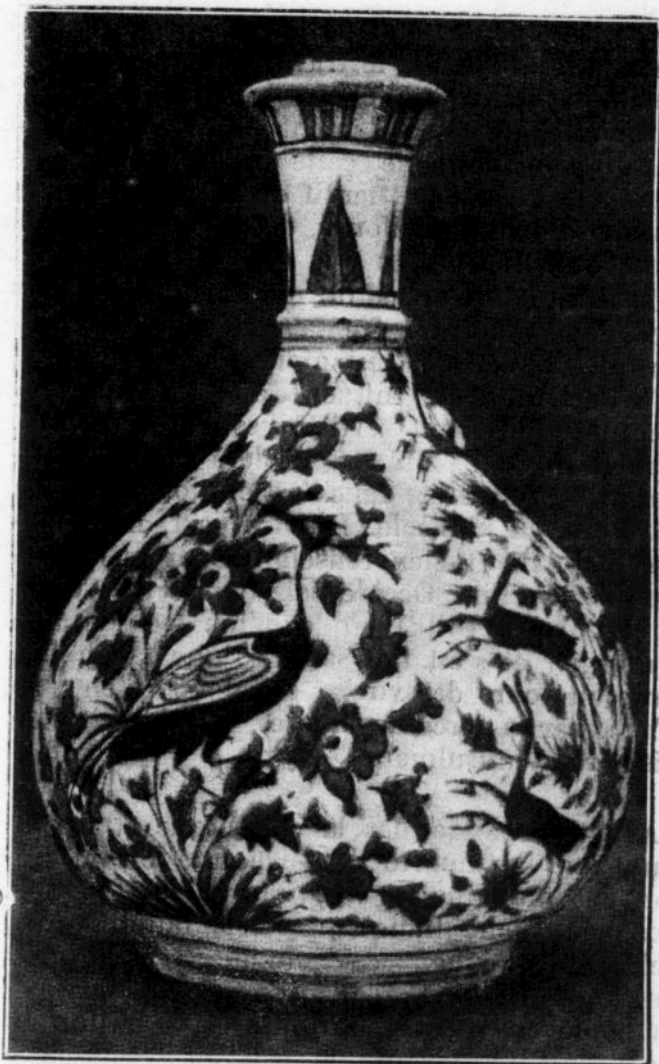
En Asie le goût de l'ornement n'a jamais été supplanté par le zèle scientifique qui tendait à l'imitation de la nature.

La stylisation (asiatique) iranienne de la nature est une attitude très curieuse à retenir, car, finalement, il y aurait peut-être là plus de véritable soumission et plus d'intime communion avec la Beauté qui nous entoure, que dans les œuvres d'art « scientifiques », selon le mot de M. Strzygowski. En essayant la reproduction, l'imitation de la nature, elles trahissent en quelque sorte un certain instinct de possession, de domination caractéristique pour la mentalité de l'Occidental (1). — En ce qui concerne la céramique persane, voici, d'ailleurs, ce que dit un spécialiste anglais :

Les contours subtils des fleurs et des feuilles, les courbes vivantes des tiges et des pampres, les ondulations mou-

vantes des membres dessinant un bond ou allant au pas sont tous mis en rapport harmonieux, soit avec le cercle qui les enferme dans une coupe ou une assiette ou bien avec la panse convexe d'un vase. Cela avec une aisance libre d'efforts qui dénote une sensibilité innée et une habileté transmises d'une génération à l'autre d'artisans expérimentés. Cette sensibilité indique peut-être que les Persans, fidèles amoureux des fleurs et des jardins, des oiseaux et des bêtes, aux mouvements gracieux, ont trouvé dans la poterie et les autres arts des moyens pour exprimer cet enchantement... (B. Rackham, n° spéc. du *Times*.)

Il est en tout cas certain qu'un céramiste n'est pas seulement un habile manieur de l'argile, (la poésie persane, rappelons-le, aime cette image), mais aussi un artiste-dessinateur d'un instinct très sûr. On pouvait admirer à l'Exposition la céramique persane dans des objets remontant



FLACON EN TERRE CUITE

(Fin du XVI<sup>e</sup> siècle. — Victoria and Albert Museum, Londres)

jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle (vitrines n° 32 et surtout n° 48) et en suivre l'évolution dans les styles de Rey (Rhages), XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., qui laissent pressentir les miniatures (scènes d'ensemble) ; de Sultan-Abad, XIV<sup>e</sup> s., époque mongole, qui introduit quelques éléments extrême-orientaux ; de la renaissance tétévide du XVI<sup>e</sup> s. (porcelaine imitation de Chine, type Kerman ; dont parle, p. ex., Tavernier).

(1) A rapprocher des idées, toujours fines et profondes, de ce grand connaisseur d'Orient qu'est M. L. Massignon. « Le musulman ne veut pas être dupe de l'art (c'est nous qui soulignons, B. N.), parce que, pour lui, le monde lui-même, qui est infiniment plus beau que toutes les œuvres d'art, n'est qu'une mécanique, dont Dieu tire les ficelles... Dans le monde, il n'y a pas de formes en soi, il n'y a pas de figures en soi. Dieu seul est permanent... En art cette négation de la permanence de la figure et de la forme est précisément le principe... » (« Les méthodes artistiques des peuples de l'Islam », revue *Syria*, 1921).



L'étude de la céramique qui porte actuellement sur un laps de temps suffisamment long et qui s'appuie sur de très beaux spécimens (tous ceux, p. ex., de la célèbre collection Eumorphopoulos) a fait de grands progrès. En analysant les procédés techniques qui diffèrent selon les principaux types, ainsi que le rythme et le contenu de l'ornement, les spécialistes arrivent à définir les époques avec une précision suffisante. Il est intéressant d'observer sur tous ces plats, bols, vases, etc., combien tenace est l'ancienne inspiration iranienne dans le décor, avec son bestiaire chimérique, si particulier, et son attachement à la représentation humaine. Elle lutte littéralement pas à pas et n'abandonne que difficilement le terrain aux influences et aux prescriptions islamiques, notamment en ce qui concerne l'introduction des caractères coufiques, l'emploi des arabesques et du dessin géométrique. Il semble, cependant, que la céramique ait transigé plus tôt que le travail des métaux avec l'Islam. Quant à l'élément extrême-oriental qu'on attribue généralement aux conséquences de l'invasion mongole, cette question nous semble, après l'examen attentif de la céramique exposée au Burlington House, devoir admettre plus d'une exception.

Ce serait d'ailleurs conforme aussi bien à l'histoire des rapports entre la Perse et la Chine, bien plus anciens et très suivis (route de la soie), qu'à l'échange des influences et l'intensité des courants purement artistiques. Le Professeur Rostovtzeff, dans un article déjà cité, retrouve l'influence iranienne dans l'art chinois bien avant notre ère, au  $x^e$  siècle. D'autre part, nous sommes maintenant bien renseignés sur le rôle des oasis de la Chine Occidentale (trouvailles de Gizil et Dandan Uilik) où le génie iranien a pu se réfugier et s'est fait sentir d'une façon frappante au cours des  $vii^e$ - $ix^e$  s., alors qu'en Perse même, par la force des choses, il subissait l'emprise arabo-musulmane.

Avant d'abandonner la céramique et les arts connexes, il importe de faire une brève mention des magnifiques *mihrahs* (« autel » de la mosquée, niche indiquant l'orientation vers la Mekke) de l'époque seldjoukide ( $n^os$  56 à 58), qui sont une preuve de plus que, malgré tous les bouleversements politiques, la tradition iranienne est très vivante et se laisse découvrir facilement. Dans ce domaine du revêtement stannifère (le célèbre reflet métallique sur lequel les savants ne sont pas encore bien d'accord quant à ses origines), nous pouvons aussi nous rendre bien compte du caractère « interchangeable » des motifs d'ornementation préférés en Perse. Nous les rencontrons, en effet, aussi couramment dans la céramique que dans les métaux ou les tissus. La grande autorité en matière d'art persan, M. Sarre, a pu démontrer avec évidence

(1) Vers le commencement du premier millénaire avant J.-C., l'art iranien tout formé s'est implanté en Chine (style Tchéou) et en Russie méridionale (art Scythe). *Art. cité.*

les rapports d'identité entre la mosaïque d'une mosquée et le dessin d'un tapis. Quand on jouit du spectacle d'une de ces merveilleuses coupelles de mosquées de la Perse, l'idée ne vient-elle pas d'elle-même qu'une soierie brodée et chatoyante est jetée sur le dôme ?

### III. — MÉTAUX

Force nous est, de crainte de dépasser le cadre de ce compte rendu, de restreindre notre exposé en le limitant aux faits les plus frappants. Le goût, l'accept de l'art persan seront sensiblement les mêmes dans tous les domaines de son expression.

Dans les métaux, les bronzes du Louristan, de découverte récente, doivent surtout retenir l'attention. On n'est pas encore d'accord sur leur chronologie, qui oscille entre le troisième millénaire et les  $vii^e$ - $vi^e$  s. av. J.-C.; il suffit de dire ici que M. A. Godard, dans une remarquable conférence donnée à la Société des Etudes iraniennes, attribue ces objets à la civilisation cassite et y constate quatre styles ou influences : 1) le style caucasien, analogue aux objets trouvés par M. de Morgan dans les *Talech* russes et persans et fournissant la preuve matérielle de la migration historique des Cassites des bords de la Caspienne vers les confins de la Mésopotamie, ce dont on se doutait bien d'ailleurs et ce qui viendrait à l'appui de certaines idées du Professeur Rostovtzeff, dont un mot sera dit plus bas ; 2) le style élamite ; 3) le style babylonien (après la domination cassite en Babylonie) ; 4) un deuxième style venant du Nord, du Caucase, style animal (scythe) de la deuxième vague, du  $vii^e$  s. av. J.-C. (1).

Au Burlington House, les bronzes du Louristan étonnaient surtout par une forte proportion de mors d'un type tellement élaboré qu'on se demandait si l'usage en était courant ou réservé à des rites ou cérémonies. Les projections données par M. Godard au Musée Guimet pour illustrer sa conférence ont remis les choses au point, du moins en ce qui nous concerne.

Toutes sortes d'objets : armes, vaisselle, bracelets, épingles, etc., ont été montrés, qui reflètent l'ensemble d'une civilisation peu connue jusqu'ici avec toutes les précisions apportées par le conférencier.

Il convient, sinon d'éclaircir, du moins d'effleurer à ce propos un point délicat. Tout le problème du peuplement de l'Iran, de l'ethnographie historique, se pose ici ; il se rattache très étroitement à celui des origines de l'art iranien initial, primitif, pur, libre encore des influen-

(1) M. V. Minorsky (cf. son article dans « *Apollo* », février 1931) a traité cette question au Congrès tenu à Londres pendant l'exposition. Il se prononce pour une triple influence : 1) les infiltrations indo-européennes dès le début, 2) la culture Kassite locale, mélangée avec 3) les éléments empruntés à Babylone et à l'art mède ultérieur.



ces étrangères consécutives à la vie politique ultérieure et au contact avec les états civilisés (1) :

On a raison de parler d'un grand art iranien qui a eu divers aspects et diverses vicissitudes. Mais était-il, cet art, vraiment iranien et d'origine iranienne? Nous n'en savons rien. La probabilité penche pour une origine iranienne d'un art qui a été propagé par des Iraniens... Connaissions-nous le lieu d'origine de cet art, le berceau de la nation iranienne? Non. C'est aux fouilles à nous révéler ce berceau. On ne le trouvera ni en Russie méridionale et centrale, ni en Sibérie, ni dans l'Oural ou l'Altaï. Est-ce le Turkestan chinois? Est-ce la Mongolie? Je n'en sais rien.

Ainsi s'exprime — en 1924 — le Prof. Rostovtzeff dans une étude déjà citée et il ajoute :

De ce berceau, l'art iranien s'est propagé à l'Est, à l'Ouest, au Nord, probablement au Sud. A-t-il influencé l'art sumérien et l'art pré-hittite? Peut-on découvrir ses traces dans l'art pré-caucasien? C'est un point que l'avenir élucidera probablement.

Or, les bronzes du Louristan nous semblent fournir quelques éclaircissements à ce sujet, en tant qu'ils établissent pour une époque de haute antiquité les rapports de l'art cassite domicilié en Perse avec l'art scythe et prouvent que, à côté des courants de peuplement iranien aryen venant du N.-E., un autre courant, dont il est pour le moment malaisé de définir la filiation ethnique exacte (2), a contribué, en venant du Caucase et par le Caucase, à la formation de la nation iranienne, en se mélangeant à la couche dravidienne, l'occupante préaryenne de l'Iran. Pour étayer cette hypothèse, les arguments linguistiques viendraient se joindre aux documents archéologiques en indiquant que la parenté de l'élamite et du cassite, des idiomes du « Zagros » en général, avec les langues du Caucase, est bien plausible. Quant aux arguments d'art, on vient d'indiquer que le style animal scythe se manifeste dans les bronzes du Louristan (le traitement de l'œil par cercles concentriques tout comme dans les objets scythes du Kouban, v<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècles; voir aussi les groupes combinés d'animaux, lions et bouquetins affrontés, n<sup>o</sup> 13, J, L, JJ; n<sup>o</sup> 21, Q, T, AA. . . KK; n<sup>o</sup> 21, EE, FF, QQ; n<sup>o</sup> 21, F, scène de chasse; n<sup>o</sup> 13, PP, léopard attaquant un bouquetin, etc.).

Le Professeur Rostovtzeff établit la classification suivante du style animal : 1) type *sumérien et babylonien*, d'où proviennent tous les animaux fantastiques (sphinx, griffon, dragon), ainsi que les groupes d'animaux : a) héraldiques ou antithétiques; b) synthétiques (ou le symplegma des animaux). Ce style favori et répandu en Asie Mineure et en Syrie n'éli-

mine pas l'ornement géométrique et floral; 2) type de Russie Méridionale et d'Asie Centrale, purement et seulement animal, type *scythe*, qui ne connaît pas les animaux fantastiques et les groupes d'animaux, mais qui traite la figure d'un animal seul, réel, qu'il stylise sans le géométriser, en exagérant souvent les extrémités ou en réduisant l'animal à quelque partie essentielle : bec, œil, aile (Cf. n<sup>o</sup> 13, 15; PP; n<sup>o</sup> 21, RR). Ce style scythe subit plus tard quelques influences helléniques et admet les groupes et l'ornement floral et géométrique; 3) type *néo-animal ou Sarmate*, héritier du précédent. Il se plaît à employer le symplegma et à représenter des animaux combattants entre eux. Il florissait dans l'art persan des v-vi<sup>e</sup> siècles avant J. C.

Cet art iranien, scytho-sarmate, nous est connu aussi par l'*Oxus Treasury* (la trouvaille de l'Oxus), admirable collection du British Museum comprenant des objets d'orfèvrerie inspirés du même style animal (pendeloques, boucles, feuilles d'or repoussées, etc.) et datés des v-iv<sup>e</sup> siècles avant J.-C., de l'époque Achéménide.

L'art du métal achéménide était représenté au Burlington House, entre autres, par un pied de trône (n<sup>o</sup> 11) à tête de griffon respirant une puissance et une vigueur impressionnantes, tandis que le bouquetin ailé (n<sup>o</sup> 22, A), aux sabots, aux cornes et aux ailes dorées est la légèreté et le mouvement même, tant son élan est naturel.

Dira-t-on, ici encore, que l'art achéménide est hybride, grec sur la base des formules assyriennes? On y constate quand même un sens d'adaptation du style à un nouvel idéal représentatif du sens critique iranien. L'opposition stylistique entre les conceptions d'expression hellénique et orientale est intéressante à voir. L'argenterie de l'époque Sâsanide confirme également ce que nous avons déjà constaté en parlant de la céramique : le contour du dessin épousant à merveille la surface qui lui est réservée, s'inscrivant avec une élégance naturelle dans le cercle d'un plat, par exemple. On pouvait voir, notamment, quelques belles pièces envoyées par le Gouvernement soviétique, appartenant à l'Ermitage. Les aiguères, les chandeliers et autres objets en bronze (collection Harari, musée du Caire, département musulman du musée de Berlin, etc.) permettaient d'étudier sur les pièces des vii<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles, la transition entre l'art iranien Sâsanide et celui de l'époque musulmane. La datation, ici encore, est facilitée par la technique employée. Ainsi, l'incrustation sur le bronze n'est pas antérieure à la moitié du xii<sup>e</sup> siècle. Il est par contre très difficile de distinguer la provenance, le travail de Mossoul et de Perse propre offrant pour le bronze, vers 1150, les mêmes caractéristiques, fortement arabisées (costume). Sous les Timourides (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles), le bronze accuse un style plus iranien. Remarquons aussi qu'une belle série de bronzes seldjoukides (n<sup>o</sup> 131; 139), provenant entre autres du Musée du Golestan, à Téhéran, offrait une occasion nouvelle d'étudier la transition entre les styles ira-

(1) On consultera avec profit l'ouvrage de M. von Wesendonck, *Urmensch und Seele*, dans lequel, au début, se trouve un exposé détaillé des rapports ethniques et culturels de l'Iran avec les pays voisins (*Vorbemerkungen*, pp. 13 à 34; plus spécialement p. 14, note 2; p. 23, note 1).

(2) Nous serions portés à nous prononcer pour le terme « *jéphétique* » mis en avant par le savant russe Prof. N. Marr, dont les théories sont malheureusement encore trop peu connues en Occident.



nien et musulman. On y constate notamment, d'abord la « cohabitation » de motifs d'inspiration différente, puis leur fusion graduelle et l'apparition d'un style nouveau, mais... toujours à l'accent iranien.

Commencée sous les Timourides, l'iranisation du style sur le bronze s'épanouit avec la renaissance nationale des Séfévides. L'expression devient très légère et gracieuse. Cependant, comme dans les autres domaines de création artistique, les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles apportent la déchéance du style qui devient conventionnel et stéréotypé. Par contre, l'art de l'émail s'est alors sensiblement développé pour atteindre au XIX<sup>e</sup> siècle un haut degré de perfection technique. Curieux retour en quelque sorte de cet art, mineur certes, mais si iranien jadis dans le cloisonné polychrome « barbare » scythe !

#### IV. — TEXTILES

Pour l'abondance de la documentation qu'elles présentaient, il est difficile d'accorder la primauté à une catégorie plutôt qu'à une autre. Jamais, néanmoins, on n'a encore eu l'occasion de voir tant de tissus et de tapis groupés ensemble et capables d'initier à ce genre d'expression artistique iranienne.

Certes, la matière tissée est particulièrement périssable et l'on ne dispose que de spécimens remontant tout au plus au X<sup>e</sup> siècle (nous négligeons les fragments du VIII<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 38, C, D). Cependant (la frise des Archers et les bas-reliefs le prouvent) l'industrie textile a une histoire vénérable en Perse. Dans l'ouvrage déjà cité de M. Clément Huart, on lit au sujet des Archers :

Ils sont vêtus d'une longue tunique qui tombe jusque sur les chevilles; les larges manches pendantes couvrent les bras jusqu'au poignet; la tunique est bordée d'un riche galon et ornée tantôt de rosaces et tantôt de losanges qui tranchent sur la couleur du fond (p. 120).

ou encore :

Les vêtements somptueux dont sont revêtus les personnages de ces bas-reliefs (à Taq-i-Bostân, près Kermanschah) ont permis de reconstituer la décoration des étoffes de prix... témoignage... de l'art du tisserand dans le haut moyen âge oriental. Le vêtement du roi est fait d'une étoffe ornée de dragons ailés entourés d'une couronne... (p. 244).

On sait aussi (cf., entre autres, l'étude si documentée sur *Le commerce de la soie dans l'Antiquité*, dans *La Soierie de Lyon*, mai et août 1930), que, dès l'époque parthe, un commerce très actif de la soie se faisait entre la Chine et la Perse. A partir du VII<sup>e</sup> siècle, la diffusion de la sériciculture et les conquêtes arabes privèrent la Perse de sa situation privilégiée dans ces échanges. Cela ne diminua pas la renommée des tissus persans, célèbres surtout au X<sup>e</sup> siècle (tissus de coton et de soie de Nichapour exportés au delà du monde musulman; tissus de coton et de laine

de Koumis; cotonnades de Bam répandues jusqu'en Egypte, durables de 5 à 20 ans; tissus de lin de Kazeroun, Tavvadi, Siniz; soieries « qurqubî » du Khouzistan; sériciculture florissante au Guilan au moyen âge, etc.).

Marco Polo, un Vénitien que la soierie intéresse tout particulièrement, ne manque pas de noter la beauté des étoffes fabriquées dans l'Asie centrale. Il voit partout les métiers travailler chez les Turcomans à Kazbin et à Mossoul, où les tissus de soie brochés d'or étaient appelés *mosulin*, d'où le nom de *mousselines*, donné depuis à des toiles de laine ou de coton.

Gaston Migeon et quelques autres archéologues classent comme étant exécutés dans les ateliers mésopotamiens des Khalifats de Bagdad, de Mossoul, tous ces tissus qui représentent des scènes de chasse, dont l'influence est manifestement persane. La bordure de l'un de ces spécimens porte une inscription au nom du Khalife abbasside El-Moktadir billah (908-932).

A la cathédrale du Puy, la cathédrale d'Autun, la cathédrale du Mans, puis la cathédrale de Durham, en Angleterre, on peut voir des tissus similaires. Tous comportent des scènes de chasse caractéristiques, avec une ornementation cependant très variée et d'un pittoresque effet décoratif.

Ce qui précède concerne les tissus musulmans antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'à partir de cette époque et plus encore avec les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, une modification sensible s'opère dans l'industrie du tissu chez les peuples d'Orient, en particulier dans la Perse, vers les plateaux d'Anatolie, les rives du Bosphore... Cette simplification s'étendit du reste à tous les arts industriels musulmans et l'on peut dire que ce fut l'une des plus curieuses époques de l'art oriental. Les deux procédés que la Perse musulmane employa à cette période historique de son art et par lesquels elle réalisa des ouvrages merveilleux, furent la soie tissée et le velours coupé. C'est donc, suivant toute probabilité, au début du XIV<sup>e</sup> siècle ou tout au plus à la fin du XIII<sup>e</sup>, qu'il faille situer la création des velours musulmans. Tous les auteurs du temps s'accordent à dire que le velours est d'origine persane. C'est, en tout cas, de l'Orient que nous est parvenu en Europe, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'usage de cette étoffe velue, « le veluyau », « le veloux », ainsi qu'elle était appelée jusqu'à l'époque de Louis XIII.

Les admirables velours persans de toutes époques réunissent tant de qualités que leur technique rigoureuse et leur coloration bien comprise sont encore appliquées de nos jours.

Et de nouveau, ce témoignage, invariable, d'un spécialiste en la matière (M. J. Coquillat : *Les Tissus musulmans*, dans *La Soierie de Lyon*, mars 1930) :

Le décor persan est le plus précieux de tous les décors de tissus arabes. Il ne recherche pas l'effet, mais il n'y en a pas qui aient plus de grâce dans l'invention, plus d'esprit dans le détail. Il possède ce je ne sais quoi de touchant qui charme l'imagination. Si les larges et réguliers décors à palmettes nous semblent faits pour parer les guerriers, les marchands ou les sultans, les souples soies persanes, légères, transparentes, et délicatement nuancées, ne conviennent-elles pas à merveille pour vêtir l'élégante sultane ?

Puis, la déchéance que Tavernier, par exemple, signale dans ces termes :



Autrefois on transportait en Europe quantité de brocards, de velours et de taffetas de Perse, et la plus grande partie du velours passait dans la Moscovie et dans la Pologne; mais aujourd'hui toutes ces sortes d'étoffes se font en Europe aussi belles et à bien meilleur marché. Il se transporte aussi quantité de soye plate en Turquie, en Pologne et en Moscovie, où on l'emploie pour la broderie.

De cette gloire du tissu persan on pouvait bien se rendre compte à l'Exposition. Dans l'ordre chronologique, on y voyait d'abord les tissus du style, sinon de l'époque, Sâsânide, caractérisés par les motifs iraniens qu'on retrouve dans le costume de Khosro II (590-628) sur le bas-relief de Tâq-i-Bustâan (griffon dans un cercle); une autre soierie était classée comme Sâsânide en raison de la forme de la tiare qu'on y trouve représentée, analogue à la coiffure des Sâsânides Chapour II et Yazdagerd III. Un motif de chasse enfermé dans un cercle est également considéré comme typique pour les tissus Sâsânides. Il se rencontre aussi en Chine et en Byzance; mais il est difficile de se prononcer sur la question de savoir dans quel sens s'effectuèrent ces emprunts. Autres motifs sâsânides encore pour les tissus: un arbre sacré (*hōma*) avec les animaux confrontés; une frise à oiseaux et rosettes ou palmettes (qu'on rapproche des fresques de Kizil; cf. notamment les n<sup>os</sup> 80; 83 L; 86; 88). Au début de l'époque musulmane on assistera, comme dans les autres domaines analysés plus haut, à la lutte entre cette inspiration iranienne du décor peuplé d'un monde fantastique et démoniaque et la rigueur islamique s'efforçant de réprimer cet essor de symbolisme sensoriel et de le soumettre à un style géométrique où ne subsiste rien d'animal, de vivant et d'organique et où domine l'abstraction pure de l'arabesque (1).

Poursuivie parallèlement avec l'analyse de l'ornementation dans la céramique, la verrerie, les métaux, cette étude du style textile iranien est très instructive. Les soieries et velours de l'époque séfévide, plus spécialement les soieries à images, signées, si voisines de la conception exprimée dans les miniatures, ont aussi retenu longtemps notre attention (cf. les n<sup>os</sup> 109, 112, 123, 124, 195, etc.). Nulle part ailleurs on ne rencontre une documentation aussi parfaite et aussi scientifiquement mise à la disposition du public. Faut-il ajouter, hélas! comme aux chapitres précédents qu'à partir du xvii<sup>e</sup> siècle les motifs deviennent moins libres, conventionnels, et qu'on voit appliquer le principe de répétition symétrique. Si, au xvii<sup>e</sup> siècle, on sent encore

(1) En étudiant les n<sup>os</sup> 38, A, B, O, P, Q; 31 à 33, 34, 66, 72, on pouvait constater comment, même sous les Seldjouks, musulmans zélés, on assiste encore à la survivance iranienne: faune fabuleuse; composition dualiste; arbre de la vie, etc. M. L. Massignon (*op. cit.*) signale un curieux « hadith » de Ibn 'Abbâs. Il disait, notamment, à un peintre persan qui lui demandait: « Mais, enfin, est-ce que je ne pourrai plus faire d'animaux? Je ne pourrai plus exercer mon métier? » — « Si, mais tu peux décapiter les animaux pour qu'ils n'aient pas l'air vivant, et tâcher qu'ils ressemblent à des fleurs. »

de l'espace dans l'ornementation des tissus (motif chinois de nuages; cônes), au xviii<sup>e</sup> siècle, l'espace se rétrécit et la stylisation sans âme triomphe.

#### V. — TAPIS ET MINIATURES

Un livre seul pourrait répondre à toutes les questions que l'Exposition a posées devant ceux qui s'efforcent de comprendre la civilisation iranienne dont le rôle fut si important dans l'évolution générale de l'humanité (1). Quant à notre tâche, elle sera terminée lorsque nous aurons dit quelques mots des tapis et des miniatures. Ce n'est pas que l'Exposition fût moins éloquente en ce qui concerne ces œuvres d'art persan. Quantitativement et qualitativement, les tapis fournissaient un fond, riche, somptueux en même temps que caressant et reposant pour le visiteur. Rien de plus agréable que de prendre un peu de repos en abandonnant l'examen des vitrines et en se laissant conquérir par le charme qui se dégageait des tapis. Comme on comprenait alors ce riche Romain du temps d'Auguste qui,



SCÈNE DE CHASSE

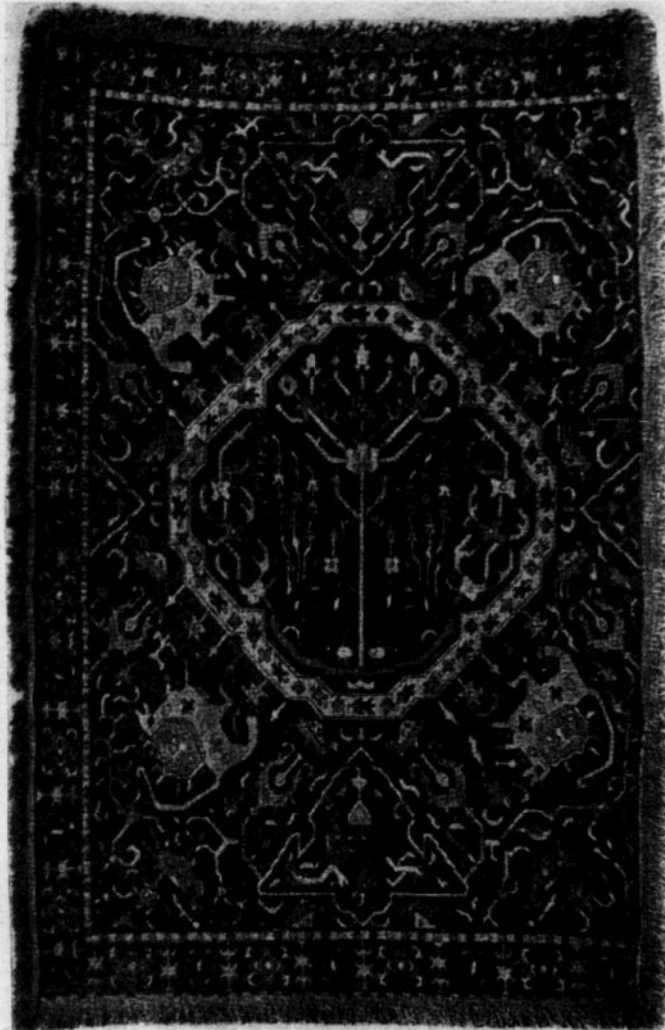
(Soierie Séfévide, alentours de l'an 1600.  
Victoria and Albert Museum, Londres).

nous dit-on, ayant reçu un beau lot de tapis persans, s'était porté malade pour avoir le plaisir de dérouler devant les amis accourus pour prendre de ses nouvelles toute la chatoyante splendeur de sa nouvelle acquisition! Dans l'art du tapis, en effet, ainsi que dans les domaines dont il a été question plus haut, le Persan reste fidèle à son génie artistique, ici surtout. On est à même d'apprécier son goût à marier les couleurs sans les heurter. Il semble que cet effet soit obtenu au moyen des contours plus foncés qui séparent les taches de couleur et qu'on n'emploie que rarement ensemble des nuances trop voyantes ou trop sombres; enfin, on s'applique à adoucir l'impression générale en employant plusieurs couleurs dispersées en beau-

(1) Ce livre est en préparation. Sous le titre: *Survey of the Persian Art*, paraîtra un luxueux volume dans lequel de nombreuses planches représentant les objets d'art seront accompagnées de savants commentaires. Il serait souhaitable qu'une édition plus accessible au public vît également le jour.



coup de secteurs au lieu d'une seule teinte qui frapperait trop la vue (1). Comme toutes les « règles » dans l'art, celle-ci n'est nullement rigoureuse. L'artiste seul en est juge. Aussi avons-nous vu un grand tapis dodécagone provenant du tombeau du Chah Abbas II à Qom, ne constituer qu'une énorme tache très claire. « Le plus noble tapis qui existe », de 1540, appartenant à Sir J.



BRODERIE SUR SOIE

(Époque Séfévide, fin du xvii<sup>e</sup> siècle.  
Victoria and Albert Museum, Londres).

Duveen, était exposé avec d'autres pièces de renommée mondiale. Contentons-nous d'indiquer qu'on ne possède plus maintenant de tapis persans antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, mais du moins des miniatures des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles nous en ont-elles conservé les images. A la Mosquée d'Alaed-Din, à Konia, il y aurait un tapis du xiii<sup>e</sup> siècle ; mais, bien que la technique en soit à peu près la même, ce n'est pas un tapis persan. Pour les tapis du xvi<sup>e</sup> siècle, la classification se fait par types d'ornementation : tapis de chasse ; type floral avec sous-type à vase ; tapis à jardin, à médaillon (les meilleurs spécimens en étaient, pour la joie de nos yeux, réunis au Burlington House) ; plus tard, vers le xix<sup>e</sup> siècle, les tapis seront classés d'après les centres de production, Kachan, Djohegan, Khorassan, Kerman, etc. Pour com-

(1) Cf. notamment *Aus dem weiten Reich der Kunst*, par J. von Falke, au chap. *Die Gewebe des Orients*.

pléter l'idée de l'ornementation persane, indiquons ici que, à côté du style animal, dont nous avons souligné l'importance, la fleur a joué un grand rôle dans la décoration, venant, il est vrai, plus tard, quand l'imagination de l'artiste ne pouvait déjà plus donner libre cours à son expression et s'adaptait aux exigences islamiques. « L'affection persane pour l'ornement », lisons-nous dans une étude spéciale (*La Fleur dans la décoration textile*, dans la *Soierie de Lyon*, avril 1930),

n'a pas tardé à faire grand étalage, dans les tapis célèbres, les velours enrichis d'or et quantité d'autres étoffes, de l'élément floral. Qu'elle l'ait associé à des dispositions particulières, compartimentées, à grands médaillons lancolés à l'image de feuillage rigide, ou bien parsemé au travers des palmettes régulièrement étalées, ou encore



PERSANES AU BAIN

(Miniature attribué à Behzad, école de Hérat).

qu'elle en ait fait l'accompagnement bien choisi de scènes de chasse ou de poétiques légendes, toujours elle a su allier le sentiment du naturel et celui de la convention représentative : ici, ployant fleurs et rameaux foliacés aux attitudes de la stylisation, là, respectant leur souplesse native et copiant, par exemple, avec une scrupuleuse fidélité le dessin très net d'une fleur d'aster volontiers prise pour modèle.



Cet élément floral (1) se manifeste également dans les autres domaines, par exemple dans le *mihrab* (n° 46).

Nous nous arrêtons là sur la constatation que c'est peut-être en matière de tapis que l'art persan est le plus connu. Il ne sera même pas exagéré de dire que, pour beaucoup de monde, la notion de l'art persan coïncide presque avec l'idée d'un beau tapis.

Comme le tapis, la miniature persane est aussi plus connue que les autres œuvres de l'art iranien. Deux salles lui ont été spécialement consacrées au Burlington House et des éléments épars en étaient par surcroît disposés dans d'autres salles. C'est dire que la miniature pouvait être étudiée à l'aide d'une documentation de choix et très abondante. Son âge d'or, on le sait, est le xv<sup>e</sup> siècle et le siècle suivant ; son grand maître est Behzad, dont plus d'une œuvre provoquait des exclamations d'enchantement enthousiaste de la part des visiteurs.

La miniature persane s'est développée sous l'influence de la miniature byzantine et manichéenne. Dans son excellent ouvrage, M. Clément Huart nous apprend notamment que

Excommuniés, anathématisés tant par les chrétiens que par les Mazdéens, les partisans de Manès, les Manichéens, se sont transportés dans les régions qui avoisinent le désert de Gobi, dont les sables ont aujourd'hui recouvert les villes florissantes revenues récemment au jour. Plusieurs missions scientifiques ont exploré ces contrées (M. A. Stein ; MM. Grünwedel et Le Coq ; M. Pelliot). La mission allemande a rapporté, entre autres, des fresques qui représentent des dignitaires manichéens dans leur costume. Ce sont des Iraniens : leur teint blanc, leurs barbes fournies et noires ne peuvent laisser aucun doute... Ces Perses émigrés avaient dû connaître chez eux des portraits de ce genre et tenir à ce que cette décoration les accompagnât dans la nouvelle patrie.

On a pu déterminer une influence iranienne... qui accompagne la diffusion du bouddhisme dans le Turkestan oriental. Non seulement les fresques du Tourfan nous représentent des seigneurs iraniens, mais même la représentation du bodhisattva Vajrapâni de Dandan Uiliq, près de Khotan, nous offre une divinité bouddhique sous l'aspect d'un roi sâsânide, coiffé de la tiare, orné d'une barbe noire, vêtu d'une casaque verte, portant le pantalon perse et de riches bottes de cavalier.

A Bamyân, ...en plein Hindou-Kouch, on a trouvé, en 1923 des fresques présentant le même mélange d'influences artistiques ; ...motifs bouddhiques, ...figures de princes iraniens... un personnage barbu coiffé de la tiare sâsânide en forme de globe et de croissant combinés, offrant de profondes analogies avec le portrait de Sapor I que nous a légué la sculpture. Ces fresques datent du vi<sup>e</sup> siècle. Nous aurions ainsi un témoignage irréfutable de l'existence d'une peinture sâsânide (pp. 251-252).

Cette peinture *Sâsânide* nous est aussi révélée par les découvertes des Allemands à Samarra, les

fresques en question datant du début de l'Islam en Perse.

En ce qui concerne les miniatures persanes de la période musulmane, voici l'opinion d'un spécialiste, M. L. Binyon :

Tout en employant des couleurs bien plus vives que les Chinois et sans y ajouter le clair-obscur comme les Européens, les peintres persans ont un goût tellement infailible que jamais nous ne les trouvons extravagants ou excessifs. Peut-être la distinction tranchée avec laquelle toute chose se présente à la vue dans la peinture attribue-t-elle une sorte de valeur intellectuelle à cet art (1), qui, par ailleurs, affecte si profondément les sens. Le souci du choix est toujours présent, quelle que soit la somptuosité ; une splendeur fastidieuse exprime ici ce que les autres écoles de peinture ne peuvent faire qu'avec modération et restriction. Ces couleurs schématisées sont éblouissantes par la pureté de leurs tons... A nous Européens, ces miniatures donnent de nouvelles idées sur les possibilités offertes par la couleur, nous rappelant ces merveilleuses combinaisons qu'offrent le plumage des oiseaux exotiques ou la nacre des coquillages. D'ailleurs le dessin linéaire n'est pas moins parfait dans son genre. On y arrive à marquer la grâce et la vigueur avec un bonheur sans égal.

Cette opinion est (on le voit) conforme à ce que nous avons déjà maintes fois constaté : complétons-la en citant l'appréciation d'ensemble du même critique d'art :

Que pouvons-nous donc dire de la peinture persane dans son ensemble ? C'est un art d'illustration pratiqué par des décorateurs de naissance. Comme toutes les formules générales, celle-ci ne contient pas la vérité entière. Mais cela est vrai pour une bonne part de cet art, et la combinaison est heureuse. Rarement véhicule d'idées, la peinture persane est saturée de sentiment romantique, bien qu'elle soit visiblement limitée dans l'expression de l'émotion. Mais, parce qu'elle ne s'abaisse jamais au naturalisme, elle exprime d'une façon d'autant plus vive la merveille et la gloire du monde visible (2). Toutefois son excellence fondamentale est dans le don du dessin. Elle ne ressemble à aucun autre art, ni dans l'Est ni à l'Ouest. Aucune autre grande école de peinture — car celle-ci en est une — ne procure un plaisir plus pur ni plus intense.

\*  
\*\*

Après avoir donné tant de témoignages compétents qui concordent tous entre eux, il n'est plus besoin (croyons-nous) de quelque conclusion d'ensemble à la fin de cet examen — si rapide et si superficiel ait-il été — de cette « féerie persane ». C'en fut une, en effet, que cette Exposition de spécialistes dont la liste serait trop longue à reproduire ici et qui, tous, ont collaboré à ce grand succès et bien mérité de l'art persan. Mais en même temps qu'une féerie par la vision d'ensemble, cette exposition a constitué un grand enseignement. Grâce à la réunion de tout ce qui

(1) M. L. Massignon (*op. cit.*) note aussi « ...des juxtapositions tranchées purement intellectuelles » dans le tapis persan.

(2) Cf. ce que nous disons plus haut au sujet de la stylisation.

(1) M. L. Massignon (*op. cit.*) : « Ces fleurs ne sont pas très nombreuses. On en a fait la liste, pour la Perse du xv<sup>e</sup> siècle, et on a trouvé : la jacinthe, la tulipe, l'églantine, l'aillet et la fleur du pêcher. »



caractérise le mieux l'art persan, il nous a été donné de nous faire, pour la première fois, une opinion bien fondée. Malgré des influences très nombreuses venant de l'étranger et se fondant dans le creuset de la création artistique persane, celle-ci a toujours su, au cours de toute son ac-



CARDEUSE DE LAINE

(Miniature persane des environs de l'an 1600.  
Collection E. Beghian).

tivité historique, conserver son caractère national, guidée comme elle l'était par un tempérament et un don de mesure et d'adaptation très sûrs. Après l'Exposition de Londres, le vœu très sincère formé par tous les amis de la Perse et de la Beauté est de voir, une fois encore, une véritable renaissance de l'art iranien alimentée par l'esprit et l'élan nouveaux qui se manifestent à Téhéran, sous le règne de Sa Majesté Riza Chah Pehlevi (1).

B. NIKITINE.

(1) Sans le concours éclairé du Gouvernement persan, il faut bien le souligner, l'Exposition n'aurait jamais eu tout cet éclat. Pour la première fois dans l'histoire, la Perse n'a pas hésité à envoyer à l'étranger des trésors qui restaient jusque là cachés dans ses mosquées, sanctuaires et palais. L'Occident a répondu à ce beau geste avec le même empressement. Est-il besoin d'insister sur la portée morale de cette fraternisation ?...

## LA MONNAIE D'ARGENT

### dans l'Inde et la Chine actuelles

Dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> mars 1931, notre collaborateur, M. François Herbertte, a publié, sur la *Crise et la monnaie d'argent*, un excellent et très instructif article, dans lequel il montre qu'actuellement, « le monde ne souffre pas tant d'avoir abandonné l'étalon monétaire d'argent que d'avoir fait de l'étalon d'or un usage contraire aux suggestions de l'expérience et du bon sens ». Nous ne saurions reproduire intégralement ici cet important travail ; mais du moins convient-il d'en détacher deux passages, présentant pour les lecteurs de notre revue un intérêt tout particulier. Ils sont relatifs, l'un à la circulation actuelle de l'argent dans l'Inde et l'autre à la crise monétaire en Chine. (*Rédaction.*)

#### I. — Le rôle de l'argent dans l'Inde

L'Inde n'a vu sa monnaie stabilisée par rapport à l'étalon d'or qu'en 1926, mais, depuis 1893, elle l'avait détachée de l'étalon d'argent en mettant fin à la frappe libre des roupies. Son Gouvernement a pu, grâce à cette barrière, maintenir un rapport relativement stable entre la roupie et la livre sterling.

En temps normal, l'excédent favorable de la balance commerciale, qui aurait dû se traduire par une dépréciation du sterling, pouvait, en effet, être partiellement compensé par les paiements que la colonie devait, à divers titres, faire à la Métropole. Pour le surplus, l'équilibre pouvait être assuré par des importations d'or et d'argent et par la constitution à Londres d'une réserve en monnaie or appelée à jouer si, en cas de mauvaise récolte, la balance menaçait de pencher dans l'autre sens.

La crise mondiale de 1907-1908, aggravée par une insuffisance des pluies de mousson dans l'Inde, ne s'est traduite, pour la roupie, que par une dépréciation momentanée de 1 1/2 pour 100. Inversement, lorsque la guerre de 1914 à 1918 obligea l'Angleterre à faire dans l'Inde des dépenses sans précédent, la dépréciation du sterling par rapport à la roupie fut, lors de la pointe extrême de 1919, presque cinq fois plus forte que vis-à-vis de l'argent-métal. Dans la tourmente actuelle, la valeur or de la roupie n'a fléchi jusqu'à présent que d'un quart de penny au-dessous du taux de stabilisation de 18 pence adopté en 1926 et, si le commerce d'exportation y a perdu un stimulant artificiel, les affaires, suffisamment troublées par d'autres causes, se sont vu épargner du moins un facteur supplémentaire d'incertitude.

.....

Dans tous ces pays (1), l'argent a cependant continué à circuler comme monnaie. Ce n'était plus qu'une monnaie fiduciaire, mais les populations n'ont pas eu conscience de cette dégradation du métal blanc. Elles ont continué à s'en servir sous forme de pièces, de lingots ou de bijoux, pour satisfaire ce qu'on est convenu d'appeler leurs habitudes de thésaurisation.

Cette expression donne toutefois une idée imparfaite et presque inexacte de la fonction que l'argent remplit en Orient. Malgré le grand développement qu'ont pris depuis la guerre les sociétés anonymes par actions uniquement constituées par des capitaux indigènes et sous une direc-

(1) Les Indes Néerlandaises, les Philippines, la Malaisie britannique et le Siam aussi bien que l'Inde anglaise.



tion purement indigène, l'Inde est restée aux trois quarts un pays de grands et petits domaines agricoles, indivisément détenus par des familles qui sont de véritables clans, et la forme usuelle, non seulement de la propriété mobilière, mais de la propriété individuelle, est la possession de métaux précieux.

C'est ce cœur qui est le marché de l'or et de l'argent de Bombay, un des quatre grands marchés du monde avec Shanghai, Londres et New-York, les métaux précieux se vendent chez les rajahs, les grands propriétaires fonciers de l'intérieur et jusque dans le plus humble des 620 000 villages hindous de moins de 1.000 habitants. Ils s'y portent aux saisons de l'année où le paysan, ayant récolté, songe à épargner, à rembourser et, parfois, emprunte à nouveau pour s'acquitter de ses obligations sociales, et pour jouir du fruit de son travail. Ils s'y dirigent en masse dans les années où le climat et la terre sont généreux. Ils refluent vers Bombay aux saisons où il faut payer tant bien que mal les frais des futures récoltes, verser les intérêts, réaliser ce que l'on a, se serrer la ceinture. Ce reflux prend parfois l'allure d'une liquidation générale, quand les pluies ont manqué, quand une épidémie a passé.

L'or occupe peut-être, en valeur chiffrable, une place prépondérante dans cette circulation, mais socialement, c'est le métal blanc qui l'emporte, parce que les moyens de la masse sont beaucoup trop faibles pour qu'elle achète de l'or. Son bas de laine est rempli d'argent comme sont faits d'argent les bijoux qui constituent là-bas la seule fortune personnelle de la plupart des femmes, leur seule garantie d'indépendance relative après que le mariage les a arrachées du foyer maternel pour les agglomérer à une famille étrangère. La période de l'année où la demande d'argent culmine sur le marché de Bombay est celle qui précède la saison des mariages hindous. Comme ces mariages se font en mai, dans le court intervalle de répit que la vie agricole ménage aux cultivateurs entre la récolte du printemps et le début de la mousson, qui ramène les travaux préparatoires à la récolte d'hiver, on voit que le va-et-vient de l'argent s'accorde dans l'ensemble aux grands phénomènes naturels, dont l'impulsion se communique à toute la vie sociale.

## II. — La crise monétaire en Chine

La Chine, comme l'Inde, a été touchée dans son épargne par la baisse de l'argent, mais de plus, elle a vu sa monnaie, multipliée hors de toute proportion avec ses ressources et ses besoins, s'affaiblir graduellement. Il est nécessaire de marquer ici que, si l'argent a été la cause apparente de cette dépréciation, la cause profonde réside ailleurs. Il ne faut pas voir la Chine seulement à travers les paysages prometteurs de la rivière de Canton, du bas Yang-Tsé-Kiang, du Se-Tchouen, de la plaine sans fin du Fleuve Jaune, des terres fertiles du Tchi-li et de la Mandchourie; elle contient également d'immenses étendues pauvres, régions de collines pierreuses et de montagnes, d'où essaient les émigrants qui vont former les ruches des grandes villes et des rizières. N'oublions pas qu'elle a vécu sur elle-même jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle et qu'à partir du moment où l'Occident a entrepris d'y écouler en masse ses produits, elle n'a pour ainsi dire pas cessé d'avoir une balance commerciale défavorable.

Ce qui lui a permis d'importer malgré tout de l'argent, ce sont, d'une part, les emprunts extérieurs, expédients temporaires et non sans danger, mais c'est surtout le travail acharné des Chinois qui, en surnombre chez eux, vont chercher leur vie dans l'Insulinde, en Indochine et dans les mers du Sud et qui rapatrient toutes leurs économies.

Ces Chinois du dehors ont conservé, au milieu de populations accoutumées à une existence plus facile, leurs habitudes d'assiduité et d'épargne. Soit comme coulies, soit comme marchands, depuis le porteur de pacotille jusqu'au grand négociant importateur, soit comme industriels, propriétaires de mines ou de rizeries, et tous, plus ou moins, comme prêteurs d'argent, ce sont eux qui ont empêché l'économie chinoise de fléchir plus tôt sous l'excès de ces achats à l'extérieur.

Le rôle de l'argent métal en Chine, depuis des siècles, était passif: celui d'un garde-fou, si l'on veut. Revenons en arrière jusqu'à la Chine stable et relativement prospère que les Ming avaient faite et que la dynastie mandchoue avait maintenue. Cette Chine-là avait une vieille expérience de ce qu'il ne faut pas faire en matière de monnaie. Les Chinois ont consigné dans leurs annales les désordres causés par le papier-monnaie au temps de Charlemagne et pendant tout le moyen âge. En fait d'altérations de monnaies, ils n'ont d'ailleurs rien eu à nous envier. Aussi, quand les Occidentaux, après les guerres de la Révolution et de l'Empire, ont éprouvé le besoin de chercher jusqu'en Extrême-Orient les débouchés pour la surproduction de crédit qui accompagnait déjà le passage au temps de paix, ont-ils trouvé une Chine prudemment fermée aux importateurs de marchandises. Elle se bornait à vendre sa soie, son thé et sa porcelaine contre les piastres frappées au Mexique à l'effigie de Charles III et de Charles IV d'Espagne: objets de luxe contre espèces sonnantes. Sa circulation monétaire consistait surtout en cuivre. Les pièces d'argent nationales étaient rares. On ne savait pas les frapper, on les fondait, ce qui en rendait la contrefaçon facile. La plus grande partie de l'argent qui servait de base aux transactions commerciales circulait en lingots, essayés et poinçonnés par des maisons de confiance. Ce dernier trait n'a pas encore changé, mais le dollar d'argent et le dollar papier, les pièces divisionnaires contenant plus ou moins d'argent et les innombrables pièces de cuivre qui ont succédé aux sapèques, ont véritablement pullulé.

L'ouverture de la Chine au commerce étranger à partir de 1841 ne se traduisit d'abord que par un léger excédent d'imports. En 1864, le commerce extérieur de la Chine ne dépassait guère au total 4 milliards de nos francs actuels, soit dix francs par tête d'habitant. En 1885, il excédait de peu 5 milliards et, en 1895, six milliards. C'est alors que brusquement l'allure de la progression changea: 14 milliards en 1910, 32 milliards en 1927 et 37 milliards en 1929. En même temps, le déficit de la balance commerciale, qui n'avait été que de 9 0/0 en moyenne de 1864 à 1885, passait à 22 0/0 de 1885 à 1895, et à 32 0/0 de 1895 à 1910. Après la guerre de 1914-1918, qui l'avait presque annulé, il est revenu à 22 0/0 en moyenne depuis 1920 ou, plus exactement, à 25 0/0 si l'on tient compte des intérêts des emprunts que la Chine a contractés à l'étranger.

Ces chiffres ne font que rendre manifeste la modification soudaine imprimée à l'équilibre financier de la Chine à partir de la guerre sino-japonaise de 1894. La Chine, tenue de payer au Japon une indemnité de 38 millions de livres sterling, se mit à emprunter en Europe en monnaie or. La répression internationale qui suivit l'insurrection des Boxers en 1900 lui ajouta le poids d'une nouvelle dette et donna libre carrière à la politique de la pénétration économique et des sphères d'influence. Étant entièrement décentralisée, la Chine était mal préparée à agir. Elle fut passive. Le besoin de ressources du Gouvernement de Pékin et dans les provinces conduisit tout droit à une inflation monétaire inimaginable. Avec du matériel moderne importé d'Angleterre et des États-Unis, toutes les autorités se mirent à frapper à qui mieux mieux



des pièces d'argent et de cuivre. Les troubles profonds apportés par cette inflation à l'économie intérieure furent une des causes de la chute de la dynastie.

L'anarchie, qui n'a guère cessé de régner depuis la Révolution de 1911, n'a fait qu'aggraver la situation monétaire en superposant à de nouvelles frappes massives de bronze et d'argent des émissions de papier-monnaie et de billets de banque exigés par les divers généraux. Après l'emprunt extérieur de 1913, les emprunts intérieurs plus ou moins forcés se sont succédé à une cadence rapide. En même temps, les besoins de la guerre civile accroissaient les achats au dehors et il fallait payer les intérêts des emprunts anciens pour ne pas perdre tout crédit. Au milieu de cette confusion, la Chine a laissé passer l'occasion que lui offrait la grande guerre de consolider sa propre situation vis-à-vis de ses créanciers extérieurs dans l'embarras.

Dans cette évolution logique vers une catastrophe financière, la baisse de l'argent n'a pas été, on le voit, le facteur principal. Depuis un an, elle a été elle-même aggravée en Chine par les progrès de la crise économique dans le monde. Nous avons vu que le déficit de la balance commerciale chinoise était principalement comblé par les envois de capitaux des fils de Han établis à l'étranger. Ceux-ci ont connu une prospérité inouïe au temps où l'Occident achetait aux plus hauts prix l'étain, le caoutchouc et tous les produits tropicaux. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui ruinés, et c'est leur ruine qui a précipité la baisse de l'argent.

---

## LES PAYS-BAS

### EMPIRE MODERNE

---

La qualité de grande puissance n'est absolue ni dans le temps ni dans l'espace ; elle n'est pas non plus permanente. L'activité militaire ou politique donne cette qualité au plus fort ou au plus intelligent ; c'est ainsi que la Suède, la Prusse, en particulier, ont tenu dans l'histoire européenne un rôle de premier plan. Mais la concurrence politique que les petits Etats pouvaient alors faire aux grands s'est bien vite réduite : elle était née de l'activité de leurs princes ou de leurs chefs et s'est éteinte avec eux, laissant le champ libre aux Etats plus étendus, plus peuplés ou plus riches. Ne pouvant plus désormais prétendre à une intervention efficace sur la scène européenne, ces petits Etats ont abandonné la politique pour l'économique ; le commerce ou l'industrie ont occupé leur activité ; ils y ont prospéré, se donnant ainsi des forces nouvelles, se lançant à la conquête de mondes nouveaux hors de l'Europe et du bassin méditerranéen. Ils ont laissé les grandes puissances : France, Angleterre, Espagne, batailler en Europe, se dépenser en rivalités et y user le meilleur de leurs forces alors qu'eux-mêmes reprenaient des forces nouvelles en s'adjoignant des territoires dont l'importance politique fut longtemps méconnue.

Le partage de l'Amérique, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique n'eut tout d'abord qu'un but

économique, mais la croissance propre des colonies en population et en richesse donna à ces territoires une importance politique que personne jusqu'alors n'avait soupçonnée. L'importance d'une nation, jadis basée sur la force militaire ou politique, évolua ; celle des Etats désormais cantonnés sur un seul continent se réduisit au profit de celle prise par leurs voisins du seul fait d'une extension outre-mer. Mais cette notion moderne de grande puissance n'est pas encore reconnue de tous ; c'est une force qui se fait, qui s'accroît chaque jour et donne à de petits Etats, tels que la Belgique et les Pays-Bas, une importance de premier plan et tend à faire de chacun d'eux une communauté de nations.

Si les Pays-Bas sont l'un des territoires européens les plus restreints, ils sont aussi l'un des plus développés et des plus actifs économiquement parlant, l'un de ceux qui eurent en Europe une importance politique considérable. Cette notoriété, ils la retrouvent par le seul fait qu'ils sont la métropole d'un empire colonial très étendu et groupent ainsi plus de 65 millions d'habitants. Les nécessités de la constitution, du développement et de la direction de cet empire lui ont imposé une organisation complexe faisant du Royaume des Pays-Bas une communauté de deux nations : Hollande et Indes Néerlandaises.

Il faut donc désormais considérer une nation beaucoup plus du point de vue mondial que du simple point de vue continental. Tout pays, européen en particulier, qui n'a hors de son continent aucune dépendance pour l'étayer, quelles que puissent être ses forces vives, ne peut plus être qu'un élément secondaire de la politique internationale moderne, à moins qu'il ne constitue par lui-même une masse suffisante pour lui permettre de vivre isolé. C'est pourquoi l'Allemagne réclame des territoires coloniaux, pourquoi l'Italie se déclare insuffisamment servie et pourquoi la Pologne demande à participer aux entreprises coloniales de la France. Dans de telles conditions, l'importance des Pays-Bas modernes n'a rien qui puisse étonner ; elle est toute normale.

\*  
\*\*

L'Empire Néerlandais s'équilibre en deux masses principales : l'une en Europe, c'est la métropole ; l'autre dans l'Asie des moussons, c'est l'archipel indo-malais. Deux puissances, deux politiques. Les petits territoires américains de Surinam et de Curaçao peuvent seuls être considérés comme « colonies » au sens normal du mot, — territoire jeune ne pouvant se suffire à lui-même et vivre isolé. Dans cette communauté, la métropole compte pour 14 millions d'habitants alors que les Indes en réunissent 50 millions (dont seulement 169.000 Européens), Surinam et Curaçao n'en comptant respectivement que 108.000 et 55.000.

La dissemblance entre les deux parties de



l'Empire est totale du point de vue économique: productions de climat tempéré humide d'une part, productions de climat tropical d'autre part; industrie très développée, mais ressources minières très réduites en Europe; ressources minières considérables et industrie en développement aux Indes. Une organisation scientifique et commerciale de premier ordre permet une collaboration étroite entre les deux parties de l'Empire, collaboration grâce à laquelle la production des Indes a pu se chiffrer en 1926 à 16 milliards de francs environ.

Cependant, l'importance économique des Indes est déjà très ancienne. Le 20 mars 1602, sur l'intervention des Etats Généraux et par fusion de groupements existants, était fondée, pour vingt ans, la Compagnie Hollandaise des Indes au capital de 7.920.000 livres. L'activité de la compagnie, en dehors du commerce, se manifesta par de nombreuses conquêtes: les Moluques (1607), Java (1611), Batavia (1619), Ceylan, puis le Cap de Bonne-Espérance (1650); entre temps, elle s'installait dans l'Inde et se faisait ouvrir le Japon et Formose. La Compagnie devenait ainsi une véritable et considérable puissance coloniale, possédant armée, marine, administration, force militaire et politique autant qu'économique, et qui ne céda la place au gouvernement métropolitain qu'en 1800.

### I. — L'organisation administrative et politique

Lorsque les Indes devinrent « colonie », leur territoire fut divisé en deux zones, l'une de gouvernement direct et l'autre de protectorat (groupant les régions d'administrations indigènes autonomes). La croissance de la colonie et la nécessité d'une organisation plus stable firent établir dès 1854 une constitution spéciale au territoire.

Le gouvernement central se dépouillait d'une partie de ses attributions au profit du Gouverneur des Indes; à celui-ci, on accordait de grandes libertés en matière politique, et on assurait la continuité et la sécurité dans l'action.

L'autonomie de la possession devait se développer et se préciser, devenir plus effective, à tel point que, pour grouper les compétences et les notabilités locales, un « Conseil du Peuple » (*Volksraad*) dut être institué en 1918. Cet essai d'assemblée fut confirmé peu de temps après par l'extension des attributions et des pouvoirs du Conseil. Une parcelle de pouvoir législatif lui fut accordée qui, sans faire concurrence au pouvoir analogue du gouvernement métropolitain, déterminait pratiquement quelques limites à l'action de ce gouvernement. Par contre-coup, l'administration dut se faire de plus en plus « locale »; au lieu de prendre journalièrement ses directives en Europe, elle élargit ses initiatives pour devenir autonome; elle grandit, évolua et se développa aux côtés de l'administration métropolitaine.

C'est ainsi que le *Volksraad* put élaborer le budget, lequel était ensuite soumis pour examen

et approbation aux Etats Généraux de La Haye. Mais, en 1925, grâce à une nouvelle réforme, le budget put être voté par le Conseil, sans examen ni avis des Etats Généraux. De plus, tout ce qui, dans le pouvoir législatif du royaume, présentait un caractère spécialement « indou » fut confié au Gouverneur général et au *Volksraad*, et, en développement de la machine gouvernementale locale, on créait un « Conseil des Délégués » avec compétence législative. Le Gouvernement des Pays-Bas n'eut plus alors que la possibilité d'exercer une haute et lointaine direction, le Parlement conservant le pouvoir de régler toute question par une loi et de contrôler la politique gouvernementale des Indes, pouvoir plus ou moins effectif suivant les cas.

Il s'ensuit donc pour le gouvernement central un véritable dédoublement; on tend à séparer les affaires des Pays-Bas de celles des Indes, et celles-ci des affaires de l'Empire, ces dernières ayant trait aux intérêts communs des deux grands Etats composants. La personnalité de la « Nation Néerlandaise » est devenue très complexe; elle résulte de l'union, sous un même souverain, de deux personnes désormais distinctes: les Pays-Bas et les Indes.

Afin de rendre tangible à tous cette union morale et intellectuelle autant que politique, il n'est qu'un drapeau pour tout l'Empire et qu'une même devise qui sont ceux du souverain autant que ceux de la métropole; aucun insigne spécial (au contraire des nations britanniques) ne permet de distinction entre les Etats. A son tour, l'unité d'emblème entraîne l'unité d'hymne national. De plus, tout acte officiel, que ce soit à La Haye, à Batavia ou à Curaçao, porte toujours comme en-tête l'inscription: « Au nom de Sa Majesté la Reine... » Enfin, pour confirmer aux yeux des nationaux comme aux yeux de l'étranger que l'unité nationale réside bien dans la personne du souverain, les vignettes postales utilisées dans les territoires néerlandais d'Europe, d'Asie ou d'Amérique, bien que spéciales à chacun d'eux pour des raisons budgétaires, portent toutes l'effigie de S. M. la reine Wilhelmine; ces timbres sont exclusivement composés et imprimés aux Pays-Bas; le fait de laisser, aux territoires d'outre-mer, une liberté quant au choix de l'effigie n'a pas encore été envisagé; on impose un type de timbre déterminé par la considération des désirs supposés ou éventuels de ces territoires. Dans ce cas, le droit de prééminence de la métropole s'exerce au profit de l'unité impériale.

L'unité nationale ressort également de l'unité de la représentation consulaire et diplomatique néerlandaise. Ce personnel relève du seul département des Affaires étrangères de La Haye; il reçoit de lui seul les directives ou les ordres et traite en égalité, avec le même soin et le même intérêt, les affaires particulières des Pays-Bas ou des Indes ou les affaires d'ensemble de l'Empire. Cependant, en cas d'urgence, les consuls peuvent correspondre directement avec les Gou-



verneurs coloniaux, sous réserve d'adresser à La Haye une copie de leur correspondance. De même, les chefs des départements de commerce des légations à Berlin et Bruxelles (attachés commerciaux) représentent ensemble Pays-Bas et colonies. Dans tous les cas, les frais relatifs à ces représentants divers sont entièrement à la charge du gouvernement métropolitain ; celui-ci peut ainsi conserver le contrôle absolu de son personnel, sans aucun partage avec les Etats néerlandais d'outre-mer (1).

Cette unité de la représentation à l'étranger n'entraîne pas une identité des besoins commerciaux ou administratifs. Si, en règle générale, les traités commerciaux sont conclus pour l'ensemble de l'Empire, ce qui exclut toutes possibilités de traité spécialement colonial, dans lequel la personne des Indes serait partie contractante, les gouvernements des différentes parties du royaume sont régulièrement entendus par l'entremise du Ministère des Colonies sur toutes les questions relatives aux traités de commerce ; dans les commissions, le point de vue de telle ou telle colonie est défendu par le représentant du département des colonies et non par le représentant spécial du territoire dont les intérêts sont en cause.

Par contre, dans les discussions internationales relatives aux affaires administratives, les libertés laissées aux Etats coloniaux sont très larges. C'est ainsi que les Pays-Bas, les Indes, Curaçao et Surinam sont individuellement et personnellement partie contractante de l'Union Postale Universelle et de la Convention pour la protection de la propriété industrielle. Mais les Indes seules ont participé à la constitution du Bureau Sanitaire International de Paris et de l'Institut International d'Agriculture de Rome. D'autre part, les Pays-Bas participent au nom de l'Empire (c'est-à-dire en leur nom personnel autant qu'au nom des Indes, de Surinam et de Curaçao) aux conventions internationales suivantes : 1. Convention sur la liberté du transit (Barcelone 1920) ; 2. Déclaration portant reconnaissance du droit au pavillon des Etats dépourvus de littoral maritime (Barcelone 1921) ; 3. Convention sur le régime international des Ports maritimes (Genève 1923) ; 4. Convention pour la répression de la traite des femmes et des enfants (Genève 1921) ; 5. Répression de la circulation et du trafic des publications obscènes (Genève 1923) ; 6. Convention de l'opium (La Haye 1912) ; 7. Convention établie pour la deuxième conférence de l'opium (Genève 1925) ; 8. Contrôle du commerce international des armes et munitions et des matériels de guerre (Genève 1925) ; 9. Convention relative à l'esclavage (Genève 1926) ; 10. Protocole relatif aux clauses d'arbitrage (Genève 1923) ; 11. Simplification des formalités douanières (Genève 1923).

Enfin, auprès de la Société des Nations, il n'existe qu'une seule représentation pour tout

(1) Le Gouverneur des Indes a liberté de conclure des traités avec les princes vassaux ; il s'agit en effet uniquement de politique indigène, c'est-à-dire de politique intérieure à la colonie.

l'Empire (à l'inverse encore de la Communauté des Nations britanniques). On ne connaît à Genève que les représentants néerlandais et les Indes ne peuvent y envoyer de délégation séparée. Cette unité est donc une des bases les plus efficaces de la notion et de la réalité de « l'idée impériale ».

Les Indes deviennent ainsi un grand Etat quasi autonome dans l'Empire et possèdent actuellement presque tous les rouages d'un Etat moderne. Ce ne sont pas les Pays-Bas qui sont souverains aux Indes, c'est leur prince régnant. La reine Wilhelmine, reine des Pays-Bas, est également souveraine aux Indes ; elle y est représentée par un gouverneur, véritable vice-roi, que ses pouvoirs singulièrement étendus font, outre-mer, le représentant personnel du souverain beaucoup plus que l'agent du gouvernement métropolitain.

En conséquence de cette discrimination, l'Etat indou possède la personnalité civile ; il est représenté aux Indes par le Gouverneur Général, et, aux Pays-Bas, par le ministre des Colonies. L'administration est répartie entre neuf directions, presque neuf ministères, dont les chefs sont périodiquement réunis en Conseil des Chefs de Départements. De plus, le Gouverneur est assisté d'un Bureau Consultatif pour l'exercice de ses fonctions exécutives et législatives.

Le Conseil du Peuple constitue l'organe représentatif des Indes Néerlandaises. Composé tout d'abord de 39 membres, il fut augmenté jusqu'à 49 en 1921 et à 61 en 1925, soit un président nommé par la reine et 60 membres dont une moitié est élue par les Conseils locaux et l'autre moitié nommés par le Gouverneur général. La proportion de 20 indigènes et 28 Européens fixée en 1921, a été amenée à égalité en 1925, soit trente indigènes et trente Européens, par libéralisme et en faveur d'une large collaboration des Indonésiens. Il y a ainsi double répartition politique et ethnique des sièges, afin d'assurer l'équilibre dans le conseil autant que pour réserver la suprématie de l'élément européen dominateur. Pour certaines affaires, l'assemblée n'est encore que consultative, alors qu'elle est délibérative en d'autres cas (budget, emprunts).

Les Indes sont dotées de l'autonomie financière ; leur budget est donc entièrement séparé de celui de la métropole ; voté par le Volksraad, il est arrêté par le Gouverneur Général. De même, les emprunts sont votés par le Conseil et réalisés au nom propre de la colonie. En 1920, le budget atteignit un milliard de florins par suite de gonflements successifs et de dépenses exagérées de tout ordre ; des compressions importantes et des économies très sérieuses le ramenèrent à 650 millions de florins en 1924. Outre des dépenses militaires très élevées (100 millions de florins en 1929), ce budget supporte la charge de tous les emprunts réalisés directement par la colonie et une participation au service de l'intérêt et de l'amortissement de la dette des Pays-Bas propor-



tionnelle à la portion de cette dette contractée dans l'intérêt exclusif de la colonie. La dette propre des Indes s'élève actuellement à 1.070 millions de florins.

La séparation monétaire entre les Indes et la métropole a été réalisée en 1922 par l'acte créant la « Javasche-Bank », banque d'émission privilégiée complètement autonome. Si le Gouvernement Central estime qu'une couverture métallique de 20 % des engagements à vue suffit à la « Banque Néerlandaise », il impose, par nécessité de stabilité plus grande, une couverture minimum de 40 % à la « Javasche Bank ». Celle-ci doit conserver en portefeuille des effets sur l'étranger et entretenir des dépôts d'or à La Haye, Berlin, New-York, San Francisco, Yokohama et Singapore afin d'assurer la parité or de la monnaie indoue.

Il existe donc une différence entre les monnaies métropolitaine et indonésienne, monnaies que les banques émettrices ont pour mission de maintenir voisines de la parité. Les billets émis par ces banques ne sont valables dans l'Empire que dans les limites de la circonscription du privilège de chacune d'elles. Toute liberté est laissée à chaque institut quant au choix de la valeur, du texte et des figurines des coupures émises par lui; ainsi ces coupures sont celles propres des Indes, de Curaçao, de Surinam ou des Pays-Bas et non pas celles de l'Empire Néerlandais.

Enfin, pour faciliter l'administration des Indes, état très vaste, son territoire est divisé en 32 régions, chacune ayant à sa tête un gouverneur (administration directe) ou un résident (protectorat). Tous les agents européens sont spécialisés dans les affaires coloniales et, en vue de ces fonctions particulières, reçoivent dans la métropole une formation adéquate. A leur tour, ces régions sont groupées en Provinces; dans la « Province Occidentale de Java », la première créée, les régions administratives sont des régences, dirigées chacune par un résident, celui-ci étant assisté d'un « Conseil de Régence ». Dans ce conseil, la majorité appartient aux indigènes: ils sont en effet les plus intéressés à la bonne marche des affaires locales; cette majorité qui leur est accordée est également une concession d'ordre politique permettant de ne leur donner que la minorité dans les « Conseils de Région » et dans le « Volksraad ». Ainsi la haute direction demeure entièrement entre des mains européennes, malgré les très larges concessions consenties aux indigènes et une collaboration politique de plus en plus étendue.

## II. — La défense militaire et navale

La très large décentralisation constatée dans le domaine politique et administratif a son équivalent dans celui de la défense nationale.

\*  
\*\*

On sait que la Hollande est, en Europe, une puissance neutre, et, à ce titre, peut se permet-

tre de n'avoir sur pied, en permanence, qu'une armée fort réduite. Les raisons ayant déterminé la stabilisation de l'armée à un chiffre assez bas ont influencé la politique navale néerlandaise. La Hollande a, sur mer, des intérêts considérables à protéger, lesquels entrent avec avantage en concurrence des intérêts maritimes des grandes puissances de l'Europe occidentale ou centrale. Cette situation privilégiée, solidement établie, résulte d'une activité maritime et commerciale fort ancienne et toujours soutenue. Dans la concurrence moderne et pour la protection de leurs intérêts propres, les grandes puissances navales ont développé, dans des proportions relativement constantes, leur marine militaire, assumant ainsi des charges de plus en plus lourdes. Dans cette course aux armements, la Hollande, pays de ressources limitées, se trouve rapidement handicapée; mais rechercher la protection navale d'un voisin plus puissant serait se jeter dans « la gueule du loup »; de plus, si le pays se contente par force d'une marine militaire réduite, celle-ci risque fort d'être écrasée au premier abordage. Logiquement donc, la Hollande tend à devenir neutre sur terre comme sur mer et recherche un désarmement naval presque complet. Le Protocole de Genève et les traités d'arbitrage sont venus à leur tour renforcer cette tendance chez un peuple commerçant dont les aspirations naturelles sont, de longue date, pacifiques.

Mais si sa position en Europe permet au Gouvernement néerlandais, en tant que gouvernement européen, d'être résolument pacifique, sa qualité de gouvernement impérial ne lui permet pas d'envisager sous un même angle la sécurité de toutes les parties de l'Empire. Les conflits possibles en Europe peuvent ne pas affecter la sécurité des colonies; mais des conflits extérieurs, localisés à d'autres grandes régions du monde telles que le Pacifique, peuvent couper les communications impériales néerlandaises et, d'un même coup, tarir une source considérable de ravitaillement et fermer un marché d'exportation non moins considérable. Les intérêts à défendre ont donc, pour la Hollande, la même valeur en Europe et en Asie bien que les deux masses vitales de l'Empire soient placées dans des conditions de sécurité fort différentes. Malgré l'importance de la « masse indonésienne », la tête de l'Empire et la prédominance des intérêts en cause demeurent en Europe; il s'ensuit donc que la part la plus importante de la charge résultant de la défense de ces intérêts autant que la direction supérieure de cette défense doivent logiquement incomber aux plus intéressés, la Hollande métropolitaine en l'espèce.

Nous avons vu que la Hollande ne peut se permettre le luxe d'une marine de guerre considérable; de plus, une marine, si importante soit-elle, tant qu'elle est cantonnée en Europe, ne peut avoir qu'une valeur relative dans la Défense immédiate des Indes (il ne faut à aucun moment perdre de vue le nombre et la qualité



des forces navales britannique, japonaise et américaine dans les océans Pacifique et Indien, ni la situation et la puissance de la base de Singapour). Il était donc nécessaire de faire appel à l'aide financière de l'Etat Indou pour constituer dans ses eaux une force navale suffisante à la défense propre et immédiate de la colonie.

Ainsi, la politique navale néerlandaise apparaît sous un double jour suivant qu'on la considère en Europe ou en Asie : désarmement d'une part, activité croissante de l'autre et l'évolution de cette politique complexe se montre nettement depuis la guerre.

De bonne heure après la conclusion des traités de paix, divers projets de désarmement intégral avaient été proposés en Hollande, mais le Gouvernement était à cette époque justement préoccupé de la possibilité de nouveaux conflits dans le Pacifique. Un programme de restauration navale ayant été établi, il fut repoussé en 1923 par le Parlement et cet échec sur une question aussi grave entraîna une crise ministérielle très pénible. M. Westerveld mit comme condition à la formation, sous sa direction, d'un nouveau cabinet, l'acceptation d'urgence d'un programme naval ; c'est ainsi que des crédits pour constructions neuves purent être obtenus en 1924. Il s'agissait alors d'un programme restreint, encore insuffisant pour les besoins de l'Empire, mais allant à la limite des possibilités financières de la métropole. La nécessité absolue de compléter et d'étendre ce programme obligea de demander l'aide financière des colonies. Mais en conséquence de l'autonomie budgétaire des Indes, la loi navale, avant tout examen par le Parlement Néerlandais, dut être soumise au « Volksraad » ; elle fut approuvée en novembre 1924 et le Parlement statua en dernier ressort en 1925 sur ce programme.

La loi navale définit ainsi le rôle de la flotte :

1. Aux Pays-Bas, elle assure la garde des eaux territoriales, des routes maritimes et n'a qu'une action défensive restreinte ;

2. Aux Indes, elle est un organe actif chargé de défendre la souveraineté néerlandaise et compte des bâtiments suffisamment puissants pour agir avec leurs seules forces et immédiatement.

La réalisation d'un tel programme, plaçant la force principale aux Indes, comporte l'établissement en Asie de bases navales correspondantes.

Le programme naval de 1925 fixait l'effectif total de la marine en Europe et aux Indes :

#### Pays-Bas

Sous-marins : 10 (déplacement en surface 550 t.).  
Sous-marins mouilleurs de mines : 2 (déplacement en surface : 500 t.).  
Canonnières cuirassées : 4.  
Bâtiments « Mère gigogne » pour sous-marins : 2.  
Avions de chasse : 15.  
Avions de reconnaissance : 45.

#### Indes

Sous-marins : 16 (déplacement en surface 800 t.).  
Sous-marins mouilleurs de mines : 2 (déplacement en surface : 800 t.).  
Croiseurs de 7.000 tonnes : 2.  
Contre-torpilleurs de 1.250 tonnes : 12.  
Navires de flottille : 4.  
Mouilleurs de mines.  
Avions de chasse et de reconnaissance : 108.

Les deux croiseurs *Java* et *Sumatra* (noms qui marquent bien la propriété de l'Inde sur sa flotte « personnelle ») ont été construits pour le service en Orient ; leur vitesse peut atteindre 33 nœuds et leurs aménagements intérieurs et ventilation ont été étudiés spécialement pour les climats tropicaux. En 1928, ces deux croiseurs, construits en Hollande, avaient rejoint leur base, de même que quatre contre-torpilleurs (*Evertson*, *Ruyter*, *Piet Heim*, *Kortenaer*) sur les douze prévus, les autres étant en achèvement ou en construction ; ces contre-torpilleurs ont un rayon d'action de 3.200 milles et comportent également des aménagements spéciaux pour les climats tropicaux (les marins européens et indigènes sont séparés à bord).

A cet ensemble de bâtiments s'ajoute, aux Indes, un vieux matériel comprenant des cuirassés garde-côte de 5.000 tonnes, des destroyers type *Wolf* (de 500 tonnes) et des bâtiments auxiliaires.

Un effectif de 12 sous-marins modernes ou récents y est également en service. Deux vedettes à moteur, *S. M. I* et *S. M. II*, filant 39 nœuds, sont destinées à la surveillance des champs de mines concurremment avec les deux canonnières *Florès* et *Soemba*, d'une vitesse de 14 nœuds. Ces forces doivent être complétées par quatre dragueurs de mines. Enfin, un dock flottant de 180 mètres de long et 3.000 tonnes a été attaché à la base de Soerabaya (Java).

On voit donc que si la flotte proprement hollandaise est uniquement défensive, la flotte indoue est tout à la fois active par ses croiseurs et ses contre-torpilleurs et défensive par l'effectif important de ses sous-marins et mouilleurs de mines. En effet, la pose et la garde des champs de mines tiennent une place très importante dans le plan de défense des colonies néerlandaises d'Extrême-Orient.

Nous avons noté plus haut que la constitution de cette flotte coloniale importante n'avait été possible que grâce à la contribution financière des Indes. Le projet de loi navale fixait la répartition entre la métropole et la colonie par moitié des dépenses de matériel et constructions neuves pour une somme annuelle de 17 millions de florins. De plus, le budget des Indes supporte la totalité des frais engagés pour la partie de la marine qui lui est attribuée ; il comporte en outre 3 millions 500.000 florins par an comme participation aux pensions du personnel européen de la marine aux Indes, le surplus étant supporté par la métropole.



Enfin, les Indes sont tenues de constituer une réserve de 10 à 15 0/0 des effectifs nécessaires à l'armement de toutes les unités du programme alors que, dans la métropole, la réserve obligatoire correspondante n'est que de 10 0/0. En cas de déficit dans le personnel colonial maritime, les compléments sont prélevés sur le personnel de la marine métropolitaine.

En 1928, les dépenses navales se sont élevées à :

24,3 millions de florins aux Pays-Bas ;  
22,0 millions de florins aux Indes.

\*  
\*\*

La défense militaire présente une organisation analogue à celle de la défense navale : armée défensive et de police en Europe, armée défensive, mais active aux Indes. La loi militaire de 1922 a prévu pour la Hollande une armée active de 1.300 officiers et 19.500 hommes et sous-officiers ; en 1927, l'effectif total des forces s'élevait à 8.400 officiers et 348.000 sous-officiers et hommes.

Aux Indes, le Gouverneur est chargé de la sécurité de la colonie et l'armée est placée sous les ordres d'un « Lieutenant Général » détenant le double rôle de commandant en chef et de Directeur du Département de la Guerre. Ce département est divisé en sections, chacune afférente, comme dans les ministères européens, à une division technique de l'armée : secrétariat, infanterie, artillerie, cavalerie, génie, état-major, administration, service de santé, service vétérinaire, service des renseignements, service topographique, intendance, recrutement et réserve. Pour 1929, les effectifs budgétaires s'élevaient à 1.227 officiers et 34.346 sous-officiers et soldats. Le service est obligatoire pour les Européens ; les indigènes sont recrutés par engagement volontaire.

Le matériel de guerre est fabriqué par l'« Atelier d'Artillerie » de l'Etat hollandais ; un compte spécial y est ouvert pour les Indes et les Colonies. La progression de ce compte est nettement indicatrice de la part croissante prise par le domaine extérieur dans les dépenses militaires impériales :

	1925	1926	1927	1928
Paiements effectués par les Indes et les colonies.....	20	21	366	450
		(milliers de florins)		
Budget total de l'Atelier d'artillerie.....	6.732	7.062	8.470	10.616
		(milliers de florins)		

Toutes les dépenses militaires concernant les Indes sont à la charge du budget local ; par contre les frais occasionnés par la défense de Surinam et de Curaçao sont supportées par le budget du Ministère des Colonies.

\*  
\*\*

Au cours des dernières années, le budget de

défense des Indes Néerlandaises s'est établi de la manière suivante :

	1925	1926	1927	1928
			(prévisions)	
Armée.....	64,0	65,8	70,2	69,8
Marine.....	25,5	25,2	32,4	30,5
Total.....	89,5	90,0	102,6	100,3
		(en milliers de florins)		

### III

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation « impériale » des Pays-Bas. Cette forme impériale est une création toute moderne, sans analogie antérieure à aucune époque. Les difficultés des communications lointaines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles obligeaient les établissements d'outre-mer à vivre par eux-mêmes, isolés, sans compter sur l'aide de la métropole ; ils s'organisaient donc en de véritables états autonomes. Le télégraphe et les paquebots à vapeur ont seuls permis une liaison immédiate ; la facilité des relations a entraîné d'abord, et tout normalement, l'assimilation administrative, mais la croissance inouïe des intérêts locaux a transformé cette assimilation, d'administrative qu'elle était, en politique, celle-ci étant plus durable. La colonie devenue « grande personne » a conquis la confiance de sa tutrice et la dépendance s'est transformée en une collaboration. Les deux masses européenne et asiatique de l'Empire néerlandais ne peuvent vivre l'une sans l'autre : elles se complètent et s'étayaient mutuellement et leurs vies séparées se déroulent dans une idée nationale unique.

LATRON.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**La crise morale et la famille annamite.** — Depuis quelques années, des observateurs impartiaux ont signalé une décroissance dans le niveau moral général des Annamites. On a parlé d'une crise morale, douloureuse rançon des progrès matériels incontestables que la France a apportés à l'Indochine. On a incriminé l'affaiblissement du lien familial, si fort dans l'ancien Annam.

Devant le Conseil de gouvernement, M. Pasquier a prononcé, on s'en souvient, les paroles suivantes sur la tristesse des parents annamites devant l'indiscipline de beaucoup de leurs enfants :

La piété filiale n'est plus qu'un mot. La cause profonde de cette crise morale de la jeunesse réside dans une hy-



perthrobie précoce de la personnalité de l'individu, impatient de se montrer supérieur à son milieu, supérieur à ses devanciers, supérieur à ceux de ses compatriotes qui n'ont pas bu à la coupe du savoir occidental... Sous le prétexte du modernisme le plus raffiné, ils se mettent en marge de la famille.

Et le Gouverneur général a montré les graves conséquences sociales et même politiques de cet affaiblissement de la piété familiale.

Le patriotisme est un sentiment identique à l'amour de la famille, car la patrie n'est qu'une famille élargie. Il est évident que celui qui perd la notion de la solidarité et de la hiérarchie familiale perdra aussi celle de la solidarité et de la hiérarchie nationales.

Le même sujet, dont l'importance ne saurait échapper, est fréquemment traité par des publicistes français ou indigènes, et les conclusions que certains en tirent ne sont pas toujours favorables à l'œuvre française en Indochine, particulièrement dans le domaine de l'enseignement.

Tout récemment, le P. Cadière a étudié à son tour la question dans un article du *Bulletin des Amis du vieux Hué* (décembre 1930), sur la *Famille et la Religion annamite*. L'admirable connaissance que l'auteur possède des Annamites d'autrefois et d'aujourd'hui, la sympathie évidente qu'il éprouve pour le peuple qu'il étudie, enfin la finesse de son analyse psychologique, donnent à son jugement une autorité particulière. Un témoignage d'une pareille valeur ne doit pas être négligé.

Hélas, écrit le P. Cadière, en Annam comme partout, à l'heure actuelle, on se plaint que la morale est en décroissance. Ceux qui gémissent sur l'affaiblissement de la morale traditionnelle, comme on dit, sont animés de sentiments divers. Les uns sont de vieux retardataires qui ne peuvent admettre que le monde évolue. D'autres sont des nationalistes qui enveloppent dans les préceptes de la morale antique leurs préférences politiques... D'autres enfin sont des gens qui réfléchissent et qui sont navrés de voir que les idées qui faisaient l'armature de la société annamite, perdent de plus en plus leur influence salutaire. Quoi qu'il en soit, le fait est réel; les nouvelles générations dans les villes, ne valent pas les anciennes au point de vue de la morale.

D'où vient cette décadence ? La réponse faite le plus souvent à cette question est la suivante : les vieilles traditions n'ont pas été conservées ; leur véhicule, les caractères chinois, ont été abandonnés ; et l'on regrette l'enseignement de la langue française, l'enseignement même du quôc-ngu. On affirme gravement que les principes de morale de la vieille Chine n'ont de force et d'efficacité que lorsqu'ils sont exprimés en langue chinoise ; traduits en français ou en annamite ils n'auraient plus aucune vertu.

Cette assertion a été si souvent formulée (elle l'était déjà au début de ce siècle sous le gouvernement de M. Paul Beau) que l'on écoute volontiers la critique qu'en présente le P. Cadière.

Il rappelle ce qu'étaient jadis les centres administratifs du pays : « c'étaient les endroits les plus corrompus au point de vue des mœurs ; la vénalité, l'abus de l'autorité, le vol autorisé, le mensonge, la calomnie, l'opiomanie, le jeu, la luxure, s'y étalaient au grand jour, faisant contraste avec la pureté des mœurs relative qui régnait dans le reste du pays ». Et pourtant, ajoute-t-il, les mandarins, leurs employés, leurs secrétaires étaient tous des lettrés.

Il n'y a donc pas lieu d'incriminer le choix d'une langue d'enseignement. L'éducation morale est une question d'un tout autre ordre.

Dans l'ancien Annam, l'école était, pour ainsi dire, « intégrée dans la famille ». L'enfant, en entrant à l'école, ne se séparait pas du foyer familial ; chaque précepte du maître trouvait un appui dans telle circonstance, dans tel épisode de la vie familiale. La tradition familiale, la vie familiale appuyaient chaque jour l'enseignement moral du maître. Aujourd'hui la situation n'est plus la même.

Si l'enfant, le jeune homme se libère trop souvent des règles qui jadis, dirigeaient ses actes, c'est qu'il échappe, dès ses premières années, à l'influence de la famille, de cet organisme puissant par l'intermédiaire duquel il recevait les principes directeurs de sa vie, et qui le maintenait, même sans qu'il en eût conscience, dans le droit chemin. Véritablement, jadis, les ancêtres veillaient sur lui, pendant que les vivants le dirigeaient effectivement. Il y avait des écoles, jadis, mais c'étaient des aides de la famille, une partie intégrante de la famille. Les principes de morale que véhiculaient les caractères chinois venaient s'enchaîner dans le cadre de la famille qu'ils renforçaient, mais dont ils tiraient aussi un supplément de force, peut-être même la plus grande partie de leur influence moralisatrice. Quelle différence avec les grandes casernes que sont les écoles modernes, où l'enfant est laissé à lui-même, seul au milieu de la foule qui l'entoure !

Voilà, selon le P. Cadière, la cause profonde de la crise morale constatée chez les Annamites. Certes, ce n'est pas la seule cause ; il y a d'autres faits qui peuvent exercer une action néfaste sur la moralité des Annamites, mais c'est la cause essentielle. Et l'auteur peut conclure :

L'une des causes *les plus fortes* de l'abaissement de la moralité, c'est que l'individu échappe à l'influence moralisatrice de la famille conçue comme un organisme où les vivants doivent suivre l'exemple des morts, où chacun des membres est responsable de l'honneur de tous.

Est-il besoin d'ajouter que, de l'aveu du P. Cadière lui-même, il est bien difficile à l'administration, dans l'état actuel de l'enseignement indochinois, de trouver un remède efficace à cette situation ?

**La protection du caoutchouc colonial.** — Le *Journal Officiel* du 4 avril a publié la loi tendant à protéger la culture du caoutchouc, du café et du sisal dans les colonies. Voici un résumé des dispositions de cette loi, qui intéresse tout spécialement les planteurs indochinois



En ce qui concerne le caoutchouc, il sera institué dans chaque colonie intéressée, ou dans les pays de protectorat ou sous mandat, une Caisse de compensation du caoutchouc. Les territoires intéressés feront à ces Caisses, dans la limite d'un maximum global de 50 millions, des avances comportant un intérêt de 5 0/0. Les Caisses seront alimentées au prorata des exportations du caoutchouc produit, par une taxe spéciale perçue à l'entrée en France du caoutchouc brut ou manufacturé. La taxe sera de 0 fr. 30 par kilogramme. Elle sera réduite automatiquement de moitié quand l'actif net de chaque caisse résultant de l'arrêté semestriel aura atteint, après remboursement au gouvernement local des avances effectuées antérieurement à la promulgation de la loi, les trois cinquièmes de la dotation maxima prévue. Elle sera relevée à son taux initial dès que l'actif redeviendra inférieur aux trois cinquièmes ci-dessus. Elle pourra être réduite à 0 fr. 10 lorsque l'actif atteindra le maximum de la dotation.

Les Caisses de compensation paieront, sur le caoutchouc exporté, des primes qui seront déterminées trimestriellement par la différence entre le prix de revient officiellement fixé et le prix de vente, sans pouvoir dépasser 3 francs par kilo. L'attribution des primes sera suspendue quand le prix moyen trimestriel s'établira au niveau du prix de revient.

Lorsque le prix moyen trimestriel du caoutchouc dépassera de 3 francs le prix de revient, les exportateurs de caoutchouc verseront aux Caisses de compensation des ristournes, allant de 4 à 10 0/0 selon les cours. Le montant de ces ristournes sera réduit de moitié si l'actif net de la Caisse de compensation locale atteint le maximum de la dotation prévue, et il sera réduit à 2 0/0 si l'actif net atteint le double du maximum.

Lorsque l'attribution des primes sera suspendue, les disponibilités existant en sus du maximum ci-dessus, pourront être employées à des recherches scientifiques ayant pour but d'améliorer la production.

En vue de la protection des plantations de café et de sisal, il est établi, pendant dix ans, une taxe spéciale sur les importations en France, de 0 fr. 10 le kilo pour le café en fèves et en pellicules, de 0 fr. 15 pour le café torréfié ou moulu, de 0 fr. 10 par kilo de sisal et de produits à base de sisal. Le rendement des droits sera réparti, entre les territoires intéressés, dans des conditions qui seront fixées par décret.

#### COCHINCHINE

**Incidents révolutionnaires.** — Si la colonie, sous l'énergique gouvernement de M. Krautheimer, n'est plus troublée par des événements comme ceux de l'an dernier, il s'en faut que la tranquillité soit absolue. Le fait le plus grave a certainement été le meurtre de l'inspecteur de police Legrand, le 8 février.

En prévision d'un meeting en plein air qui avait été projeté à l'issue d'un match de football disputé au stade de la rue Lareynière, une surveillance spéciale avait été organisée. Vers 18 heures, un petit attroupement se forma ; un orateur s'appretait à haranguer la foule, monté sur une caisse, agitant une banderole rouge ; l'inspecteur Legrand, qui s'avançait vers l'orateur pour l'arrêter, reçut un coup de revolver dans la poitrine. Un deuxième coup de feu fut tiré sur l'inspecteur Borel, sans l'atteindre, alors que ce dernier s'emparait du meurtrier.

La police arrêta l'orateur, le meurtrier et cinq autres individus. Quant à l'inspecteur Legrand, qui était tombé victime du devoir, il expirait à l'hôpital le soir même.

Ce dramatique fait-divers a été passionnément commenté par toute la presse française de l'Indochine ; on constate avec regret que les journaux indigènes de Cochinchine n'ont pas eu le courage de stigmatiser comme il convenait ce lâche attentat.

Bien d'autres faits, dont le retentissement a été moindre, devraient être signalés. Citons à titre d'exemple, d'après les journaux de Saigon, les divers incidents qui se sont produits dans la nuit du 28 février au 1<sup>er</sup> mars :

1° A 21 heures, une patrouille communale circulant aux environs du village de Dông-my, canton de Bao-thanh, province de Ben-tre, a rencontré au milieu des rizières un attroupement de 200 individus. Les agents communaux attaqués ont fait usage de leurs armes, après que l'un d'eux eut été désarmé. Trois agresseurs ont été tués, trois autres arrêtés.

2° Au cours de la même nuit, à 3 heures, un détachement de garde civile accompagné du gendarme commissaire de police du chef-lieu, se rendant à Long-my, a trouvé la route de Bêntre à Baria barrée par deux tamariniers renversés volontairement près du village de Luong-quoy, à environ 6 km. du chef-lieu. En se rendant à la maison commune, le commissaire a appris que celle-ci avait été envahie et pillée par une centaine de communistes qui avaient pris la fuite à l'arrivée du chef de canton et des agents de police ; deux arrestations avaient été opérées.

3° Vers 3 heures également, une centaine de communistes ont manifesté au village de Binh-thanh, canton de Bao-lac, voisin de Luong-quoy, mais ils ont pris la fuite dès l'intervention du chef de canton et des agents de police, laissant sur le terrain un cadavre et un drapeau rouge.

#### ANNAM

**La situation politique.** — Dans le Quang-ngai, où nous signalions dans la dernière chronique la continuation de l'agitation révolutionnaire, les nombreux postes de la légion étrangère et de la garde indigène ramènent l'ordre peu à peu. Mais combien de temps faudra-t-il monter la garde dans la région ? L'exemple des provin-



ces du Nord, où la paix semblait revenir, est instructif à cet égard.

Les télégrammes nous parlaient de cérémonies solennelles, de dizaines de milliers de cartes de soumissionnaires, etc... Or, nous lisons dans l'*Annam nouveau* du 15 février :

On distribue partout des cartes de soumissionnaires. Les ly-truong les donnent à chaque maison de la ville de Vinh, les linhs les remettent aux passants, et on contraint les employés des Administrations publiques et des entreprises privées à les prendre. Si nous avons bien compris, ces cartes étaient destinées à des révoqués repentis. Dès lors, pourquoi faire cette injure aux gens paisibles qui n'ont rien fait, en les contraignant à porter une carte de soumissionnaire. Est-ce pour permettre à S. E. le Tông-Dôc de dire qu'il a amené 60.000 soumissions ? Que de papiers gaspillés ainsi inutilement !

Et voici que cette même région du Nord-Annam est de nouveau le théâtre de troubles graves :

Dans la région de Do-Luong, province de Vinh, le 12 avril, des postes de gardes indigènes, attaqués par des bandes armées, durent riposter, s'emparant d'une cinquantaine de prisonniers. De nombreux drapeaux rouges, emblèmes communistes et tracts ont été saisis.

Le 14 avril, des rassemblements importants étant signalés aux abords de deux postes de la province de Hatinh, situés à 40 kilomètres du chef-lieu, des détachements de tirailleurs annamites furent aussitôt envoyés sur les lieux. Ils se heurtèrent à d'importants groupes organisés manœuvrant au commandement, qui ne se retirèrent qu'après avoir opposé une résistance tenace et en subissant des pertes sensibles.

Le gouverneur général par intérim et le général commandant supérieur se sont aussitôt rendus dans la région.

**La cause des troubles.** — Aucun doute n'est possible : c'est aux menées communistes qu'il faut attribuer les troubles qui sévissent en Indochine et particulièrement en Annam. Mais une seconde question se pose aussitôt : comment se fait-il que la parole de Moscou ait été entendue aussi facilement ? Un mécontentement existe, c'est certain.

On n'entreprendra pas ici d'en dégager les causes, mais il est intéressant, pensons-nous, de faire connaître l'opinion de quelques organes de la presse française et de la presse indigène. Ils mettent en cause, sans la moindre hésitation, les exactions des mandarins.

On nous dit, écrit l'*Annam nouveau* en février, qu'à Phu-Diên la révolte avait eu pour cause directe les exactions du quan-phu. L'Administration le sait bien puisqu'elle a rétrogradé ce mandarin de trois degrés. On se demande encore pourquoi on a fait des funérailles nationales à ce quan-huyên de Ngi-Lôc, qui a eu le même sort que le quan-huyên Hoang-Gia-Mô au Tonkin, parce que tout simplement il avait agi de même vis-à-vis de ses administrés. Respect aux morts, c'est entendu. Mais quand

il faut connaître les vraies causes de la révolte pour la réprimer rationnellement, toutes les vérités doivent être dites, même aux dépens des morts qu'on a glorifiés.

De son côté, le *Courrier d'Haiphong* rappelle le 22 février que le paysan paye deux ou trois fois les sommes qui arrivent dans les caisses du gouvernement ; il constate que le Tonkin est à cet égard un pays de cocagne à côté de l'Annam où l'on trouve rarement un fonctionnaire indigène qui ne trafique pas de son influence et de son autorité à son profit personnel ; et il déclare : « Comment à ce régime le paysan ne finirait-il pas par devenir enragé ? »

Sans doute ces abus ne sont pas nouveaux, mais ils semblent s'être aggravés pendant ces dernières années.

Un vent de démoralisation a soufflé sur le monde administratif indigène. Le prix de la vie a augmenté, les besoins se sont accrus ; tel qui se serait contenté jadis d'un pousse-pousse roule aujourd'hui dans une six-cylindres conduite intérieure et l'on devine sans peine qui fait les frais.

Cette démoralisation des cadres mandarinaux est telle que certains hauts fonctionnaires français se demandent « si la suppression des concours triennaux n'a pas été une erreur ».

Toutes les apparences sont que ces abus grandissants sont à l'origine du mécontentement indigène.

On en trouve la preuve dans le fait que, nulle part sauf à Yên-bay, les meneurs révolutionnaires ne s'en sont pris aux Français. Les deux fonctionnaires de la police qui ont été victimes d'attentats sont tombés alors qu'ils procédaient à des arrestations. Mais au Nghê-tinh, par exemple, des agents des télégraphes ont pu continuer, sans être inquiétés, de travailler aux lignes dans les régions troublées. Des automobilistes ont été arrêtés pendant quelques heures ; mais ils n'ont pas été brutalisés. Et cependant, rien n'eût été plus facile que de se débarrasser de ces isolés.

Il y a là des indications dont on doit tenir compte. Quiconque examine attentivement la situation en arrive à penser qu'une réforme administrative s'impose.

Voilà des opinions et des faits qui doivent être médités au moment où une petite fraction de l'opinion indigène au Tonkin demande une constitution qui affermirait encore les pouvoirs des mandarins dans les pays de protectorat annamites.

## LAOS

**Le commerce du bétail.** — Dans son rapport sur la situation administrative, économique et financière du Laos pendant la période 1929-1930, l'administration de ce pays a fourni quelques renseignements intéressants sur l'émigration de faible amplitude qui, en saison sèche, dirige vers le bord des fleuves le cheptel de la haute région, et qui n'est déterminée ni par les nécessités alimentaires, ni non plus provoquée, comme en



Annam, par certaines conditions épidémiologiques.

On n'assiste pas, au Laos, à cet exode caractéristique des troupeaux de la plaine vers la montagne, lorsque ces troupeaux sont décimés par une infection tellurienne. Aussi bien, l'élevage du gros bétail trouve-t-il au Laos des conditions très favorables. La surface cultivée étant extrêmement réduite, le cheptel dispose d'immenses parcours : plateaux mamelonnés riches en graminées fourragères, forêts clarières, rizières en friches, bosquets de bambous, marécages.

Une herbe épaisse et drue croît en toutes saisons sur les rives des fleuves, dans la zone forestière et les bas fonds marécageux. La transhumance ne s'impose en aucune région.

Le mouvement intérieur du cheptel laotien est subordonné surtout aux transactions commerciales.

Il est difficile d'évaluer numériquement l'importance de ce mouvement qui, en beaucoup de points, échappe à tout contrôle. Les rapports statistiques ne font mention que des sorties constatées et celles-ci sont inférieures aux sorties réelles.

L'exportation du bétail du Siam est considérable et s'effectue sur des points nombreux.

Le débouché siamois est, sans doute, le plus important et le plus rémunérateur, à cause de sa proximité, de son accès facile, de la communauté de langue et des affinités ethniques des deux populations riveraines.

Bien que le marché de Cochinchine et du Cambodge soit, en raison de son éloignement, beaucoup moins avantageux, il ne laisse pas cependant d'attirer vers le Sud les éleveurs indigènes.

## TONKIN

**Découverte de bombes.** — Le Tonkin, en raison de la répression sévère des événements de 1930 et de la surveillance très active des autorités, demeure calme. Et cependant le parti nationaliste révolutionnaire, le *Viêt-nam*, malgré ses échecs successifs, ne semble pas avoir perdu tout espoir. On prépare encore des emblèmes sédi-tieux, on fabrique de nouvelles bombes.

À la suite d'une dénonciation, le tong-doc de Hai-duong, accompagné d'une trentaine de linhs, s'est rendu dans la nuit du 25 au 26 février, au huyên de Tu-xy. Des linhs, des veilleurs de nuit ont fouillé minutieusement le sol devant la pagode, appartenant à trois villages : Dông-quang, Mac-xa, Tinh-nhu.

Après une demi-heure d'efforts, ils ont découvert, à une profondeur de 2 m. environ, un sac contenant 76 bombes, et un paquet de drapeaux. Ces bombes, dont l'enveloppe est en ciment, paraissent de fabrication récente. Leur constitution est absolument identique à celle des bombes découvertes l'année dernière.

Les drapeaux portent les mots : « Viêt Nam Quê Dân Dang ».

Après la découverte des bombes et des drapeaux, le tong doc et ses auxiliaires sont allés perquisitionner dans différentes maisons du village. Un carnet portant les noms des révolutionnaires a été découvert. Ainsi, un *chi bò* nationaliste a été éventé. Le mandarin a ordonné l'arrestation de 9 individus, dont le ly-truong,

le vice-président du Conseil communal, le chef de canton.

La plus grande vigilance s'impose toujours dans le delta du Tonkin.

## KOUANG-TCHEOU-WAN

**Un projet d'amélioration du port.** — Il ne faudrait pas attribuer une importance exagérée au petit territoire à bail de Kouang-tcheou-wan : les raisons pour lesquelles la France l'a autrefois demandé et obtenu ont depuis longtemps cessé d'exister. Toutefois, puisque nous y sommes et tant que nous y serons, il importe de tirer le meilleur parti possible de ce poste lointain et de favoriser son développement économique.

Le port est assez médiocre. Il est constitué par l'estuaire de la Ma-tché, échancrure profonde de la côte du Kouang-Tong aux trois quarts fermée à son débouché sur la mer par la grande île de Tanghaï. À chaque extrémité de cette île s'ouvrent vers le large deux passages dont l'un n'est praticable qu'aux petits bâtiments et l'autre, celui de l'Est, est accessible aux navires d'un certain tonnage.

En 1899, la division navale d'Extrême-Orient comprenant des cuirassés entra tout entière dans la Ma-tché, mais la sortie orientale s'est, depuis lors, ensablée. À la suite d'une étude des fonds en 1928 par une mission hydrographique de la marine, un projet d'amélioration du port est envisagé. Un appontement en forme de T permettrait de recevoir des bâtiments calant 6 mètres. Des magasins, une grue de 10 tonnes, une voie ferrée de 0 m. 60 complèteraient l'installation du port. Le devis estimatif, en ce qui concerne l'appontement, les quais et docks, s'élève à 285.000 piastres.

Le rapport de l'administrateur en chef, auquel nous empruntons ces renseignements, fournit les données suivantes sur la situation actuelle :

Le nombre des navires à vapeur entrés et sortis en 1930 s'est élevé à 344.

Le mouvement commercial du territoire oscille depuis 1926 aux environs de 7.500.000 piastres, soit 75 millions de francs.

Le port de Kouang-Tchéou-Wan est le seul qui présente un accès facile et des commodités appréciables sur la côte du Kouang-Toung entre Haïphong et Hong-Kong.

Des ports de Fort-Bayard et de Tché-Kam se dirigent vers l'intérieur de la Chine des routes importantes, dont celle de Yulin constitue un débouché appréciable pour toute une partie du Kouang-Si, province chinoise n'ayant aucun accès à la mer.

Toute la région environnante est extrêmement peuplée.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.



# Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Le commerce en 1930.** — Le 24 mars, à Beyrouth, M. Soubret, président de l'Association des Commerçants et Industriels français du Levant, a fait devant l'Assemblée générale de cette Association, un complet exposé d'ensemble de l'activité économique en Syrie et au Liban au cours de l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1930. Nous aurons sans doute à revenir sur différents points du précis et substantiel bilan présenté par lui à ses collègues ; nous nous bornons à en extraire aujourd'hui un court passage, relatif au commerce des pays sous mandat français.

Les échanges commerciaux sont en constante progression. Le commerce extérieur a doublé en dix années. En 1930, les importations se sont élevées, en valeur, à 1 milliard 271.000.000 de francs, les exportations à 453.280.000 francs. Le déficit de la balance commerciale dépasse donc 817 millions de francs.

Malgré une augmentation de 60 0/0 sur le tonnage de l'année dernière, les exportations restent les mêmes, en valeur, qu'en 1929. La cause en est dans la baisse générale des prix sur le marché mondial.

Une question délicate est celle de la balance des paiements. Comment équilibrer une disproportion de un à trois entre les entrées et les sorties de marchandises ?

Tout d'abord, il y a le bénéfice prélevé lors de la revente des produits importés. La Syrie vit surtout du commerce de transit, la capacité d'absorption du pays ne dépassant pas la moitié des produits importés.

Ensuite, il y a les importations d'argent occultes provenant du tourisme et de l'estivage, des économies faites par les Syriens qui se sont expatriés, et qui sont considérables ; des dépenses de l'Armée française du Levant ; enfin, de la contrebande active qui s'exerce aux frontières.

Il est impossible de chiffrer le montant de ces apports. Ce qui est certain, c'est que la balance des paiements est assurée, et cette constatation doit rassurer les importateurs de notre pays.

La France tient le premier rang parmi les importateurs, avec 200 millions de francs, représentant 15 0/0 de l'ensemble. Ensuite viennent, par ordre d'importance, l'Angleterre, l'Italie, la Turquie, les Etats-Unis. Ceux-ci descendent du premier au cinquième rang, en diminution de 45 0/0 sur 1929. Par contre, la Perse est en progression de 22,50 0/0 sur 1929.

Les exportations ont doublé. Elles s'élèvent, en tonnage, à 161.200 tonnes contre 95.000 en 1929.

Par contre, la diminution en valeur est de 11 0/0 par rapport à 1929.

L'Egypte vient en tête avec 22,6 0/0 du total, la France la suit à équivalence de 22 0/0. Viennent ensuite la Palestine, l'Italie et les Etats-Unis, dont les achats sont en diminution de 72 0/0 à la suite du krach boursier de 1929.

Le commerce de transit et de réexportation est en augmentation de 16 0/0 en poids et en diminution de 9 0/0 en valeur.

La Palestine tient le premier rang.

**Le reboisement du Liban.** — On sait que le Liban n'a pas toujours été dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui ; les récits de la Bible montrent nettement que la montagne était, au temps des rois David et Salomon, couverte de forêts, dont les grands arbres, et surtout les cèdres, servaient à la construction des flottes phéniciennes ; la destruction de ce beau revêtement boisé date d'une époque postérieure à l'ère chrétienne. Précisément parce que la nudité actuelle de la montagne résulte de l'imprévoyance de l'homme, les services techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Etat actuel du Liban ont l'ambition d'y porter remède et de rendre à la montagne son antique parure forestière ; ils préparent donc un vaste programme de reboisement qui s'étendrait à tout le pays.

Deux sortes de moyens sont envisagés : le reboisement par semis ou plantation et le reboisement par la simple protection.

Le reboisement par semis ou plantation sera rendu obligatoire pour toutes les terres communales impropres à la culture et relevant d'un centre d'estivage, pour tous les autres terrains que le Ministère de l'Agriculture jugera utile de reboiser en se basant sur des considérations d'utilité publique.

Pour ce reboisement obligatoire ainsi que pour le reboisement facultatif que les propriétaires désireront entreprendre, l'Etat libanais a décidé d'allouer une prime de 2 livres libano-syriennes or pour tout hectare dont le reboisement aura été entrepris.

L'étendue totale des superficies affectées au reboisement, chaque année, ne devra toutefois pas dépasser 10.000 hectares.

Les terrains nus pouvant être reboisés par semis ou plantation sont évalués au Liban à 150.000 hectares. Les opérations du reboisement s'étendront donc sur une période de quinze années et coûteront à l'Etat la somme de L. L. S. or 300.000.

D'autre part, le reboisement sera rendu obligatoire :

1. Pour la moitié de l'étendue des « taillis pâturés » communaux sur tout le territoire libanais ;

2. Pour tout ou partie d'un taillis pâturé, propriété privée, que le Ministère de l'Agriculture jugera nécessaire de mettre en défense en se basant sur des considérations d'ordre technique ou paysagiste.

Cette mesure sera loin de nuire au développement du cheptel caprin, puisque, d'après les statistiques les mieux établies, 425.000 hectares au Liban seront laissés au libre parcours des chèvres ; soit une étendue pouvant suffire à 2 millions 500.000 chèvres, alors que le cheptel caprin n'est évalué qu'à 500.000 têtes.

**L'instruction publique au Liban.** — Un récent arrêté du Haut Commissaire confère au Gouvernement libanais l'attribution d'autoriser l'ouverture et la fermeture des écoles privées par tout



le territoire de l'Etat du Liban. Une lettre du Haut Commissaire, consécutive à cet arrêté, déclare qu'il appartient désormais au Gouvernement national de réglementer l'octroi des autorisations.

**Le Krak des Chevaliers.** — Depuis longtemps déjà, le Krak des Chevaliers jouit auprès des archéologues d'une réputation qui se répand peu à peu dans le grand public. Ce château du pays des Alaouites est, en effet, le plus merveilleux vestige subsistant de l'expansion française en Orient au temps des Croisades, et sans doute, depuis la destruction de notre Coucy par les Allemands pendant la Grande Guerre, le plus remarquable spécimen subsistant de l'architecture militaire du moyen âge. Naguère, dans plusieurs de ses ouvrages, en particulier dans son *Architecture militaire au temps des Croisés*, E.-G. Rey avait donné une excellente description, accompagnée de plans et de figures, du Kalaat-el-Hosn (tel est le nom moderne du Krak des Chevaliers), qui se trouve actuellement dans un très regrettable état d'abandon. Il a été livré aux gens du pays, qui y ont installé de misérables habitations.

Deux missionnaires français, M. Paul Deschamps, conservateur du musée de sculpture comparée du Trocadéro, et M. Anus, ont dégagé, par des travaux de terrassement, des tombereaux de débris et d'immondices qui s'élevaient dans certaines salles jusqu'à la hauteur des voûtes.

Aussi le sous-secrétariat français des Beaux-Arts, appuyé par le ministère des Affaires Etrangères, a-t-il engagé, avec le Gouvernement de l'Etat des Alaouites, des négociations en vue d'acquiescer le Krak des Chevaliers, dont une réduction, effectuée par la section rétrospective de l'Exposition Coloniale, est exposée au Musée de Sculpture comparée du Trocadéro. Il tient en effet pour un devoir national d'assurer la conservation intégrale du plus beau et du plus complet spécimen de l'architecture militaire du moyen âge.

#### L'exploitation des salines de l'Etat de Syrie. —

Les autorités syriennes ont entrepris de mettre en valeur les salines de Syrie, particulièrement celles de Djebboul et du Djeroud. D'après les études qui ont été faites, la Syrie pourrait non seulement se suffire à elle-même en sel, mais serait à même d'offrir du sel de toute première qualité à l'exportation, à une condition toutefois : il faudrait moderniser les procédés employés jusqu'ici, qui sont primitifs et ne présentent que peu de garanties quant à la pureté du produit. On assure qu'entre les gouvernements syrien et libanais un accord est intervenu, suivant lequel le sel syrien remplacera le sel égyptien au Liban.

#### L'oléiculture dans l'Etat de Syrie en 1929-1930.

— La culture de l'olivier présente pour la Syrie une telle importance qu'il est utile d'en suivre

attentivement les progrès dans cette revue. C'est pourquoi nous reproduisons ici les renseignements récemment recueillis par la Direction de l'Agriculture et des Services économiques de l'Etat de Syrie et permettant de se rendre un compte précis de la situation de l'oléiculture dans cette partie des pays sous mandat français pendant la campagne 1929-1930.

**Nombre des pieds d'oliviers.** — Le nombre de pieds d'oliviers recensés en fin de campagne s'élève à 5 millions 903.842 contre 5.700.922 en 1928-1929, soit une augmentation de 202.920, correspondant à 3,50 0/0.

Les 5.903.842 oliviers recensés couvrent une superficie de 52.693 hectares, dont : en culture productive, 47.846 hectares ; en culture improductive (jeunes et dégénérés), 5.847 hectares.

Par rapport à l'année précédente la superficie en production a augmenté de 207 hectares et la superficie non productive de 946 hectares.

Les 5.903.842 oliviers se répartissent de la façon suivante par circonscriptions administratives : Sandjak d'Alexandrette, 784.672 ; Vilayet d'Alep, 4.800.000 ; Région de Damas, 319.170.

Il y a 2.856.272 oliviers en pleine production, 2.170.875 en voie de pleine production, 864.795 improductifs jeunes et 11.900 dégénérés.

**Production d'olives.** — La récolte s'est chiffrée par 305.526 quintaux en 1930, contre 225.650 en 1929, en augmentation de 79.876 quintaux correspondant à 35,4 0/0.

Bien que notable, cette augmentation est loin de correspondre à ce qu'elle aurait dû être, eu égard au nombre d'arbres en production. Si, dans le Sandjak d'Alexandrette, la production, favorisée par des circonstances climatiques avantageuses, a été largement supérieure à celle de l'an dernier, dans le Vilayet d'Alep, par contre, c'est-à-dire dans la région de Syrie dans laquelle existent les oliveraies les plus étendues, la production a été fortement diminuée par la faible pluviosité hivernale, par la sécheresse printanière et par les dégâts commis par les sauterelles. Dans la région de Damas, ces mêmes causes ont produit des effets analogues sur la production.

**Production d'huile.** — La production d'huile a été évaluée à 80.826 quintaux en 1930 contre 64.504 en 1929 ; c'est une augmentation de 16.322 quintaux, correspondant à 23,5 0/0.

Le rendement moyen s'est élevé à 27,9 0/0.

Les 80.826 quintaux d'huile obtenus se répartissent en 24.318 quintaux d'huile comestible et 56.508 quintaux d'huile pour usages industriels.

**Inauguration du pont sur l'Euphrate à Deir-*ez-Zor.*** — Le dimanche 5 avril ont eu lieu, à Deir-*ez-Zor*, les épreuves de surcharge du grand pont que le Gouvernement syrien a fait construire sur l'Euphrate. Ces épreuves ont été très satisfaisantes.

Le pont, d'une longueur totale de 460 mètres, comporte trois travées de 110 mètres de portée chacune, outre deux travées de rive.

C'est le premier pont-route fixe construit sur



l'Euphrate, celui que l'Etat irakien construit à Felluggia n'étant qu'à moitié achevé.

La population de la région a manifesté sa reconnaissance envers le Gouvernement pour l'achèvement de ce magnifique ouvrage d'art; elle apprécie tous les avantages économiques qu'elle va tirer de son utilisation, en faisant communiquer directement toute la région avec les territoires de la Haute-Djéziré. Au lieu de recourir à l'archaïque et millénaire mahone, souvent soumise au caprice du courant, la population traverse maintenant l'Euphrate sur un pont moderne, que peuvent utiliser, sans aucun danger, les véhicules les plus lourds.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Arabes contre Juifs en Palestine.** — Le 12 mars, le Comité exécutif arabe a proclamé le boycottage anti-juif d'un genre particulier, dont il avait menacé le gouvernement de la Palestine après la publication de la lettre de M. Mac-Donald (cf. le numéro de février, à la p. 100). Les Arabes, a-t-il déclaré, peuvent tout vendre aux Juifs, sauf des parcelles de terre, mais ils ne doivent rien leur acheter, sauf des terres. Le Comité exécutif a en même temps interdit aux Arabes d'agir par intimidation à l'égard de leurs adversaires.

**Négociations avec le Gouvernement.** — Cette déclaration de grève n'a pas empêché le Gouvernement d'écrire, le 2 avril, à l'Exécutif arabe pour l'informer de l'intention du Gouvernement britannique de commencer, quelques jours plus tard (le 13) des conversations avec l'Agence israélite au sujet du développement agricole et économique de la Palestine et pour inviter l'Exécutif arabe à participer à ces conférences, qui auront lieu à Londres, au moyen d'une délégation.

Le 14 avril, l'Exécutif arabe a tenu une réunion spéciale pour étudier la question. Par 16 voix contre 14, ses membres ont résolu de négocier avec le Gouvernement aux quatre conditions suivantes : 1) les conversations des Arabes avec le Gouvernement n'impliquent pas leur consentement à la politique du « Home » national juif ; 2) la politique définie dans la lettre du Premier Ministre explicative du Livre Blanc d'octobre 1930 sera ignorée ; 3) les négociations avec les Arabes auront lieu en Palestine et non pas à Londres ; 4) les délégués arabes refusent de participer à aucune discussion avec les Israélites.

Les Arabes avaient-ils, dès le 14 avril, connaissance des déclarations faites trois jours plus tôt (le 11 avril) à Londres, par M. Lloyd George au banquet de la Fédération sioniste ? Sans doute celui-ci ne fait-il plus partie du gouvernement et on ne saurait rendre ce dernier respon-

sable du discours du leader gallois. Dans tous les cas, ce discours peut justifier davantage, aux yeux des membres de l'Exécutif arabe, leurs réserves et leurs précautions. Le Gouvernement britannique a consenti à en tenir compte et les négociations s'engageront suivant le désir des Arabes palestiniens, à Jérusalem en même temps qu'à Londres ; elles auront lieu, en Palestine, uniquement entre agents officiels anglais et délégués des Arabes de la contrée.

**La Commission des Mandats et l'Irak.** — Dans sa dix-neuvième session, tenue à Genève du 4 au 19 novembre 1930, la Commission permanente des Mandats a formulé, au sujet de l'Irak, les observations suivantes, qui seront soumises par elle à la Société des Nations.

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Comme l'indiquaient les observations qu'elle avait formulées en novembre 1929, à l'issue de sa seizième session, et que le Conseil a approuvées, la Commission permanente des mandats a abordé l'examen du rapport annuel de la Puissance mandataire pour 1929, avec la préoccupation de s'assurer du développement de l'Irak dans la voie de la maturité politique.

Les informations sommaires fournies par un rapport rédigé peu après la session du Conseil de janvier 1930, au cours de laquelle les observations de la Commission sur sa seizième session furent examinées, ont été complétées, dans une large mesure par les réponses que le représentant accrédité de la Puissance mandataire a faites aux questions qui lui ont été posées.

Toutefois, la Commission a constaté qu'elle était loin d'avoir obtenu les éléments susceptibles de lui permettre de se préparer à formuler son appréciation sur les progrès que huit années de régime du mandat ont permis à l'Irak de réaliser.

Dans ces conditions, il ne lui paraît pas superflu de rappeler le passage essentiel des recommandations de son rapport sur les travaux de sa seizième session, ainsi conçu :

« Aussi serait-il souhaitable que, dans les prochains rapports, la Puissance mandataire s'attache à faire ressortir les résultats qui, dans l'œuvre accomplie, reviennent à l'action des fonctionnaires britanniques au service du Gouvernement de l'Irak et celle qui doit être attribuée à l'effort propre de ce gouvernement. Il serait désirable que la mesure dans laquelle l'élément britannique sert d'appui aux autorités irakiennes, les efforts faits, les résistances éprouvées, les résultats obtenus dans chaque domaine, les difficultés résolues, celles qui restent à surmonter, soient précisées autant que possible. »

« La Commission serait ainsi en mesure de se faire une idée aussi complète que possible de la situation actuelle du pays, tant au point de vue économique que politique et tant matériel que moral. »

La Commission permanente des mandats a toute confiance que la Puissance mandataire, qui ne dissimule nullement son désir d'assurer à l'Irak l'acquisition, d'ici à 1932, d'un statut de complète indépendance, fera tout ce qui est en son pouvoir pour donner à l'exposé général, dont le représentant accrédité a promis la présentation, le développement et la précision qui constituent les éléments essentiels à l'examen de la Commission.

Même alors — la Commission tient à le signaler dès maintenant au Conseil —, la valeur de son avis sur une question aussi grave et aussi complexe sera nécessairement



conditionnée et limitée par la nature même de sa fonction et par sa procédure.

## OBSERVATIONS SPÉCIALES

1. — *Situation politique.* — La Commission des mandats considère qu'il importe, en tout état de cause, que le respect des droits des minorités de race, de langue et de religion soit assuré en Irak. Ce respect constitue d'ailleurs une des principales garanties de la sécurité, de l'ordre public et de la prospérité du territoire.

La situation de la minorité kurde a notamment retenu l'attention de la Commission. Elle a fait l'objet d'une pétition examinée par la Commission au cours de la présente session. Elle est traitée plus loin, dans le chapitre de son rapport consacré aux pétitions.

En ce qui concerne le problème des minorités en général et celui des minorités non musulmanes en particulier, la Commission juge utile de rappeler la recommandation faite par la Commission constituée par le Conseil, le 30 septembre 1924, pour examiner sur place la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak. Cette Commission s'était exprimée comme suit :

« Le territoire contesté devant de toute façon se trouver « sous la souveraineté d'un Etat musulman, il est nécessaire, pour répondre aux vœux des minorités, particulièrement chrétiennes, mais aussi israélites et yézidis, « que des mesures soient prises en vue de leur protection.

« Il n'est pas dans notre compétence d'énumérer toutes « les conditions qu'il serait nécessaire d'imposer à l'Etat « souverain au sujet de la protection de ces minorités ; nous « pensons, toutefois, devoir signaler qu'il faudrait que l'on « assurât aux Assyriens le rétablissement des anciens privilèges qu'en fait, sinon de façon officielle, ils possédaient avant la guerre. Quel que doive être l'Etat souverain, il devra assurer à ces Assyriens une certaine autonomie locale, leur reconnaissant le droit de nommer leurs propres fonctionnaires et se contentant de leur faire payer un tribut par l'intermédiaire de leur patriarche.

« Tous les chrétiens et les yézidis devraient être assurés « de la liberté religieuse et du droit d'ouvrir des écoles.

« Le statut des minorités devrait nécessairement être « approprié aux conditions si particulières de ce pays ; « nous pensons pourtant que les dispositions édictées en « faveur des minorités pourraient n'être qu'illusoire, si « un contrôle efficace n'est exercé sur place.

« Le délégué de la Société des Nations, sur les lieux, « pourrait être chargé de veiller à l'application des garanties. »

Dans sa résolution du 16 décembre 1925, le Conseil a consacré aux minorités de l'Irak le paragraphe suivant :

« Le Gouvernement britannique, en tant que Puissance mandataire, est invité à s'inspirer aussi fidèlement que possible des autres suggestions de la Commission d'enquête, en ce qui concerne les mesures propres à assurer l'apaisement, à protéger également tous les éléments de la population, et en ce qui concerne les mesures commerciales visées dans les recommandations spéciales de cette Commission. »

Cette résolution a été communiquée par le Conseil à la Commission permanente des mandats, le 11 mars 1926, avec prière de la prendre en considération lors de l'examen des rapports annuels relatifs à l'Irak.

La Commission s'est faite l'écho des appréhensions éprouvées, non seulement par les intéressés, mais aussi par une fraction considérable de l'opinion publique de plusieurs nations quant au sort des minorités de l'Irak, depuis que ce pays se prépare à l'indépendance complète et que le contrôle de l'Administration irakienne par la Puissance mandataire diminue graduellement.

Elle a pris acte d'une déclaration du représentant accrédité

de la Puissance mandataire selon laquelle il n'est pas douteux que l'Irak ne soit disposé à accepter, lors de son émancipation, des engagements internationaux susceptibles d'assurer la garantie des droits des minorités sur son territoire. Si la Commission a jugé devoir faire état de cette déclaration dès maintenant et avant qu'il soit question des conditions de divers ordres qui pourront être posées à l'occasion de la cessation du mandat, c'est qu'elle lui a paru de nature à apaiser les inquiétudes des intéressés et de ceux qui, hors de l'Irak, se préoccupent de leur sort.

2. — *Enseignement et hygiène publique.* — La Commission renouvelle ses recommandations tendant à ce que les services de l'enseignement et de l'hygiène publique soient améliorés et développés, et que les crédits qui y sont affectés soient augmentés.

3. — *Administration de la justice.* — La Commission a pris acte d'une déclaration du représentant accrédité selon laquelle le Gouvernement irakien a constitué une Commission chargée de proposer une solution susceptible de réparer le tort dont a souffert la secte des Bahaïs par le déni de justice dont elle a été victime, et elle regrette que cette réparation, sur laquelle le Conseil s'est prononcé le 4 mars 1929, en faisant siennes les conclusions de la Commission, ne soit pas encore acquise.

4. — *Développement économique.* — Dans son rapport au Conseil sur les travaux de sa seizième session, la Commission a exprimé un vœu relatif à la production du pétrole. Elle a souhaité que, conscientes du rôle que l'exploitation de cette richesse naturelle peut jouer comme facteur de prospérité du pays, les autorités sachent, dans le cas où de nouvelles concessions seraient accordées, imposer aux compagnies concessionnaires des conditions de nature à assurer le plein développement de l'industrie du pétrole en Irak.

La Commission permanente des mandats n'a pu obtenir du représentant accrédité des indications précises quant aux circonstances qui retardent la mise en exploitation des nappes de pétrole existant en Irak.

Elle souhaite trouver des explications à cet égard dans le prochain rapport annuel.

La Commission exprime l'espoir que la Puissance mandataire veillera à ce que les autorités compétentes s'inspirent d'une politique pleinement conforme aux intérêts du territoire, non seulement dans le cas où de nouvelles concessions seraient sollicitées, mais aussi dans le cas où il y aurait lieu à interprétation des conventions passées avec les compagnies concessionnaires existantes.

Voici, d'autre part, le texte intégral de l'appréciation formulée par la Commission des Mandats sur le projet de nouvel accord judiciaire entre le Gouvernement britannique et celui de l'Irak paraphé à Bagdad le 30 juin dernier. *L'Asie française* avait déjà, dans son numéro de janvier, cité les passages les plus importants de cette appréciation à la p. 31 ; il n'est pas sans intérêt de la reproduire *in extenso*.

La Commission des mandats a examiné, à la lumière des principes formulés au cours des réunions du Conseil du 9 mars 1929 et du 24 septembre 1930, le projet d'accord judiciaire anglo-irakien, paraphé à Bagdad le 30 juin 1930, ainsi que les échanges de notes qui y sont annexés et un extrait du projet de loi irakien. La Commission des mandats en est venue à la conclusion que le nouvel accord, tout en supprimant les privilèges spéciaux accordés aux ressortissants de certains Etats étrangers par l'Accord judiciaire actuel, paraît susceptible d'offrir à tous les étrangers résidant en Irak les garanties essentielles d'une ad-



ministration régulière de la justice, en même temps qu'il apporte une amélioration à la procédure criminelle au profit de tous les justiciables du pays. Le nouvel accord a l'avantage de maintenir la collaboration étroite entre l'autorité britannique et l'autorité irakienne, ainsi que les responsabilités qui, aux termes du Pacte, incombent à la Puissance mandataire.

La Commission a noté le fait, mentionné dans le rapport présenté le 9 mars 1929 par le représentant de la Finlande et retenu par le Conseil dans sa séance du 24 septembre 1930, que la Puissance mandataire devra préalablement demander aux États jouissant de privilèges, en vertu du traité existant, de donner leur consentement au nouveau régime.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission informe le Conseil qu'elle ne voit pas d'objection à l'approbation du projet d'accord judiciaire en question.

### TURQUIE

**La fin de la Grande Assemblée Nationale.** — Le 5 mars, comme on le prévoyait depuis quelque temps, et conformément au désir de Moustapha Kémal, les membres de la Grande Assemblée nationale d'Angora ont, à l'unanimité, voté une résolution en vertu de laquelle de nouvelles élections générales auront lieu immédiatement. Jusqu'à ce moment, la présente assemblée doit continuer de siéger et ne sera nullement dissoute, comme on l'avait annoncé d'abord.

Le Ministre de l'Intérieur a lancé aussitôt aux autorités provinciales des instructions leur prescrivant de faire les préparatifs nécessaires. Quant au Président de la République lui-même, il a annoncé les élections au peuple par un manifeste dans lequel le Ghazi a dit être absolument convaincu que le programme du Parti populaire était le meilleur et le plus avantageux pour le pays et pour la nation tout à la fois et que la Nation était de cœur avec le Parti populaire. Ainsi Moustapha Kémal a prouvé une fois de plus son entente, plus ou moins volontaire, avec le Parti populaire et avec ses chefs.

Normalement, les élections auraient dû avoir lieu dans le courant de l'été ; elles ne sont donc, en fait, avancées que de quelques semaines puisqu'elles vont avoir lieu au mois d'avril. On s'est étonné toutefois de la hâte avec laquelle se sont précipités les événements et on a cherché plus d'un motif à la décision prise. On a dit que, pendant son voyage d'enquête à travers la Turquie, Moustapha Kémal avait constaté la nécessité de permettre au peuple d'exprimer sans retard son opinion, qu'il avait compris dans quelle impopularité était tombé le Parti populaire, qu'il s'était rendu compte du désarroi de l'opinion publique. Mais on s'explique mal la nécessité de nouvelles élections alors que le Ghazi a renoncé au système des deux partis et à l'existence de l'opposition parlementaire rêvée par Fethy bey, alors que le Parti populaire existe seul en réalité. Faire de nouvelles élections c'est tout simplement obtenir des électeurs (ou plutôt leur imposer) l'approbation de ce qui a été réalisé jus-

qu'ici, de ce qui existe, et aussi un blanc-seing pour l'avenir. D'aucuns ont, toutefois, invoqué d'autres raisons. C'est le cas pour M. D. Valéry, le correspondant du *Temps* à Constantinople, qui, dans un article publié dans ce journal le 28 mars, explique la dissolution anticipée du Parlement turc par le désir du Ghazi d'introduire parmi les membres de l'Assemblée Nationale « des éléments jeunes et actifs en remplacement de députés sans initiative et sans compétence ».

Cette conception d'un rajeunissement des cadres du Parlement lui a été inspirée (dit-il) par la composition actuelle de cette Assemblée. Composée, sauf quelques heureuses exceptions, d'anciens militaires, d'anciens gouverneurs, d'officiers en disponibilité, de quelques avocats, elle ne renferme dans son sein qu'un nombre infime de ces compétences financières, industrielles ou commerciales qui, dans les Parlements des autres pays, constituent une équipe remarquable de défenseurs autorisés des intérêts économiques nationaux.

Certes (avoue M. Valéry) on ne saurait encore trouver ni exiger en Turquie un tel ensemble de compétences. Par sa vie politique antérieure, par le peu de développement de son agriculture, par l'état embryonnaire d'une industrie qui vient à peine d'éclorre, en raison aussi de sa situation financière, ce n'est que dans les années à venir que la Turquie pourra posséder en nombre les spécialistes qui lui sont indispensables pour exposer au Parlement la véritable situation du pays, ses besoins matériels et le guider dans l'élaboration de lois et de mesures que seuls peuvent proposer et faire voter ceux qui sont intimement mêlés à la vie économique de leur pays.

Notons, dans tous les cas, qu'un des derniers actes de la Grande Assemblée, après sa décision du 5 mars et avant de se séparer, a été de voter une loi aux termes de laquelle, étant donnée la situation difficile du trésor de la Turquie, l'indemnité de ses membres était ramenée désormais de 500 Livres turques à 250 L. T. par mois.

D'autre part, une autre loi a reporté de 18 à 21 ans l'âge de la capacité électorale ; mais cette modification de la loi existante n'empêche nullement les jeunes gens d'entrer dès l'âge de 18 ans dans les cadres du Parti populaire. Moustapha Kémal l'avait dit naguère à Konia : « Nous désirons que tous les électeurs masculins de 18 ans et au-dessus deviennent membres du Parti populaire ; nous devons tenir les jeunes gens de moins de 18 ans comme de futurs membres du parti et les éduquer en conséquence ».

Le prochain numéro de l'*Asie française* reviendra sur la campagne électorale et aussi sur l'épuration de la Grande Assemblée nationale à laquelle, sous l'inspiration d'Ismet pacha, le Parti populaire a procédé avant les élections. La Nouvelle Assemblée doit se réunir à Angora le 4 mai.

**Un accord avec les Soviets au sujet de la Mer Noire.** — Le 7 mars a été signé dans la capitale de la nouvelle Turquie, à Ankara, un protocole complémentaire au traité soviéto-turc du 17 décembre 1929. Ce « prolongement du traité so-



viéto-turc de 1925 », négocié entre l'ambassadeur des Soviets en Turquie, M. Souritz, et le ministre turc des affaires étrangères, Tevfik Rouchdi bey, est relatif aux forces navales russes et turques dans la mer Noire et les mers adjacentes.

Les deux pays s'engagent mutuellement, aux termes de ce protocole, à ne construire aucun navire pour renforcer leurs forces dans la mer Noire ou les mers adjacentes, ainsi qu'à n'en pas commander à l'étranger. D'une manière générale, ils s'engagent l'un envers l'autre à ne prendre aucune mesure qui viendrait accroître leurs forces respectives dans les eaux mentionnées ci-dessus, sans se donner mutuellement un préavis de six mois.

Cette manifestation nouvelle de l'amitié turco-soviétique a été accueillie en Grèce par des applaudissements unanimes. La presse y a vu « un complément désirable et important de l'accord naval gréco-turc, qu'il rend plus général et plus solide » (*Hestia*), une garantie de longue paix, une preuve de l'esprit pacifique des deux signataires du protocole, désireux d'employer à des buts de paix les sommes qui auraient pu être affectées aux armements (*Elefthéron Vima*), une aide indirecte apportée au développement des rapports gréco-russes (*Proïa*). Allant plus loin encore, le *Messenger d'Athènes* tient ce protocole pour complétant « la série des actes qui réfrènt les armements sur mer ».

Toutefois, ce concert de louanges n'a pas empêché le *Messenger d'Athènes* de constater que l'accord du 7 mars ne suffit pas absolument à assurer la paix de la mer Noire, ni l'*Elefthéron Vima* de constater que l'accord est surtout important pour la Russie, à cause des Dardanelles.

Le *Times*, de son côté, a été amené à formuler quelques réserves à propos de ce protocole. Non content d'inviter la Turquie à surveiller soigneusement les mouvements des forces navales russes dans la mer Noire, il écrit le 10 mars :

Ce protocole s'apparente à celui qui fut signé entre la Turquie et la Grèce en novembre dernier; mais jusqu'à présent, il n'est pas précisé quelles sont les « mers adjacentes » à la mer Noire. Ce peut être la mer de Marmara et la mer Egée, ou simplement la mer d'Azov. Dans tous les cas, la Turquie ne maintient aucune unité dans la mer Noire, où elle ne possède d'ailleurs aucune base navale. D'autre part, la Russie a plusieurs bases navales dans la mer Noire et entretient de nombreux navires de guerre démodés de tonnages divers, y compris le cuirassé *Commanche-de-Paris* et le croiseur *Profintern* qui entrèrent dans la mer Noire, en provenance de la Baltique, il y a un an.

**Un accord commercial soviéto-turc.** — Quelques jours plus tard, le 16 mars, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du premier traité turco-soviétique d'amitié, un nouvel accord de commerce et de navigation a été signé à Moscou entre M. Karakhan, commissaire

adjoint aux affaires étrangères et l'ambassadeur turc Raghîb bey. Ce traité, conclu pour un an entre l'Union soviétique et la Turquie, pourra être automatiquement prolongé si, lors de son expiration, il n'est pas dénoncé par l'une des parties contractantes. A propos de cet événement, des télégrammes officiels ont souligné le renforcement incessant de l'amitié turco-soviétique et constaté que la signature du protocole naval était un nouveau témoignage de confiance mutuelle entre les deux pays voisins et amis, un « nouveau succès dans l'œuvre de paix ».

Des commentaires inspirés à la presse russe par la signature de cet accord, retenons un seul, celui des *Izvestia* du 17 mars. D'après ce journal, le traité actuel de commerce et de navigation remplace le traité de commerce turco-soviétique conclu le 11 mars 1927 et arrivé à expiration le 19 octobre 1930 :

Il règle les questions d'établissement des citoyens de l'une des parties contractantes sur le territoire de l'autre, le régime des personnes juridiques, le régime de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. et de ses agences en Turquie, les questions d'importation et d'exportation des marchandises de l'une des parties sur le territoire de l'autre, les questions de transit ainsi que les questions de navigation. Dans ses parties fondamentales, le traité est basé sur le principe de la nation la plus favorisée. Les deux parties s'obligent à n'appliquer au commerce de l'autre partie aucune restriction ni prohibition sans que ces mesures ne soient appliquées à tous les autres pays. Dans le nouveau traité, l'U. R. S. S. confirme le droit de transit par Batoum des marchandises d'origine turque, accordé par le traité de 1927; en outre, l'U. R. S. S. accorde à la Turquie le même droit de transit pour les marchandises transportées des vilayets occidentaux dans les vilayets orientaux, en provenance des pays étrangers, qui ont des traités de commerce avec l'U. R. S. S. Le traité comporte également une série de dispositions propres à faciliter le développement de la navigation entre l'U. R. S. S. et la Turquie.

En cas de dénonciation, le traité restera en vigueur pendant dix mois à dater du jour de la dénonciation. Le traité devra être ratifié et l'échange des instruments de ratification aura lieu à Ankara.

Le nouveau traité crée une base favorable au développement et à l'extension des relations économiques entre l'U. R. S. S. et la Turquie. Le régime du commerce entre les deux pays sera établi de façon que tout le commerce soit pratiqué, sur le territoire turc, par les organisations économiques soviétiques. Grâce au nouveau traité, les deux parties auront la possibilité d'accroître les échanges commerciaux, aussi bien dans le domaine de l'exportation des produits soviétiques en Turquie que dans le domaine des achats de marchandises turques.

Le traité poursuit le développement de l'amitié soviéto-turque et, conjointement avec les autres conventions en vigueur entre l'U. R. S. S. et la Turquie, crée une base solide pour le renforcement des relations amicales entre les deux pays.

**Le dumping soviétique et ses ravages.** — Mais que va devenir cette amitié si le dumping soviétique influe sérieusement sur les relations économiques de la Turquie avec les pays voisins ou sur l'essor économique du pays lui-même ?



Or, il en serait ainsi, à en croire l'*Observer* du 22 mars :

Le dumping russe (écrit un correspondant particulier de ce journal) fait des ravages dans l'économie turque, et les effets en sont sérieux. Il débuta d'abord en Grèce, qui était un client régulier pour le bétail et les marchandises tures. Par la suite, d'autres tentatives russes suivies de succès vinrent diminuer le prix des tabacs de façon considérable, la Turquie étant supplantée sur les marchés allemand et autres. De grandes quantités de tabac restent invendues, et les uns après les autres, les marchands de tabac ont été acculés à la faillite ou ont dû réduire leurs affaires. Une industrie prospère du ciment avait été créée avec le concours de capitaux tures et étrangers. Elle est, elle aussi, menacée par la concurrence russe.

Que le dumping soit considéré comme tendant à des fins révolutionnaires, ou qu'il soit le résultat de nécessités économiques, il constitue un danger pour la Turquie. La Russie s'est engagée à ne pas fomenter d'agitation sur le territoire de sa voisine, et les quelques petites tentatives qu'elle a pu machiner en ce sens n'ont donné que de maigres résultats. Il en irait différemment à l'avenir, si la nouvelle classe ouvrière qui s'est formée perdait ses emplois et si le commerce extérieur était sérieusement handicapé.

On s'en est préoccupé en Turquie, où, dans les derniers jours de l'existence de la Grande Assemblée, un député a demandé au Gouvernement s'il envisageait des mesures contre le dumping russe. Le ministre de l'Economie nationale a répondu de façon à mettre l'Union soviétique hors de cause :

Le gouvernement (a-t-il dit) dispose du droit de répondre aux agissements entravant dans notre pays la possibilité de concurrence. Aucun traité n'a été établi en contradiction avec ce droit. Des publications ont paru sur la vente des marchandises au-dessous du prix de revient moyen et sur les dispositions prises par certains pays, principalement au sujet du bois et du ciment. Les études faites ont prouvé que, dans la situation actuelle, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de représailles. D'autre part, je ne connais pas de nation important dans notre pays des produits obtenus par le système du « travail forcé ». Nous avons conclu des traités politiques et commerciaux avec tous les pays que je connais.

**La question de l'instruction primaire.** — Dans les derniers jours de mars, tandis qu'elle prolongeait encore son existence arrivée presque à son terme, la Grande Assemblée Nationale n'a pas seulement ratifié le traité d'amitié turco-lithuanien et aussi l'accord turco-roumain sur l'entretien des cimetières. Elle a en outre voté une loi en vertu de laquelle garçons et filles tures doivent tous désormais, sans la moindre exception, recevoir leur instruction primaire dans des écoles turques. Ce n'est pas ici qu'il est besoin de souligner l'importance d'une telle décision pour l'influence des Occidentaux en Turquie ; elle sonne le glas de la plupart, sinon de toutes les écoles étrangères, et spécialement françaises dans ce pays, et surtout à Constantinople,

où subsistaient particulièrement des établissements de ce genre.

Nous aurons à revenir sur ce sujet, si intéressant pour l'influence de la France dans le Levant ; bornons-nous à noter maintenant que c'est encore la réalisation d'une réforme précédemment annoncée par le Ghazi. Au cours de son voyage d'étude à travers le pays, il avait à Adana, le 19 février, insisté sur la nécessité de turquiser la nation et d'imposer à tous l'usage de la langue turque ; un peu plus tard, à Konia, à propos de l'armée, évoquant le souvenir de Koublay bey, l'instituteur tué par les Nakchbendiés à Ménemen, il avait exalté

nos éducateurs qui se sont donné la tâche de former et de préparer les héros de demain, nos braves compagnons « instituteurs » qui, à la première alerte, endossent aussitôt l'habit militaire pour accourir là où le devoir les appelle dans les rangs de l'armée, prêts à donner leur vie, à y laisser... leur tête.

La loi votée le 24 mars par l'Assemblée nationale montre bien la corrélation qui existe entre tous les actes de Moustapha Kemal, et est une preuve de plus de ses efforts persévérants pour éduquer et moderniser à l'européenne la Turquie entière, mais en la nationalisant le plus possible, voire même de façon exaspérée.

#### CHYPRE

**L'agitation prohellénique.** — On sait quels sentiments hellénophiles nourrit la majeure partie de la population de Chypre. En voici des preuves multiples et toutes récentes.

Le 3 juin 1930, l'archevêque primat de l'île a remis au gouverneur, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi George V, les motions votées par les Chypriotes pour demander leur union à la Grèce. Leurs signataires y exposent que la libération intégrale de la nation hellénique n'est pas encore réalisée malgré un siècle de sacrifices. En effet, les habitants de Chypre, grecs depuis trente siècles, sont retenus loin de la patrie au mépris des lois divines et humaines, au mépris des principes internationaux, au mépris des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. En conséquence, ils proclament leur revendication immuable d'être unis à la nation grecque et ils chargent l'archevêque de Chypre de faire parvenir ce vœu au gouvernement britannique et au gouvernement hellénique.

Ces motions (que les journaux grecs ont publiées en les accompagnant d'une carte de l'île portant cette inscription : *Chypre se donne à la Grèce, sa mère, à l'occasion du centième anniversaire de la liberté hellénique*) étaient accompagnées d'un memorandum signé de l'archevêque primat. Après y avoir rendu hommage à l'intervention britannique qui a libéré Chypre du joug ottoman, celui-ci constate que l'occupation anglaise, qui avait été tenue pour une étape transitoire et un acheminement vers l'union avec la



Grèce, se prolonge depuis un demi-siècle ; et cependant la convention conclue en 1878 entre l'Angleterre et la Turquie a été abolie par la guerre de 1914. Les habitants de Chypre espèrent que la Grande-Bretagne renouvellera pour eux le geste libéral qu'elle fit naguère en faveur des Iles Ioniennes.

Des élections subséquentes (elles ont eu lieu au début d'octobre) ont fourni aux Chypriotes l'occasion de manifester une fois de plus leur désir de rattachement à la Grèce ; elles se sont terminées par un gain assez important pour le parti qui s'est nettement déclaré en faveur de la réunion de l'île à la Grèce. D'autre part, le passage de M. Drummond Shiels, sous-secrétaire d'Etat des Colonies, à son retour de Palestine (cf. le numéro d'octobre, p. 331) a donné lieu, une fois de plus, à des manifestations anti-britanniques et pro-helléniques, qui constituent autant de protestations contre la politique suivie à l'égard de Chypre par le cabinet Mac Donald.

## Extrême-Orient

### GÉNÉRALITÉS

**Un coup d'œil sur la situation générale de l'Extrême-Orient.** — Mgr de Guébriant, supérieur général des Missions étrangères de Paris, et membre du Comité de l'Asie française, a donné à Rome (où il se trouvait au début de ce mois d'avril) une interview à un rédacteur de l'Agence *Fides*. Ce juge compétent et impartial des choses de l'Asie orientale a formulé sur l'ensemble de la situation des vues très intéressantes que nos lecteurs seront sûrement heureux de trouver dans cette revue.

Après avoir constaté que « l'Asie est secouée par des révolutions, mais que ces révolutions sont les épisodes d'une immense évolution, qui renouvelle la moitié de la population du globe », Mgr de Guébriant ajoute :

L'Asie est donc en pleine évolution, et, dans ce profond mouvement d'idées, il est inévitable qu'il y ait des excès de la part des extrémistes et des foules qui les suivent. Il ne faut pas même s'étonner, si, dans certaines circonstances, l'évolution se change en révolution violente. Mais l'Asie marche en avant, et nous sommes décidés d'aller en avant avec elle.

La Chine, il y a quatre ans, sous l'influence du bolchevisme, prétendait se débarrasser purement et simplement des missionnaires. Pendant quelque temps, nous avons vraiment eu raison de craindre. Ce moment d'extrême péril est passé. Nous le devons avant tout à la Providence, et, après Elle, au courage et à la discipline des missionnaires, hommes et femmes, qui restèrent toujours à leur poste, parfois au prix d'indicibles souffrances. Les sages directives du pape Pie XI et l'énergie pleine de tact du délégué Apostolique, Mgr Cosantini, n'y contribuèrent pas moins. Si aujourd'hui, nous sommes aussi forts que jamais,

c'est parce que la Chine a appris à nous mieux connaître, et qu'elle a touché du doigt notre force de résistance. Elle comprend que nous représentons une puissance qui a déjà poussé de profondes racines dans son sol, et elle sait bien que nous avons créé avec son peuple, des liens spirituels qui ne seront plus rompus.

L'Indochine possède ce que j'ose appeler les plus belles missions du monde. A côté des missionnaires français, les dominicains espagnols y travaillent en parfaite harmonie avec les prêtres des Missions Etrangères de Paris. Quant au péril bolcheviste, il n'est pas à l'intérieur des frontières indochinoises, mais à Canton et à Paris, où des centaines de jeunes gens font leurs études sous des influences qui les préparent à devenir un jour, dans leur pays, les destructeurs de l'ordre actuel des choses. J'ajouterai que nous avons, en Indochine, un magnifique exemple de la manière dont les Prêtres d'Instituts différents peuvent coopérer dans un même territoire. Il y a cinq ans, grâce au Cardinal Van Rossum, qui est Rédemptoriste, la province canadienne des Rédemptoristes se décidait à envoyer ses premiers prêtres en Annam, et, plus tard, au Tonkin. Aujourd'hui, sans parler d'institutions bien établies, entreprises sans préoccupations territoriales, nos confrères canadiens ont déjà pu accueillir de nombreux jeunes gens indochinois dans leur noviciat.

Le Japon, en dépit du petit nombre des catholiques, représente actuellement pour l'Eglise une des meilleures espérances missionnaires. L'explication de ce fait a déjà été donnée. Le Japon a tenté d'organiser une nation moderne, sans religion, et il s'est aperçu que son expérience a fait faillite. Il essaie de redonner des forces à ses antiques croyances païennes, mais le Japonais est trop intelligent pour ne pas sentir que cet effort n'aboutira pas. De là des préoccupations et des études qui l'amènent toujours plus près du christianisme. Si les conversions sont encore peu nombreuses, elles sont en revanche de grande importance, et je les comparerais volontiers au mouvement de conversion qui, en Angleterre, fit passer nombre d'anglicans au catholicisme.

Cette année, en Corée, les chefs de cinq circonscriptions ecclésiastiques se réuniront en synode, pour donner une organisation et des règlements uniformes aux 100.000 catholiques de la péninsule. Il est intéressant de constater qu'il y a juste cent ans, en 1881, les premiers prêtres des Missions Etrangères de Paris pénétraient en secret dans le pays. Quelque surprenant que cela puisse paraître, la Corée avait reçu la Foi d'apôtres laïcs, quelques dizaines d'années avant l'arrivée des premiers missionnaires. De terribles persécutions et le martyr de nombreux et zélés ouvriers de l'Evangile ont caractérisé ce siècle. Ensuite, la liberté est venue, et avec elle, un progrès rapide. Là encore, comme presque partout ailleurs, chaque missionnaire est surchargé de travail. L'unique solution est dans l'envoi de nouvelles énergies.

L'agitation politique de l'Inde crée aussi un problème missionnaire. Il n'est cependant pas très préoccupant, puisque, dans ce pays, les missionnaires catholiques, venant de tant de nations diverses, ne peuvent être confondus, dans l'esprit des masses, avec le pouvoir civil. Les missionnaires, cela va de soi, respectent et apprécient l'impartialité de celui-ci, et ne s'occupent que des choses spirituelles.

Enfin, la Birmanie, le Siam et le Thibet sont les fortes-resses du monachisme païen, où le bouddhisme a sur les âmes la même emprise que l'Islam parmi les mahométans. Ici, l'Eglise aurait besoin d'un grand et fort contrepoids de monachisme chrétien, aussi riche en forces spirituelles que l'a été l'institution monastique en Occident. Un tel mouvement ne devrait avoir en lui-même rien de mesquin et de faible. Il devrait, au contraire, être auréolé de toutes les splendeurs de la foi et du courage.



Il faudrait, pour impressionner la Birmanie, faire surgir un grand centre religieux comme le Mont Cassin.

Auparavant, Mgr de Guébriant avait dit, au sujet des Missions catholiques d'Extrême-Orient :

Les Missions d'Asie sont d'ores et déjà des Eglises où, sur le fondement posé par les missionnaires, il faut, à tout prix, que les auxiliaires de l'apostolat viennent à la rescousse. Actuellement, le Missionnaire est obligé de tout faire. Cherchons à mettre fin à cette situation, en lui fournissant les aides auxquels le Pape adresse depuis longtemps des appels. Il faut lui donner des maîtres pour enseigner, un personnel médical pour exercer la médecine, des contemplatifs pour fonder des couvents, tous travaillant ensemble, sous l'autorité des mêmes Ordinaires, sans vouloir chacun jouir de son autonomie, sur un territoire à lui. Parmi les sociétés religieuses d'Europe et d'Amérique qui, depuis trente ans, ont répondu aux appels des supérieurs, il n'en est aucune qui, aujourd'hui, ne soit heureuse d'avoir pris cette initiative et n'en recueille des fruits par le recrutement de plus en plus abondant que lui fournissent les chrétiens d'Extrême-Orient.

## CHINE

**Vers une nouvelle Constitution.** — Durant tout le mois d'avril, des inspecteurs spéciaux délégués par le gouvernement central ont veillé à l'exécution des mesures prescrites en vue de l'élection, par les groupements politiques, économiques et sociaux, des députés à l'assemblée qui se réunira le 5 mai pour élaborer et voter une constitution provisoire.

Sur la foi de déclarations officielles faites par le conseil législatif, nous avons remarqué le mois dernier que cette assemblée n'était pas appelée à doter la Chine d'une constitution, qu'elle n'était pas habilitée à rien changer au régime de tutelle, que son rôle étroitement limité consistait dans l'homologation des arrêtés pris par les comités directeurs du parti Kouomintang.

Bientôt un événement nous apprit que ces déclarations ne traduisaient pas la pensée du chef du gouvernement, le généralissime Chang Kai Shek. M. Hou Han Min, président du conseil législatif, grand doctrinaire du parti, fut mis en état d'arrestation. On lui reprochait de s'être opposé à une réforme du système de tutelle dans le sens démocratique. Suivant ce personnage, qui est, en vérité, le disciple le plus direct de Sun Yat Sen, le moment n'est pas venu de détendre les ressorts de la dictature, d'affaiblir l'autorité souveraine du parti au profit d'une démocratie en formation. Il ne croit pas opportun non plus de mettre fin à l'ostracisme qui frappe les chefs radicaux comme Wang Ching Wei (lequel collabora au testament politique de Sun Yat Sen et rédigea, lors de sa participation à la dernière coalition nordiste, une constitution provisoire marquée de l'esprit libéral), ou encore Eugène Chen, ancien commissaire aux affaires étrangères du gouvernement communiste

de Hankeou, depuis peu de retour à Nankin; il signala les dangers d'un élargissement du clan dirigeant qui tournerait au « confusionnisme » et favoriserait la prépondérance des intérêts particuliers sur l'intérêt national.

Au contraire, Chang Kai Shek et avec lui, semble-t-il, les autres grands maîtres de l'Etat kouomintang comme Sur Fo, Soong et C. T. Wang, veulent que le gouvernement dictatorial s'ouvre aux avis de la population, que tout le monde puisse exprimer son opinion à la condition qu'elle soit en accord avec les trois principes de Sun Yat Sen, que l'on établisse enfin une constitution intermédiaire entre la tutelle et le gouvernement du peuple. Chang Kai Shek ne croit pas utile de maintenir une direction politique suivant une ligne stricte; il pense qu'il est temps de faire appel au concours des fractions du Kouomintang tenues jusqu'alors à l'écart, ne serait-ce que pour éviter que celles-ci fussent tentées encore de comploter contre le pouvoir établi.

En réalité, Chang Kai Shek a vu un rival en Hou Han Min. « Sans constitution, a-t-il déclaré, le gouvernement serait finalement livré à l'arbitraire du Yuan législatif qui aurait seul le pouvoir de faire et de défaire les lois pendant la période de tutelle politique. » C'est parce que Hou Han Min ne cédait pas sur ses principes, que Chang Kai Shek le fit conduire sous escorte à une station thermale proche et garder à vue pendant quelques jours.

De nouvelles déclarations officielles furent faites sur les pouvoirs de l'assemblée élue par les organisations enregistrées. Si elle ne doit pas être confondue avec l'assemblée nationale à élire au terme de la période de tutelle, c'est-à-dire à l'achèvement de l'œuvre d'éducation civique, elle n'a pas moins le caractère d'une assemblée constituante.

On ne discerne pas encore les principes sur lesquels sera édiflée la future constitution. Aucune indication précise n'a été donnée. On ne connaît que les grandes lignes du projet tracé par un comité préparatoire. Le système des cinq Yuans ou conseils sera maintenu, autrement dit le pouvoir central restera soumis à la dictature du parti, mais la constitution reconnaîtra les libertés provinciales et corporatives. Les autorités locales obéiront à un gouverneur civil nommé dans chaque province par le conseil d'Etat.

Dans un discours prononcé au quartier général du parti, Chang Kai Shek a d'ailleurs parlé de la constitution en des termes assez vagues, et ses considérations sur le rôle de la prochaine assemblée ont été telles qu'on a eu l'impression que celle-ci était avant tout appelée à se prononcer pour la suppression radicale et sans délai des privilèges de l'exterritorialité. Ce sera assurément là le plus clair de l'œuvre de cette pseudo-constituante. Pour vaincre les dernières résistances des puissances, Nankin veut pouvoir se réclamer de la volonté populaire.



**Situation des finances publiques.** — Le Comité central exécutif du Conseil du parti Kouomintang a reçu le rapport de M. Soong, ministre des finances, sur la situation pendant la dix-huitième année fiscale de la république chinoise (1<sup>er</sup> juillet 1929-30 juin 1930).

Recettes et dépenses se balancent : 539.005.000 dollars. Le revenu des douanes représente 275.545.000 dollars et celui de la gabelle 122 millions 416.000 dollars.

Dans le chapitre des dépenses on remarque une somme de 4.617.000 dollars comme frais occasionnés par le fonctionnement du parti Kouomintang. La « tutelle politique » est un régime coûteux. L'armée et la dette publique absorbent également une grande portion des revenus. Plus de 245 millions pour les services militaires, plus de 158 millions pour le service des emprunts.

M. Soong reconnaît que, étant donné la menace communiste et les problèmes qui ont accompagné la fin de la guerre civile, les dépenses militaires ne peuvent être réduites du jour au lendemain. Mais avec la liquidation graduelle de ces troubles, le terrain sera déblayé et l'on pourra imposer des économies raisonnables.

Quant aux lourds paiements d'amortissement de la dette nationale, 60 0/0 des emprunts intérieurs seront remboursés dans les trois années qui viennent. Il faudrait pouvoir émettre (remarque M. Soong) un emprunt à long terme qui fournirait les disponibilités pour le remboursement des dettes à échéances rapprochées.

Le ministre des finances fait appel au capital étranger.

Pour nous aider dans la réforme de la monnaie, dans le remboursement de la dette et dans les travaux publics, nous avons besoin de crédits qui ne peuvent être obtenus qu'en établissant nos finances sur une base saine. Les prêteurs étrangers ne discuteront pas sérieusement des prêts à la Chine avant que celle-ci n'ait équilibré son budget, ou n'ait adopté et mis en pratique un programme de réajustement qui aura pour résultat de stabiliser ses finances dans un temps raisonnable.

Le rapport énumère les réformes faites par le gouvernement national :

Paiement des droits de douane sur la base-or depuis le 1<sup>er</sup> février 1930. Revision du tarif douanier, calculée de manière à réduire les droits sur les matériaux essentiels au développement du pays ; à réduire la concurrence des produits étrangers avec les industries indigènes dont le développement est regardé comme désirable ; à obtenir des revenus pour compenser les droits de douane et autres taxes abrogées ; — Réorganisation de l'Inspectorat de la Gabelle, dont le revenu a dépassé pendant l'année fiscale 27 millions de dollars ; — Amélioration du système de taxation dans le sens de la simplification ; — Abolition du likin, et aussi des taxes sur les colis-postaux, des droits de transit, de cabotage, etc., réalisée partout, à l'exception

des provinces frontières (la perte du revenu est évaluée à plus de 80 millions de dollars, mais l'économie directe, pour le peuple, est, estime-t-on, d'au moins 160 millions) ; — Institution de surtaxes (impôts de patentes, droits d'accise), pour compenser les pertes subies par les autorités provinciales du fait de l'abolition du likin.

Une partie du rapport est consacrée à l'examen de la situation de la Banque Centrale, dont l'actif a été, en 1930, de 124.336.000 dollars contre 86.869.700 dollars l'année précédente.

M. Soong étudie ensuite la réaction de la baisse de l'argent sur le commerce. Il y eut diminution des importations. Par contre le bas prix de l'argent a stimulé les exportations. La crise du métal blanc a mis en évidence la nécessité de la réforme de la monnaie.

Citons enfin la conclusion assez significative de ce rapport :

En définitive, il ne faut pas considérer le budget national comme courant pour une année seulement, ni comme une balance statique et mécanique entre les recettes et les dépenses, balance qu'il faut obtenir au moyen de la politique négative de la compression des dépenses. Une politique budgétaire, pour être appropriée, pour satisfaire aux besoins du temps, peut être réalisée en adoptant un programme positif de développement systématique et coordonné, s'étendant sur une série d'années.

**La réorganisation ferroviaire.** — Une importante conférence ferroviaire réunissant les représentants des chambres de commerce chinoises, des compagnies de navigation, des administrations intéressées a eu lieu au mois de mars à Nankin. Elle inscrivit à son ordre du jour toutes les questions techniques se rapportant à la réorganisation des voies ferrées dont il n'est plus possible d'assurer l'exploitation après les bouleversements et les destructions dus aux luttes intestines.

L'effort à faire pour remettre de l'ordre dans ce domaine est considérable. Aux yeux des clans militaires, il était normal que les recettes des lignes ferrées vinssent alimenter leur trésor de guerre. Quand ils étaient contraints d'évacuer une région, les chefs militaires emportaient ou détérioraient le matériel roulant. Les soldats se servaient des wagons de voyageurs comme de cantonnements roulants. Ils détruisaient systématiquement tout le matériel. Les anciens beaux wagons du Pékin-Hankeou ou du Tientsin-Poukeou sont devenus des caisses sales et vides. Il n'en reste plus que 1.500 sur 4.000. Presque toutes les locomotives ont disparu !

Il s'agit donc de réparer ou de rétablir les lignes, les bâtiments d'exploitation, les ouvrages d'art, de reconstituer le matériel roulant. Lourde tâche qu'avec la baisse de l'argent il a fallu interrompre à peine commencée. Les banques chinoises, questionnées, ont déclaré qu'elles pourraient fournir les fonds nécessaires aux premiers travaux si de bonnes garanties leur étaient accordées. D'autre part, le gouvernement projette de contracter un emprunt de un milliard



vingt-cinq millions de dollars-or garanti par les revenus des Douanes ; la moitié serait consacrée à la consolidation des emprunts de chemin de fer, dont les intérêts ne sont plus payés et à la reconstruction des lignes endommagées ou détruites.

Dans son discours d'ouverture, M. Sun Fo, ministre des communications, exposa la situation des chemins de fer « menacés de faillite, leur passif s'élevant au chiffre d'un milliard de dollars ». Rien qu'en ce qui concerne la ligne Changhai-Nankin, l'administration doit déboursier cette année près de trois millions pour le service de ses emprunts et plusieurs autres millions pour l'achat de matériel roulant. M. Sun Fo stimula l'ardeur des membres de la conférence en affirmant que le salut du pays dépendait d'une complète reconstitution ferroviaire.

La conférence examina les différents points du programme. D'importants travaux seront entrepris. Des achats seront faits à l'étranger de tout le matériel nécessaire. Ensuite diverses mesures furent proposées pour « mettre fin aux abus qui prirent naissance sous le régime militariste ». L'administration ferroviaire sera contrôlée directement par le ministère des chemins de fer. Les employés coupables de malversations devront être poursuivis. Une surveillance constante sera exercée sur la conduite du personnel. On confiera à une compagnie d'assurances le soin d'indemniser pour les pertes ou les dommages subis. Les diverses taxes de likins perçues par les réseaux seront supprimées. Les tarifs de transports des produits indigènes seront réduits de manière à favoriser le développement des industries locales.

Bien d'autres propositions relatives à l'amélioration des moyens de transport, à la police des chemins de fer, à la délimitation des responsabilités de l'administration furent adoptées. En outre, la conférence approuva des projets d'extension des lignes (Longhai au Chensi, Soateou à Tchoatchou, etc.), de doublement des voies (Changhai-Nankin, Changhai-Ningpo, etc.), de construction d'embranchements sur le Tientsin-Poukeou.

Tous les principes émis relativement à une organisation rationnelle des réseaux, à une administration ferroviaire saine ont été en quelque sorte enseignés par les compagnies étrangères qui construisirent et exploitèrent en Chine les premières grandes lignes. Mais les nationalistes veulent ignorer l'œuvre et l'effort étrangers. Ils se donnent la satisfaction de tout découvrir par eux-mêmes.

## JAPON

M. Wakatsuki, président du Conseil. — Le ministère a démissionné le 10 avril, son chef, M. Hamaguchi, s'étant retiré pour raisons de santé. On se rappelle que le président du conseil avait été victime d'un attentat au mois de novembre

dernier à la suite d'une violente campagne contre les mesures prises pour remédier à la crise économique et sociale (A. F., 1930, page 384). Durant toute la session de la Diète, M. Shidehara, ministre des affaires étrangères, intervint au nom du gouvernement comme président du conseil par intérim. Il ne réussit pas dans ce rôle, faute de l'ascendant nécessaire. M. Shidehara n'est d'ailleurs pas affilié au parti gouvernemental. C'est un diplomate qui s'est toujours tenu à l'écart des questions de politique intérieure. Il ne sut pas se défendre contre l'opposition qui interprétait avec malveillance ses déclarations, et jamais la salle des séances de la Chambre basse ne fut le théâtre de scènes aussi tumultueuses. On accusa un jour le ministre de lèse-majesté pour avoir répondu à des interpellateurs que, même en admettant que le traité naval de Londres eût des côtés désavantageux au point de vue japonais, ce n'était plus le moment de le critiquer, l'empereur l'ayant ratifié.

A propos de tout et de rien, l'intérimaire dut faire face à des attaques brusquées et passionnées. Il usa dans cette lutte son autorité. Le prestige du gouvernement lui-même en fut atteint. Aussi, dès qu'il le put, M. Hamaguchi vint-il assister aux séances de la Diète. Mais son état de santé ne lui permit pas de soutenir cet effort. Le parti Minseitô lui-même recommanda à son chef d'abandonner le pouvoir. Toutefois le cabinet Minseitô resta en place ; il changea simplement de tête : M. Wakatsuki remplaça M. Hamaguchi.

Le nouveau président du conseil est connu de nos lecteurs (voir l'Asie Française 1926, p. 92 ; 1927, p. 34, etc.) M. Wakatsuki devint chef du gouvernement Kenseikai en janvier 1926, à la mort du vicomte Kato (on sait que le Kenseikai prit plus tard le nom de Minseitô). Sa carrière fut agitée et assez malheureuse. On était au plus fort de la dépression économique et financière. Le gouvernement de M. Wakatsuki, dont le ministre des finances était précisément M. Hamaguchi, eut recours à de sévères mesures protectionnistes et il usa d'expédients pour maintenir le niveau de la devise. Le mal ne fit qu'empirer. Dans l'effort tenté pour le combattre, des ministres furent mêlés à des affaires de concussions. Enfin le Cabinet disparut au milieu d'une panique financière comme on n'en vit jamais en pays d'Orient, après avoir vainement tenté de sauver la Banque de Formose dont l'effondrement entraîna la ruine de nombreux établissements.

Durant la semi-dictature du baron Tanaka, chef du Seiyukai, M. Wakatsuki disparut de la scène politique. Il fut remplacé à la direction du parti Minseitô par M. Hamaguchi qui prit le pouvoir le 2 juillet 1929, après la chute du baron Tanaka.

On vit réapparaître M. Wakatsuki lors de la conférence navale de Londres : M. Hamaguchi lui confia la direction de la délégation japonaise.



A ce poste, il s'effaça devant le représentant des affaires étrangères qui ne fit que suivre les instructions de son ministre, M. Shidehara.

L'opinion ne prête pas longue vie au Cabinet Wakatsuki. Il dispose cependant d'une large majorité, celle qui, constituée par les membres du parti Minseitô, soutint le précédent gouvernement. Mais celui-ci, impuissant à obtenir un redressement économique et financier, ni l'amélioration des conditions sociales, principalement affectées par un chômage croissant, portait de sérieuses traces d'usure, et, même sans la maladie de son chef, peut-être eût-il été dans l'obligation de démissionner. Or, le Cabinet Wakatsuki est, sauf deux ou trois mutations, la reproduction du cabinet Hamaguchi.

Il est cependant peu probable que, en cas de nouvelle crise, l'on fasse jouer le système traditionnel de rotation des partis qui, au Minseitô, fait succéder le Seiyukai, car les dirigeants voudront éviter de nouvelles élections générales, en raison du mécontentement des classes moyennes et basses. Une consultation du pays risquerait, en effet, d'envoyer à la Chambre des représentants des groupes extrémistes dont l'influence grandit. Le Cabinet Wakatsuki s'efforcera d'atteindre les élections de 1933.

#### Les suites du différend soviéto-japonais. —

Les relations soviéto-japonaises sont quelque peu tendues depuis l'incident de la succursale de Vladivostok de la Banque de Corée (voir *Asie Française*, février, page 69). Tacitement autorisée par les autorités locales à pratiquer un change sur la base du cours libre du rouble et non au taux imposé, cette succursale dut, du jour au lendemain, cesser ses opérations. Une des entreprises japonaises qu'elle soutenait, les concessions de pêcheries dans les eaux russes, furent dès lors contraintes de payer au fisc russe un prix de location élevé. Elle s'y refusa. N'ayant pas reçu la redevance du mois de février, les Soviets notifièrent au Japon le retrait des concessions. L'émotion fut considérable dans les milieux japonais.

Dans le désir de régler amiablement le conflit, M. Shidehara, ministre des affaires étrangères, proposa à l'ambassadeur des Soviets de payer, avant la conclusion d'un accord définitif, un acompte de quatre millions de yen. Les négociations portèrent sur la question de savoir si le taux du change devait être fixé à raison de 27 sen le rouble ou de 40 sen, comme le demande Moscou.

Ces pourparlers furent arrêtés net par un attentat commis contre le conseiller commercial à l'ambassade soviétique de Tokio et dont l'auteur était un concessionnaire japonais des pêcheries ruiné par les exigences russes. Moscou fit remettre une note soulignant que l'attentat avait été précédé d'une campagne antisoviétique menée par les milieux intéressés aux affaires de pêcheries de l'Amour et regrettant qu'aucune me-

sure n'ait été prise pour assurer la sécurité du personnel de l'ambassade. Cette note exprimait le désir du gouvernement de l'U.R.S.S. d'être tenu au courant des conditions dans lesquelles seraient poursuivies en justice les personnes ayant pris part directement ou indirectement à cet attentat.

Les Japonais n'admettent d'aucune façon l'ingérence de l'étranger dans l'exercice de la justice. La campagne antisoviétique redoubla et s'étendit. Tokio ne répondit pas à la note de Moscou. M. Karakhan, commissaire du peuple aux affaires étrangères, alla en personne demander à l'ambassade du Japon les raisons de ce silence. M. Shidehara, dont la politique à l'égard des Soviets, comme à l'égard de la Chine nationaliste, est inspirée par les principes de conciliation et de concessions, répondit à Moscou en réfutant les allégations suivant lesquelles l'attentat aurait eu pour mobile des raisons d'ordre politique et en protestant de son désir d'arranger au mieux le litige des pêcheries.

Les milieux d'affaires japonais qui avaient cru ne rencontrer jamais aucune résistance dans leurs projets d'expansion dans l'Extrême-Orient russe, sont aujourd'hui alarmés par l'esprit agressif et, disons le mot, « impérialiste » de la politique économique soviétique.

L'attitude des Soviets, écrit le correspondant du *Times* à Tokio, a convaincu la presse japonaise que le but du gouvernement de l'U.R.S.S. est d'éliminer des pêcheries les entreprises japonaises.

Loin de prendre des mesures pour assurer la protection des pêcheurs japonais, Tokio invita ceux-ci à ne pas commencer leur campagne sans l'autorisation des Soviets. D'autre part, il poursuivait activement ses négociations avec ceux-ci. M. Shidehara offrit finalement de payer le rouble trente sen ; les Soviets demandèrent 34 sen. Un compromis intervint sur la base de 31 1/2 sen. Grâce à cet accord, les opérations de pêche pourront sans doute reprendre, mais la société qui exploite les cinq sixièmes des pêcheries déclare que seule une saison exceptionnellement favorable permettra de payer le taux demandé.

## ASIE ANGLAISE

### EMPIRE DES INDES

**Renversement de la situation politique. —** Après de longs mois monotones de lutte stérile, en quelques semaines, la politique indienne a évolué avec une extraordinaire rapidité. Au milieu du mois de janvier encore, la situation semblait sans issue. Le mouvement nationaliste était plus vivace, le Congrès Pan-Indien plus puissant, les volontaires de la Désobéissance Civile plus nombreux et plus enthousiastes que jamais. Exaspérés tous deux par des mois de conflits incessants, le sentiment national Indien et le sen-



l'impérial Britannique s'affrontaient plus brutalement que jamais. Les prisons étaient pleines, les grands chefs de l'Inde sous les verrous, et les négociateurs indiens à la Conférence de la Table Ronde n'étaient considérés que comme des traîtres à la cause nationale. Les deux pays paraissaient engagés dans une tragique impasse. Six semaines après, le 4 mars au matin, le Vice-Roi, lord Irwin, et Gandhi signaient un accord mettant fin à la lutte.

Comment et par quelles étapes s'est opéré ce rapide renversement politique ?

#### Les débuts de l'Assemblée législative centrale.

— Le 15 janvier, s'ouvrait la session de l'Assemblée Législative Centrale. Elle s'ouvrait au milieu de l'indifférence générale à tout ce qu'elle pourrait dire ou faire. Boycottée par le Congrès, elle ne représentait point, en effet, les nouvelles aspirations de l'Inde : la vie était ailleurs. Mais le 17 janvier lord Irwin exposait avec clarté les vues du Gouvernement de l'Inde et faisait présager d'importants changements politiques. Il reconnaissait d'abord la gravité de la situation :

Quels que soient ou quels qu'aient été les buts véritables du mouvement de désobéissance civile, le Gouvernement se trouve, en fait, en face d'efforts déterminés pour substituer une autre autorité à la sienne propre et renverser la loi et l'ordre dont il doit être le gardien... L'expérience des derniers mois ne laisse aucun doute sur l'existence d'une organisation qui vise au renversement du gouvernement établi par un état délibéré de territorisme.

Il montrait ensuite l'importance capitale de l'œuvre de la Conférence de la Table Ronde, et surtout de l'acceptation par les états indigènes du principe fédéral.

Je ne peux point exagérer quand je déclare que les historiens, dans 100 ans d'ici, verront dans ce fait le point tournant de l'histoire constitutionnelle de l'Inde.

Et il terminait par un appel à Gandhi. L'éloge qu'il en faisait montre une singulière hauteur de vues. Les gouvernements n'ont point l'habitude de faire eux-mêmes l'apologie de ceux qu'ils croient nécessaire de maintenir en prison.

Quelles que soient les erreurs qu'il ait pu commettre, quelque déplorables que puissent apparaître les résultats de la politique associée à son nom, personne ne peut manquer de reconnaître la puissance spirituelle qui pousse M. Gandhi à ne reculer devant aucun sacrifice, quelque grand qu'il soit, pour la cause — à ce qu'il croit — de l'Inde qu'il aime...

L'appel final laissait prévoir la nouvelle politique d'annistie et de conciliation :

Le tragique de la situation présente est que, si nos buts diffèrent de peu, ou même ne diffèrent en rien, les méthodes employées par l'un des partis pour y parvenir ne semblent calculées que pour en empêcher l'accomplissement. A la lumière des événements funestes dont l'Inde est le témoin, en présence des encouragements qu'apportent les progrès de la Conférence de Londres, n'est-il donc

point possible, maintenant, de tenter un nouveau et meilleur chemin ?

Ces paroles de paix ne tardaient pas à se traduire par des actes. Les discours du Premier Ministre, à Londres le 19 janvier, comme celui de Lord Irwin, annonçaient une nouvelle politique plus compréhensive des aspirations de l'Inde.

**Libération de Gandhi.** — Mais il fallait des gestes plus frappants, des actes plus spectaculaires pour montrer à l'Inde ce changement d'attitude. On ne pouvait mieux choisir pour cela que la libération inconditionnelle de Gandhi et des autres leaders emprisonnés (25 janvier).

Le gouvernement n'imposera aucune condition à cette libération, déclarait le Vice-Roi dans son message, parce qu'il juge que le meilleur espoir de rétablir la paix réside dans l'entière et inconditionnelle liberté de ceux chargés de la négocier.

C'était là un acte audacieux, « qui ne pouvait se justifier, comme l'écrivait un journal anglais, que par le succès », et qui fut amèrement critiqué par W. Churchill, à Westminster, et par beaucoup des Anglais de l'Inde. Par contre, c'était un atout pour les modérés : « au lieu d'être reçus par des drapeaux de deuil, nous le serons par de louangeuses paroles », déclarait l'un des membres indiens de la Conférence de Londres.

Mais cet acte de large politique allait-il être compris ? Lord Irwin se heurtait à l'inflexible intransigeance de Gandhi. En politique, on peut arriver à des compromis. On ne le peut point en morale. Or Gandhi a certainement plus du moraliste que du politique. L'annistie totale, qu'il réclame aussitôt après sa propre libération, n'est point à ses yeux une mesure politique, mais une question morale.

Je crois que toute personne politique doit être relâchée sur le champ, car aucun de nous, leaders, ne pourra être vraiment heureux tant qu'un de nos frères ou qu'une de nos sœurs demeurera en prison.

De même le boycott n'est point une action politique que l'on puisse suspendre. C'est un devoir moral impératif auquel on ne peut se dérober.

Aucune bonne volonté, si grande soit-elle, entre l'Angleterre et l'Inde, ne peut réconcilier le peuple avec ces trois péchés : le péché de l'alcool, le péché des habits étrangers, et le péché de la prohibition du sel... J'ai soif de paix, s'il peut en être d'honorable ; mais dussé-je rester seul, je ne peux souscrire à aucune paix qui ne résoudrait point favorablement ces trois questions...

Et le Congrès, obéissant à ses désirs, maintenait partout le faux-saunage, le boycott des produits anglais, et les « piquets » de garde devant les boutiques vendant de l'alcool ou des étoffes britanniques. Car, au sortir de sa prison, le Mahatma apparaissait plus puissant que jamais, le vrai chef, l'incarnation véritable des aspirations populaires de l'Inde. Le 2 février, le Comité Exé-



cutif du Congrès, siégeant à Allahabad, donnait toute sa confiance à Gandhi, et désignait comme président de la prochaine session du Congrès à Karachi le plus fidèle disciple du Mahatma, Vallabhbhai Patel.

Lord Irwin saurait-il triompher de cette redoutable intransigeance ?

Deux événements l'aidèrent dans sa tâche : l'inauguration de la nouvelle capitale de l'Inde et le retour des délégués indiens de la Conférence de Londres. Les cérémonies qui marquèrent l'ouverture officielle de « New Delhi », l'inauguration de l'« Indian War Memorial » à la mémoire des 70.000 Indiens morts pour la défense de l'Empire, la présence des délégués des quatre Dominions britanniques traitant l'Inde en égale, tout prenait un aspect symbolique, au moment même où s'ouvraient les négociations destinées à rétablir la paix dans l'Inde ; ce n'était pas une nouvelle capitale que l'on inaugurait, mais la capitale de la nouvelle Inde.

#### Négociations entre le vice-roi et Gandhi. —

Dès leur arrivée à Bombay, les délégués Indiens de la Conférence de Londres s'étaient mis en contact avec les leaders du Congrès, Gandhi, Patel, et les chefs de la gauche extrémiste, les deux pandits Jawaharbal Nehru et Mohan Malaviya. Parmi eux, quatre jouèrent le principal rôle : Sir Tej Bahadur Sapru, Ms. Sastri et Jayakar, et le nabab de Bhopal dont il faut signaler la présence, première manifestation de l'influence des Princes Indépendants dans la politique de l'Inde unifiée. Grâce à leur rôle d'intermédiaires entre le vice-roi et le Congrès, on arrivait le 13 février à un premier résultat positif ; Gandhi soumettait au Comité Exécutif du Congrès, qui l'acceptait, un projet d'armistice, stipulant les conditions auxquelles il jugeait possible de mettre fin à la Désobéissance Civile. Ces conditions étaient :

- une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques ;
- la cessation immédiate de toute répression ;
- une enquête sur les excès de la police ;
- l'entière liberté pour les piquets de boycottage ;
- la restitution de tous les biens confisqués ;
- la réintégration de tous les fonctionnaires renvoyés pour raisons politiques.

Le deuxième acte commençait avec les négociations directes entre Gandhi et Lord Irwin : la première entrevue eut lieu le 16 février ; elle fut suivie de plusieurs autres, chacune d'entre elles accompagnée de nombreuses conférences, soit du Vice-Roi avec ses conseillers, soit de Gandhi avec les leaders du Congrès. Ce fut une quinzaine d'attente anxieuse, riche de rumeurs sensationnelles et de faux bruits. Les négociations ayant été conduites dans le plus grand secret, il est impossible d'en écrire déjà l'histoire. Gandhi désirait sincèrement la paix. Il semble que les émeutes de Bénarès, émeutes sanglantes entre Indous et Musulmans, qui éclatèrent juste

alors, l'aient profondément impressionné. L'unité de l'Inde, même une unité d'opposition contre l'Angleterre, paraissait difficile à maintenir. Beaucoup de Musulmans supportaient impatiemment la prédominance des Indiens et des intérêts indiens dans le Congrès, et menaçaient de se retirer. Plus encore que les dissensions religieuses populaires, certaines tendances de ses compatriotes et camarades de lutte devaient l'effrayer et le pousser à la paix. L'apôtre de la non-violence ne pouvait souscrire aux appels ouverts à l'action directe et au terrorisme. Or la continuation de la révolte ne pouvait que renforcer ces tendances à la violence. La chronique des événements des derniers mois ne montrait que trop l'inévitable penchant des masses soulevées à agir par la force et à se livrer à d'inexcusables excès. C'était un cas de conscience pour le Mahatma.

Dans la première « campagne » contre l'Angleterre, le même s'était posé à lui, lors des événements sanglants de Chauri-Chaura où le peuple avait massacré et brûlé des policiers. Gandhi avait alors, au risque de perdre toute sa popularité, suspendu le mouvement anti-anglais : « La non-violence, déclarait-il, est une chose supérieure même au Swaraj ». C'est le même scrupule qui lui dictait son admonestation aux « Volontaires » du 22 février.

« Si vous avez, déclarait-il, la plus légère appréhension que votre action ne puisse s'accomplir sans violence, alors il vaut mieux que vous y renonciez ». C'était la première condamnation formelle de la violence quand même, le prélude à un armistice général.

Le plus petit manquement de parole, est un manquement de parole, ajoutait-il. Je peux bien accepter que l'on dise que les Indiens ne sont point mûrs pour le Swaraj, mais je ne puis tolérer un moment l'allégation que mes concitoyens soient infidèles à leur parole. Ceux qui y manquent ne sont dignes que de l'esclavage. C'est pourquoi, quand j'apprends les violences commises lors du boycott et du « piqueting » par les volontaires, j'en suis peiné. Si nous avons recours à la violence, alors nous ouvrons la voie à notre « self-destruction » quand nous aurons le Swaraj ; car alors il n'y aura plus de puissance supérieure avec ses mitrailleuses pour intervenir entre nous et restaurer la paix.

A côté de ces scrupules de conscience et de ces vues politiques, et les renforçant encore, les événements eux-mêmes montraient les désastreux résultats économiques de la lutte contre l'Angleterre ; les budgets de chaque province accusaient des déficits inconnus jusqu'alors ; le budget des chemins de fer, à lui seul, présentait un déficit de plus de 3.840.000 £ ; celui de la Présidence de Bombay, de près de 900.000 £ ; et celui du Bengale, de 855.000 £. Si ces pertes n'avaient atteint que le gouvernement, cela n'eût point gêné, au contraire, les hommes du Congrès. Mais le pays tout entier en souffrait ; les troubles politiques aggravaient encore les misères créées par la dépression économique mondiale. Beaucoup des marchands et des hommes d'affaires qui finançaient le Congrès et le mouvement anti-



anglais étaient eux-mêmes gravement lésés. Le Congrès ne pouvait point ne pas prêter l'oreille aux doléances de ses bailleurs de fonds.

Au même moment, le gouvernement anglais offrait un armistice honorable, plus qu'honorable même, avec la promesse d'une nouvelle Conférence de la Table Ronde à tenir dans l'Inde avec la participation des leaders du Congrès. La déclaration de Sir Philip Chetwode, commandant en chef de l'armée de l'Inde, montrait, même aux plus obstinés, que l'Angleterre était prête à faire de réelles concessions, même dans ce domaine jusqu'alors réservé. Il se ralliait sans réticence au principe de la rapide Indianisation de l'armée, et annonçait la réalisation prochaine de grandes réformes, et en particulier la création d'un « Sandhurst Indien », pour former tout un nouveau cadre d'officiers nationaux.

Tout concourait donc à créer une atmosphère de paix : le 4 mars, à 1 h. 30 du matin, après une longue discussion, Gandhi et Lord Irwin arrivaient à une entente de principe dont le prochain numéro donnera le résumé.

## Bibliographie

Guillaume CAPUS, Fernand LEULLIOT et Etienne FOËX : Le Tabac. Tome I : *Origine, histoire, classification, chimie, culture, récolte, génétique*. Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929, in-8 de 418 pages avec 120 figures.

Le tabac est une des plantes les plus répandues et en même temps les plus populaires qui soient. C'est que, si elle ne guérit pas certaines maladies comme on le croyait jadis, elle procure au fumeur (et qui n'est pas quelque peu fumeur ?) de réelles satisfactions. Aussi, de son pays d'origine, le Nouveau Monde, d'où le cordelier André Thetvet l'a le premier rapportée sinon en Espagne (où Oviedo semble en avoir importé dès 1519), du moins en France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, s'est-elle répandue par tout, comme le montre le tableau de la répartition mondiale des diverses variétés de tabac actuellement cultivées, contenu aux p. 126-130 du présent volume. MM. Capus, Leulliot et Foëx ont fourni bien d'autres renseignements précis sur le tabac dans le tome premier de leur ouvrage, et surtout des renseignements techniques dont tireront leur profit tous ceux qui s'occupent de la culture et de l'exploitation du tabac, car nos auteurs ont étendu leur enquête au monde entier et fournissent des multiples renseignements sur les procédés différents de culture et de récolte employés par les uns et par les autres. Le livre, admirablement documenté et illustré, débute par des pages intéressantes sur l'histoire de l'emploi du tabac dans les temps modernes et sur la vogue dont jouit le « petum » parmi les nations civilisées et ailleurs.

### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Les Châteaux du Blésois et de Touraine en automobile*  
du 1<sup>er</sup> avril au 18 octobre 1931

Pendant la belle saison, la Compagnie d'Orléans organise des circuits pour la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de la Loire dont ci-après la nomenclature :

Au départ de Blois (trois circuits) : Chambord, Cheverny, Chaumont, Fougères, Pontlevoy, Le Moulin, Villesavin. — Prix de transport : 20 fr., 30 fr. ou 40 fr.

Au départ de Tours (six circuits) : Loches, Chenonceaux, Amboise, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Champigny-sur-Veude, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Montrésor, Valençay, Saint-Aignan, Montrichard, Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont. — Prix de transport : 25 fr. ; 30 fr. ; 42 fr. ; 45 fr. ou 60 fr.

Pour tous renseignements, la location des places (2 fr. par personne) et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : aux gares de Paris-Quai d'Orsay, Blois et Tours ; aux Bureaux spéciaux du Service automobile, 8, boulevard Béranger, à Tours, et 2, place Victor-Hugo, Blois ; aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris ; aux principales Agences de voyages.

*Billets aller et retour combinés, chemin de fer et autocar, de Paris-Quai d'Orsay aux Circuits automobiles de la Vallée de la Loire.*

Ce type spécial de billets, qui est appelé à un grand succès, se compose de coupons valables :

1<sup>o</sup> Pour l'aller et le retour de Paris-Quai d'Orsay aux gares centres des circuits automobiles d'Orléans, Blois, Tours, Saumur et Angers.

2<sup>o</sup> Pour le ou les circuits automobiles appartenant aux Services Officiels de la Compagnie d'Orléans choisis par le voyageur à son gré au départ des gares ci-dessus.

Sur le parcours par fer sont appliquées, suivant le cas, la réduction ordinaire des billets aller et retour ou celles des familles nombreuses ou des réformés de guerre. Le voyageur bénéficie, de plus, de la faculté d'arrêt en plusieurs points (sauf pour billets du circuit d'Orléans).

Sur le parcours en autocar, il profite d'une réduction spéciale de 5 pour 100.

La même réduction de 5 pour 100 est accordée également aux voyageurs qui se font délivrer conjointement au départ de Paris-Quai d'Orsay un billet de famille et des coupons de circuits automobiles rayonnant des gares centres énumérées ci-dessus.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*Train spécial du dimanche :*

*Paris-Fontainebleau-Thomery et Moret*

Pour faciliter les excursions dans la forêt de Fontainebleau, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée met en marche, tous les dimanches, du 17 mai au 27 septembre 1931, un train spécial à prix réduit 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de Paris à Fontainebleau, Thomery et Moret :

Aller. — Paris, dép. 7 h. 47 ; Fontainebleau, arr. 8 h. 45 ; Thomery, arr. 8 h. 55 ; Moret, arr. 9 h. 01.

Retour. — Par tous les trains du même jour, dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Prix des billets (aller et retour). — Paris-Fontainebleau, 2<sup>e</sup> cl. 16 fr. ; 3<sup>e</sup> cl. 10 fr. — Paris-Thomery et Paris-Moret, 2<sup>e</sup> cl. 18 fr. ; 3<sup>e</sup> cl. 12 fr.

Le nombre des places est limité.

Le train spécial donne, à la gare de Fontainebleau, la correspondance avec le service automobile P. L. M. d'excursions en forêt.

*Le Gérant : H. COMBAT*

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.